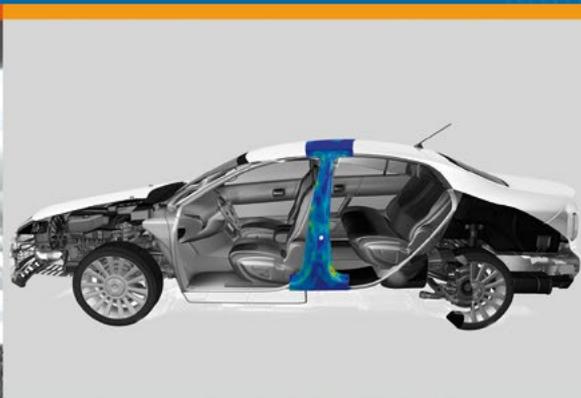


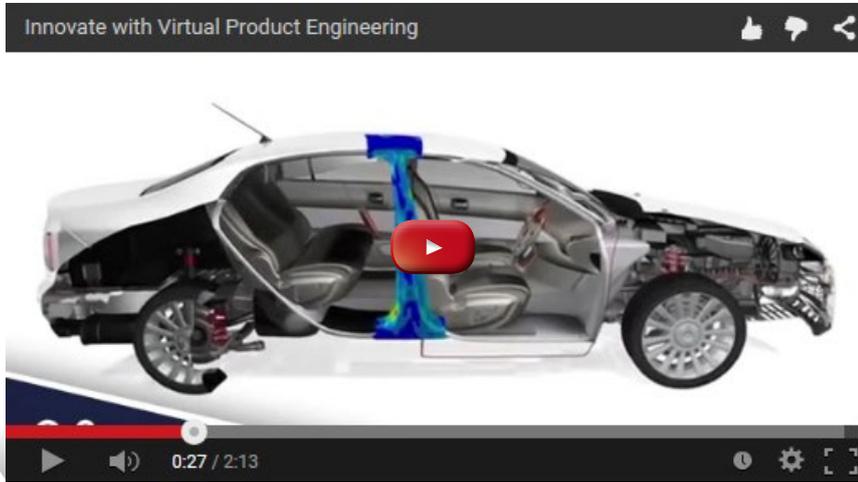
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2014



ESI GROUP EN BREF

Pionnier et leader mondial du prototypage virtuel
prenant en compte la physique des matériaux

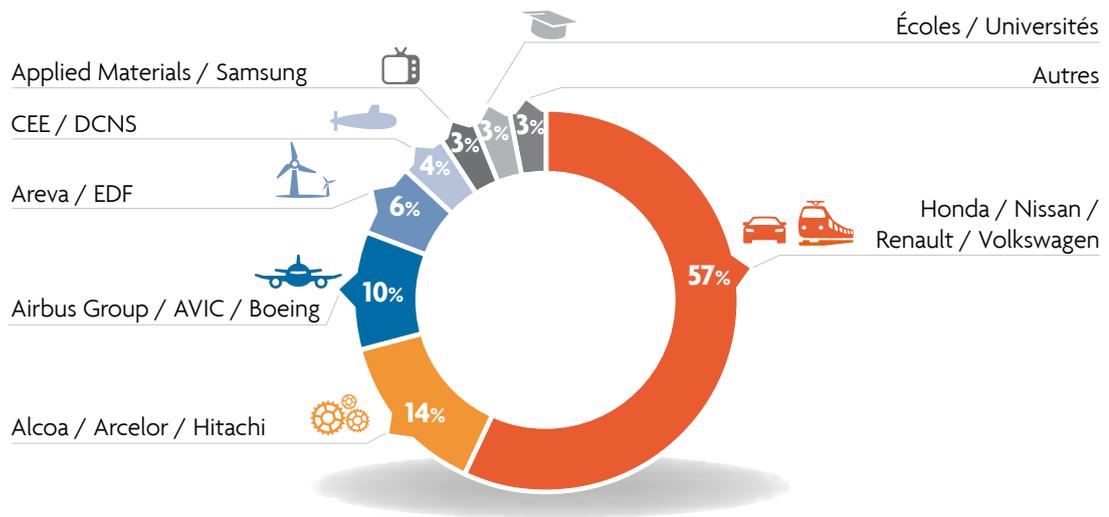
ESI Group : plus de 40 ans d'innovation



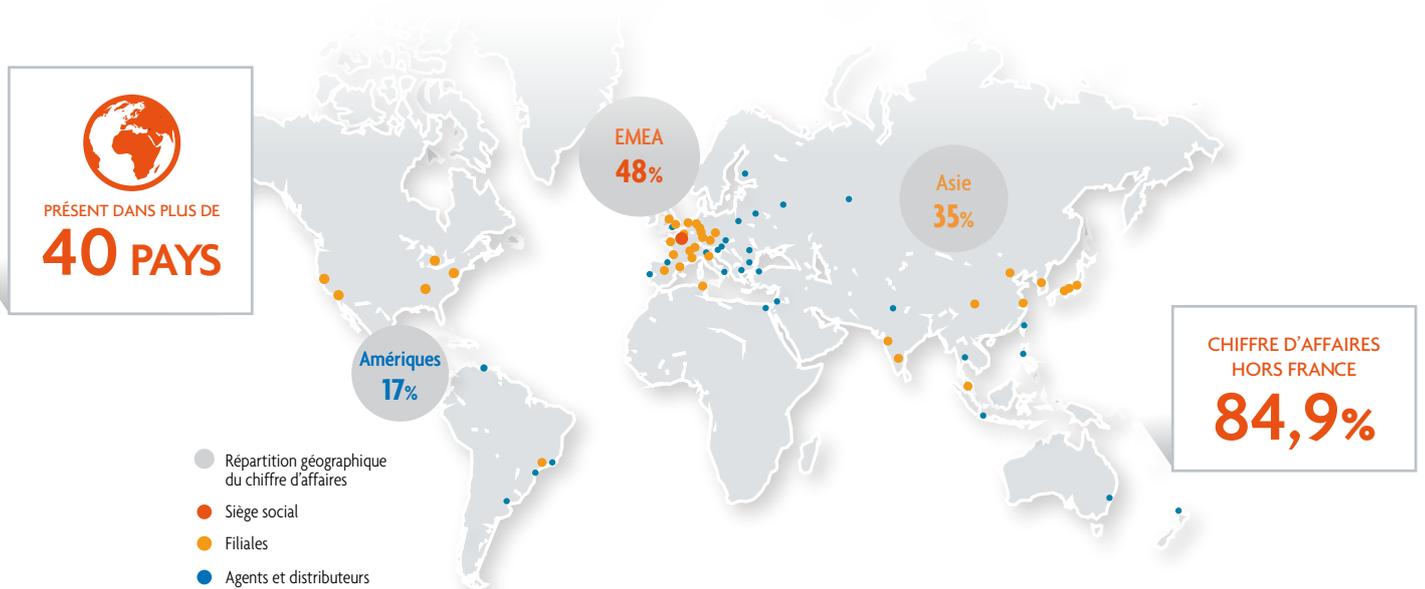
NOTRE MISSION :
Fournir des solutions de Prototypage Virtuel qui favorisent l'innovation et le développement de produits industriels.

NOTRE VISION :
Être le leader du Prototypage Virtuel grâce à notre savoir-faire unique de la physique des matériaux qui donne vie aux produits.

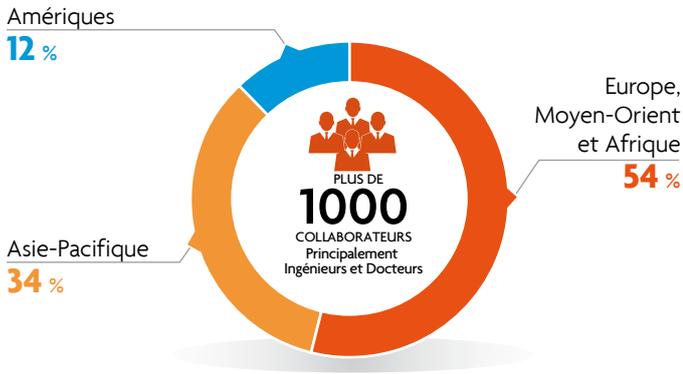
Une offre multisectorielle



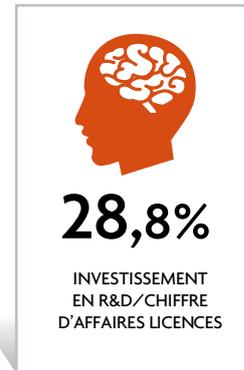
Un groupe d'envergure mondiale



Une expertise unique



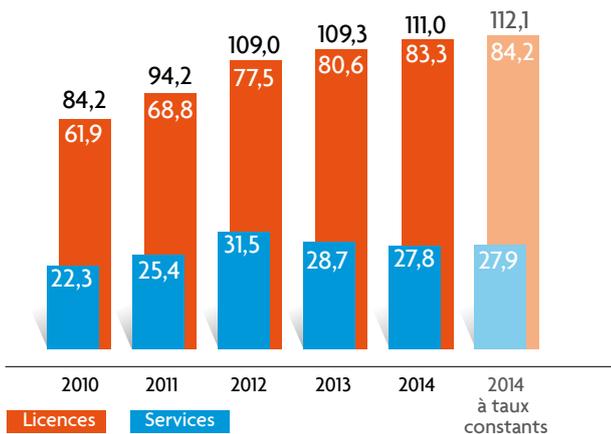
dans une entreprise innovante



Une croissance du chiffre d'affaires

↗ **+1,6%**
+2,5% à taux constants

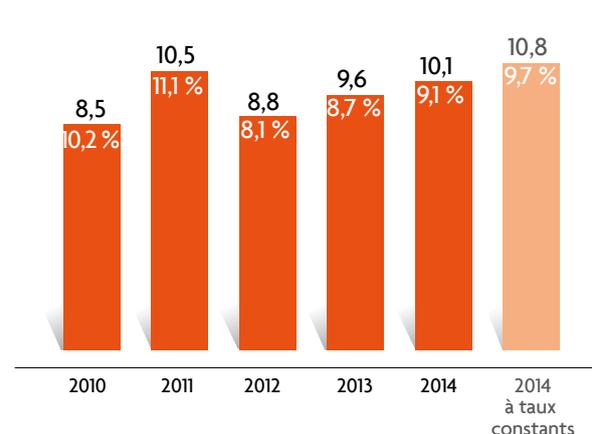
(En millions d'euros)



et une amélioration de la rentabilité (EBITDA)

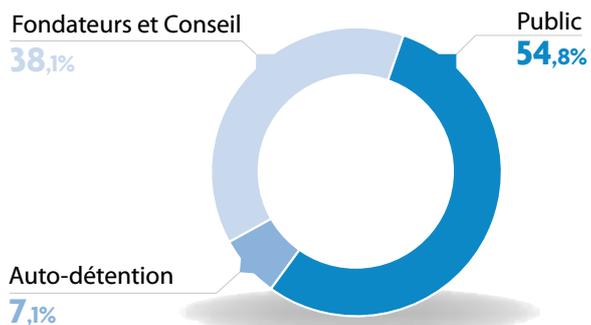
↗ **+5,8%**
+13,6% à taux constants

(En millions d'euros et % du CA)



Répartition du capital

AU 30 AVRIL 2015



Capitalisation boursière

AU 30 AVRIL 2015



1	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2	4	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JUILLET 2015	41
1.1.	Responsables du document de référence	2	4.1.	Activité de l'exercice 2014	41
1.1.1.	Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence	2	4.1.1.	Faits marquants de l'exercice	41
1.1.2.	Personne responsable de l'information financière	2	4.1.2.	Résultats des comptes consolidés	42
1.2.	Contrôleurs légaux des comptes	2	4.1.3.	Recherche et développement	44
1.3.	Renseignements sur la Société	3	4.1.4.	Présentation des comptes annuels de ESI Group SA et affectation	45
1.3.1.	Informations juridiques	3	4.2.	Perspectives d'avenir	48
1.3.2.	Statuts et relations Actionnaires	3	4.2.1.	Événements postérieurs à l'exercice	48
1.3.3.	Historique de la Société	5	4.2.2.	Tendances	48
1.3.4.	Capital et évolution du capital	6	4.3.	Rapport sur le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	48
2	PRÉSENTATION DU GROUPE	10	4.3.1.	La démarche ESI Group en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale	48
2.1.	Principales activités et marchés	10	4.3.2.	Notre responsabilité sociale	49
2.1.1.	Principales activités	10	4.3.3.	Notre responsabilité sociétale	55
2.1.2.	Principaux marchés	11	4.3.4.	Notre responsabilité environnementale	58
2.2.	Organisation de la Société	15	4.3.5.	Rapport de l'organisme de vérification	60
2.2.1.	Organigramme fonctionnel	15	4.4.	Rémunérations	62
2.2.2.	Organigramme juridique	16	4.5.	Conventions	63
2.2.3.	Fonctionnement du Conseil d'Administration	17	4.5.1.	Conventions conclues au titre de l'exercice	63
2.2.4.	Fonctionnement de la Direction Générale	17	4.5.2.	Conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies sur l'exercice	63
2.3.	Informations financières sélectionnées	18	4.6.	Litiges	63
2.3.1.	Le chiffre d'affaires	18	4.7.	Autres points relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle	64
2.3.2.	La répartition géographique du chiffre d'affaires	18	5	LES COMPTES	65
2.3.3.	L'alignement stratégique des activités	18	5.1.	Les comptes consolidés	65
2.3.4.	La rentabilité	19	5.1.1.	Compte de résultat consolidé	65
2.4.	Investissements significatifs des trois derniers exercices	19	5.1.2.	Bilan consolidé	66
2.4.1.	Investissements récurrents du Groupe	19	5.1.3.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	67
2.4.2.	Investissements non récurrents du Groupe	20	5.1.4.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	68
2.4.3.	Les investissements futurs	20	5.1.5.	Annexe aux comptes consolidés	69
2.5.	Facteurs de risques	20	5.1.6.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	89
3	GOVERNANCE DU GROUPE	23	5.2.	Les comptes annuels d'ESI Group SA	90
3.1.	Principaux Actionnaires et évolution boursière	23	5.2.1.	Compte de résultat au 31 janvier 2015	90
3.1.1.	Actionnaires fondateurs	23	5.2.2.	Bilan au 31 janvier 2015	92
3.1.2.	Étude TPI	23	5.2.3.	Annexes aux comptes annuels d'ESI Group SA	94
3.1.3.	Évolution du cours de Bourse	23	5.2.4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	108
3.2.	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques	24	6	RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	109
3.2.1.	Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	25	6.1.	Assemblée Générale Ordinaire	109
3.2.2.	Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques	30	6.2.	Assemblée Générale Extraordinaire	110
3.2.3.	Limitation des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués	33	6.3.	Décisions communes	113
3.2.4.	Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux	34	7	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	114
3.2.5.	Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	37	7.1.	Communiqués de presse et avis financiers	115
3.2.6.	Déclaration des Administrateurs au titre du paragraphe 14.1 de l'Annexe I du règlement Prospectus	38	7.1.1.	Communiqués de presse et avis financiers en français	115
3.3.	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société ESI Group	39	7.1.2.	Communiqués de presse et avis financiers en anglais	116
3.4.	Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes sociaux	40	7.1.3.	Informations déposées aux greffes du Tribunal de commerce de Paris	116
3.4.1.	Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration	40	7.2.	Informations mises à disposition des Actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale	117
3.4.2.	Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction	40	8	TABLE DE CONCORDANCE	118
3.4.3.	Pactes d'Actionnaires	40	8.1.	Informations requises par le règlement européen 809/2004	118
			8.2.	Informations requises dans le rapport financier annuel	120



ESI Group

Société anonyme au capital de 17 845 266 euros
Siège social, 100/102, avenue de Suffren 75015 Paris
381 080 225 RCS Paris

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice fiscal 2014 (clos le 31 janvier 2015)

AMF | AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mai 2015 (dépôt n° D.15-0528) conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès d'ESI Group, 100/102, avenue de Suffren, 75015 Paris, ainsi que sur le site Internet d'ESI Group (www.esi-group.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. Responsables du document de référence

1.1.1. Personne responsable de l'information contenue dans le document de référence

Paris, le 22 mai 2015.

Monsieur Alain de Rouvray, Président et Directeur Général d'ESI Group :

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

« J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, répertorié au chapitre 4, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

« J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de celui-ci.

« Les états financiers consolidés pour l'exercice 2014 clos le 31 janvier 2015 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux présenté au chapitre 5.1.6, qui ne contient aucune observation.

« Les états financiers consolidés pour l'exercice 2013 clos le 31 janvier 2014 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la page 88 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 mai 2014 sous le numéro D.14-0587, qui ne contient aucune observation.

« Les états financiers consolidés pour l'exercice 2012 clos le 31 janvier 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant à la page 81 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 mai 2013 sous le numéro D.13-0582, qui contient une observation. »

1.1.2. Personne responsable de l'information financière

Monsieur Laurent Bastian, Directeur Administratif et Financier de la Société.

1.2. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Monsieur Pierre Marty.

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour six exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles.

Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie Paris-La Défense 1

Représenté par Monsieur Frédéric Martineau.

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour six exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Ernst & Young Audit est membre de la Compagnie régionale des CAC de Versailles.

Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

Représenté par Monsieur Emmanuel Roger.

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour six exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : AGM du 25 juin 2009 pour six exercices.

Expiration du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

1.3. Renseignements sur la Société

1.3.1. Informations juridiques

La raison sociale de la Société est : « ESI Group ».

La Société a été créée le 28 janvier 1991 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années sous la forme d'une société anonyme régie par la loi française.

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris (75000), sous le numéro 381 080 225 RCS Paris.

Son siège social est au 100/102, avenue de Suffren – 75015 Paris.

L'exercice fiscal débute le 1^{er} février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

1.3.2. Statuts et relations Actionnaires

1.3.2.1. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en France et en tous pays :

- l'étude, la recherche, la conception, la réalisation, la distribution de logiciels informatiques. Toutes prestations d'assistance, de formation et d'une façon générale toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ;
- d'acquérir, de recevoir en apport, de détenir, de gérer, de négocier un portefeuille de valeurs mobilières et particulièrement dans les domaines de l'édition de logiciels scientifiques, notamment de la simulation numérique des prototypes et des procédés de fabrication et des techniques d'aide à la décision associées.

Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers par voie de création de sociétés nouvelles, de commandite, de souscriptions, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, de société en participation ou autrement.

À cet effet, elle effectue toutes études économiques et financières et dispense ses conseils en matière de placements, d'acquisition et de cession de participation. Elle dispense également son assistance en matière de conseil de gestion aux sociétés participées et aux autres entreprises. Elle effectue tous rapports et expertises ; elle intervient dans les restructurations d'entreprises et les rapprochements d'affaires.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

1.3.2.2. Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance

Les informations relatives aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance figurent au chapitre 3.2 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques ».

1.3.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Affectation du résultat et répartition des bénéfices (article 22 des statuts)

En application de l'article 22 des statuts, il est tout d'abord prélevé sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide souverainement de son affectation. À ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le répartir aux Actionnaires.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque l'actif net est, ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites au bilan à un compte spécial.

Droit de vote double et franchissement de seuils (article 9 des statuts)

Conformément à l'extrait de l'article 9 des statuts, chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout titulaire d'actions nominatives, entièrement libérées, qui justifie à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2000, ou postérieurement à cette dernière, d'une inscription en son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double, mais les autres droits et obligations attachés à l'action suivent les titres dans quelque main qu'ils passent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans prévu au présent article.

Il n'existe aucune obligation statutaire concernant les franchissements de seuils autre que la législation en vigueur.

1.3.2.4. Modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)

Augmentation et réduction du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, sur le rapport du Conseil d'Administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.



Le capital doit être intégralement libéré avant toute émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire, à peine de nullité de l'opération.

Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription des actions de numéraires émises pour réaliser une augmentation de capital.

La valeur des apports en nature doit être appréciée par un ou plusieurs commissaires aux apports nommés sur requête par le Président du Tribunal de commerce.

Les actions représentatives d'apports en nature ou provenant de la capitalisation de bénéfices ou réserves doivent être intégralement libérées lors de leur création.

Les actions de numéraire doivent être libérées d'un quart au moins lors de leur souscription et, s'il y a lieu, de la totalité de la prime. La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois dans le délai de cinq ans, à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut aussi décider ou autoriser la réduction du capital social pour telle cause et de quelque manière que ce soit, notamment pour cause de perte ou par voie de remboursement ou de rachat partiel des actions, de réduction de leur nombre ou de leur valeur nominative, le tout dans les limites et sous les réserves prescrites par la loi et, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des Actionnaires.

Forme et transmission des actions (article 9 des statuts)

Forme

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur identifiable, au choix de l'Actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

1.3.2.5. Assemblées Générales (article 18 des statuts)

En application de l'article 18 des statuts, les décisions collectives des Actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les Actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission, ou en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai ci-dessus par voie de mesure générale bénéficiant à tous les Actionnaires.

Sous la condition visée ci-dessus, les représentants légaux d'Actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales Actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement Actionnaires.

Les formules de procuration et de vote par correspondance sont établies et adressées conformément à la législation en vigueur.

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émargée par les Actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et, à défaut, par l'Administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux Actionnaires présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau, ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être Actionnaire.

1.3.2.6. Convention d'Actionnaires

Les informations relatives au pacte d'Actionnaires (le « Pacte d'Actionnaires ») figurent au chapitre 3.4.3 « Pactes d'Actionnaires ».

1.3.2.7. Dispositions concernant un seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital d'une société si sa participation vient à représenter plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la société s'appliquent à ESI Group.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

Il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil au sein de la Société.

1.3.2.8. Charte ou règlement applicable régissant les modifications du capital

Néant.

1.3.3. Historique de la Société

1973

Alain de Rouvray, avec trois collègues et partenaires ingénieurs (Jacques Dubois, Iraj Farhooman, Eberhard Haug) fonde ESI (Engineering System International) dont la principale activité est le conseil, avec pour principaux marchés, les industries de la défense, du nucléaire et de l'aérospatial en Europe.

1979

La Société ouvre une filiale en Allemagne, ESI GmbH.

1985

Première simulation numérique d'un test de collision de véhicule (*crash test* en anglais) pour un consortium allemand dirigé par Volkswagen. Début du développement du logiciel PAM-CRASH.

1991

ESI devient ESI Group, obtient des fonds en *venture capital* par Burr, Egan et Deleage pour entrer dans le domaine de l'édition de logiciels. Pour faciliter la commercialisation de ses logiciels, ESI Group ouvre des filiales aux États-Unis et au Japon, puis en Corée du Sud.

1997

Acquisition de Framasoft, rebaptisée SYSTUS International, éditeur français dans le domaine de la simulation numérique en mécanique pour l'industrie nucléaire (SYSTUS, SYSWELD).

1999

Rachat de Dynamic Software, propriétaire du logiciel de presse virtuelle Optris, solution de simulation d'emboutissage.

2000

Le titre ESI Group est introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

De 2000 à 2005

Stratégie de croissance externe soutenue en intégrant successivement les sociétés :

- MECAS, pour renforcer le réseau de distribution en Europe de l'Est ;
- Straco et VASci (Vibro-Acoustic Sciences), pour la simulation du bruit et du confort acoustique ;
- L3P, pour la simulation de procédés de fabrication de matériaux composites.

Positionnement dans le domaine de la fonderie et de la métallurgie industrielle avec l'acquisition de ProCAST auprès de la société UES. Intégration de Calcom en complément du logiciel de fonderie Simulor issu d'Aluminium Pechiney.

Acquisition auprès de EASi, de la propriété intellectuelle des logiciels d'Ingénierie Assistée par Ordinateur (IAO). En 2004, l'intégration de la division Produits de CFD Research Corporation permet de diversifier l'activité dans le domaine de la dynamique des fluides.

2006

Acquisition de la branche d'activité Services dédiée à la simulation numérique sur le marché coréen et des droits de propriété intellectuelle

de modèles numériques d'humains « *H-Models* » de IPS International (Corée).

Signature d'un partenariat stratégique, puis reprise des activités de la société ATE Technology International Ltd (Chine).

2008

Acquisition du logiciel Vdot de gestion des processus de développement de produits auprès de Procelerate Technologies Inc.

Acquisition de Mindware Engineering Inc., permettant d'accélérer l'adoption du prototypage virtuel dans le marché CFD de la conception basée sur la simulation.

2009

Ouverture de deux filiales en Italie et au Brésil.

Implantation en Tunisie par la création d'un pôle « *near-shore* » de services dédiés à des projets à haute valeur ajoutée et renforcement de son partenariat stratégique avec la société Acoustica.

2010

Ouverture d'un nouveau centre R&D à Bordeaux.

Lancement de ESI Global Forum, la première conférence utilisateurs mondiale sur le prototypage virtuel est organisée à Munich en Allemagne.

2011

Acquisition de la société IC.IDO (*I see, I do*, « Je vois, je fais »), leader européen des solutions de réalité virtuelle immersive.

Acquisition de la société Efield, spécialiste européen des solutions de simulation virtuelle de phénomènes électromagnétiques.

2012

Acquisition d'OpenCFD Ltd, le leader des logiciels *Open Source* dans le domaine de la dynamique des fluides (CFD) auprès de SGI. ESI Group devient ainsi le propriétaire de la marque logicielle OpenFOAM®.

2013

Accord de collaboration stratégique avec Renault, en concordance avec le plan stratégique « Renault 2016 – *Drive the Change* ».

Contrat de joint-venture avec AVIC-BIAM, initié en 2012, pour la gestion commune de la nouvelle société « AVIC ESI (Beijing) Technology Co., Ltd ».

Acquisition de CyDesign Labs Inc. (États-Unis), innovateur leader en modélisation de systèmes et propriétaire d'une technologie de rupture pour lier la conception (modélisation de systèmes « 0D-ID ») à la validation des produits (modélisation des composants « 3D »).

Acquisition de Cam Mechanical Solutions Co., Ltd (CAMMECH), au Vietnam, permettant la création d'un pôle « *near-shore* » de services dédiés à des projets à haute valeur ajoutée en Asie.

2014

La joint-venture « AVIC ESI (Beijing) Technology Co., Ltd » est effective au 1^{er} février 2014.

Signature d'un partenariat exclusif de collaboration avec EDF Énergies Nouvelles.



1.3.4. Capital et évolution du capital

Actions composant le capital (article 7 des statuts)

À la date de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2014, le capital de la Société s'établit à 17 806 896 euros et est constitué de 5 935 632 actions.

En dehors des plans de stock-options, d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites, il n'existe pas d'instrument financier permettant d'accéder au capital de la Société.

1.3.4.1. Titres non représentatifs du capital

À la date du document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

1.3.4.2. Répartition du capital et des droits de vote

Répartition des droits de vote

Au 30 avril 2015, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 684 365.

Au 30 avril 2014, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 725 701.

Au 30 avril 2013, le nombre de droits de vote s'élevait à 7 625 518.

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice par la Société

Au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'achat de 10 000 de ses titres auprès de Monsieur Jacques Dubois, Administrateur, dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Le programme de rachat d'actions propres vise à permettre la mise en place d'options d'achat dans le cadre

de la politique de rémunération du Groupe et ce rachat a été motivé par la volonté de conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou au paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Répartition du capital au 30 avril 2015

Actions du capital	5 948 705
--------------------	-----------

Autodétention au nominatif	420 853
----------------------------	---------

Autodétention au porteur	0
--------------------------	---

Le 30 janvier 2015, Monsieur Alain de Rouvray a franchi à la hausse le seuil de 30 % du capital de la Société, de concert avec son groupe familial, ceci représentant une détention pour la famille de Rouvray de 1 814 522 actions, soit 30,50 % du capital et 46,06 % des droits de vote.

La Société n'a pas connaissance d'autres Actionnaires détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus de son capital ou de ses droits de vote, à l'exception de ceux nommés au paragraphe 1.3.4.6.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité est toujours en vigueur. Il s'agit du contrat conclu le 12 mars 2009 avec CM-CIC Securities.

1.3.4.3. Autres titres donnant accès au capital

Néant.

1.3.4.4. Capital social autorisé, mais non émis

Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012, du 23 juillet 2013 et du 24 juillet 2014

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2012 par sa 7^e résolution, l'Assemblée Générale Mixte du 23 juillet 2013 et celle du 24 juillet 2014 par le biais des 5^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 15^e résolutions a autorisé le Conseil d'Administration, à procéder à des augmentations de capital qui peuvent être résumées ainsi :

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Date d'expiration	Plafond maximum	Utilisation
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2012					
7 ^e résolution	Autorisation en vue de consentir des options de souscription d'actions (stock-options)	38 mois	Août 2015	Dans la limite de 180 000 actions représentant 3,068 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Mixte	Options attribuées au 31 janvier 2015 : 161 850 Options restantes : 18 150
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUILLET 2013					
5 ^e résolution	Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	18 mois	Janvier 2015	Dans la limite de 10 % du capital social de la Société	Néant
7 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires	26 mois	Septembre 2015	Valeurs mobilières : 90 000 000 € Titres de créances : 45 000 000 €	Néant
8 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'offres au public avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	Septembre 2015	Valeurs mobilières : 90 000 000 € Titres de créances : 45 000 000 €	Néant
9 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	Dans les 30 jours de la clôture de l'émission initiale	Septembre 2015	Dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale (visée dans les résolutions 8 et 9) et du plafond global de 90 000 000 €	Néant
10 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	Septembre 2015	Dans la limite du montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital, et dans la limite de 150 000 000 € (plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 7 à 9 ainsi que 11 et 12)	Néant
11 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de l'émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis à la Société dans le cadre d'un apport en nature	26 mois	Septembre 2015	Plafond global de 90 000 000 € s'appliquant aux augmentations de capital autorisées par les résolutions 7 à 10 ainsi que 12	Néant
12 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé	26 mois	Septembre 2015	20 % du capital social par an, dans la limite du plafond global de 90 000 000 €	Néant
13 ^e résolution	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de consentir des options d'achat d'actions	38 mois	Septembre 2016	Dans la limite de 5 % du capital social de la Société au jour de l'Assemblée Générale Mixte, soit 294 538 actions	Néant
14 ^e résolution	Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	26 mois	Septembre 2015	Dans la limite de 2 % du capital social de la Société	21 463 actions nouvelles représentant 0,36 % du capital à la date de la levée
15 ^e résolution	Autorisation à conférer au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées	38 mois	Septembre 2016	Dans la limite de 60 000 actions, représentant 1,02 % du capital social de la Société	Néant
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 JUILLET 2014					
7 ^e résolution	Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	18 mois	Janvier 2016	Dans la limite de 10 % du capital social de la Société	Acquisition de 10 000 titres en juillet 2014 auprès d'un Administrateur
9 ^e résolution	Autorisation en vue de consentir des options de souscription d'actions (Stock-options)	38 mois	Septembre 2017	Dans la limite de 180 000 actions représentant 3,068 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale Mixte	Néant

1.3.4.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option prévoyant de le placer sous option
Néant.

1.3.4.6. Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices, et contrôle

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Nom – Prénom	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
AU 30 AVRIL 2015				
Famille de Rouvray	1 824 082	30,66 %	3 549 089	46,19 %
Dubois Jacques	420 419	7,07 %	816 838	10,63 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 244 501	37,73 %	4 365 927	56,82 %
Chaillou Vincent	13 597	0,23 %	26 293	0,34 %
Des Isnards Charles-Helen	3 401	0,06 %	5 402	0,07 %
Bernard Francis	2 321	0,04 %	3 592	0,05 %
De la Serre Michel	1 615	0,03 %	1 845	0,02 %
D'Hotelans Éric	1 589	0,03 %	2 215	0,03 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS EN NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)				
	22 523	0,38 %	39 347	0,51 %
Public nominatif	109 629	1,84 %	127 892	1,66 %
Public porteur	3 151 199	52,97 %	3 151 199	41,01 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 260 828	54,82 %	3 279 091	42,67 %
Autodétention	420 853	7,07 %	0	0,00 %
TOTAL	5 948 705	100,00 %	7 684 365	100,00 %
AU 30 AVRIL 2014				
Famille de Rouvray	1 814 522	30,55 %	3 533 649	45,80 %
Dubois Jacques	442 419	7,45 %	884 838	11,45 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 256 941	38,00 %	4 423 487	57,26 %
Chaillou Vincent	12 696	0,21 %	25 392	0,33 %
Des Isnards Charles-Helen	3 101	0,05 %	4 252	0,06 %
Bernard Francis	2 321	0,04 %	2 992	0,04 %
De la Serre Michel	1 615	0,03 %	1 615	0,02 %
D'Hotelans Éric	1 589	0,03 %	1 590	0,02 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS EN NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)				
	21 322	0,36 %	35 841	0,46 %
Public nominatif	36 554	0,62 %	52 771	0,68 %
Public porteur	3 213 602	54,11 %	3 213 602	41,60 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 250 156	54,72 %	3 266 373	42,28 %
Autodétention	410 853	6,92 %	0	0,00 %
TOTAL	5 939 272	100,00 %	7 725 701	100,00 %
AU 30 AVRIL 2013				
Famille de Rouvray	1 795 274	30,47 %	3 459 401	45,37 %
Dubois Jacques	461 419	7,83 %	922 838	12,10 %
SOUS-TOTAL GROUPE FONDATEURS (ACTIONS EN NOMINATIF)	2 256 693	38,30 %	4 382 239	57,47 %
Chaillou Vincent	19 544	0,33 %	33 740	0,44 %
Des Isnards Charles-Helen	2 801	0,05 %	2 802	0,04 %
Laraki Othman	1	0,00 %	2	0,00 %
Bernard Francis	2 021	0,03 %	2 022	0,03 %
De la Serre Michel	1 615	0,03 %	1 615	0,02 %
D'Hotelans Éric	1 339	0,02 %	1 339	0,02 %
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ACTIONS EN NOMINATIF) (HORS FONDATEURS)				
	27 321	0,46 %	41 520	0,54 %
Public nominatif	33 745	0,57 %	53 461	0,70 %
Public porteur	3 148 298	53,44 %	3 148 298	41,29 %
SOUS-TOTAL PUBLIC	3 182 043	54,01 %	3 201 759	41,99 %
Autodétention	425 422	7,22 %	0	0,00 %
TOTAL	5 891 479	100,00 %	7 625 518	100,00 %

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date de l'événement	Nature de l'opération	Variation du capital Émission en numéraire			Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale (En euros)
		Nominal (En euros)	Prime (En euros)	Nombre d'actions créées			
AGE 28/01/1991	Constitution de la Société	15,24		2 500	38 112	2 500	15,24
AGE 26/07/1991	Augmentation de capital en numéraire	15,24	(2 274 021)	834	50 827	3 334	15,24
AGE 26/07/1991	Incorporation de la prime d'émission	15,24	(2 261 779)		2 312 606	3 334	694
AGE 31/07/1991	Division du nominal et attribution gratuite	694		300 060	2 312 606	303 394	7,62
AGE 05/11/1996	Augmentation de capital en numéraire	7,62	3 565 206	32 276	2 558 628	335 670	7,62
AGE 26/03/1997	Incorporation de la prime d'émission Et prélèvement sur la réserve légale	7,62	(3 577 448) (4 631)		6 140 707	335 670	18,29
AGE 24/04/1997	Augmentation de capital en numéraire	18,29	130 801,26	975	6 158 544	336 645	18,29
AGE 09/12/1998	Division du nominal	18,29		3 703 095	6 158 544	4 039 740	1,52
AGE 15/03/1999	Augmentation de capital en numéraire	1,52	4 364 334	524 902	6 958 752	4 564 642	1,52
AGE 08/07/1999	Incorporation de la prime d'émission	1,52	4 175 251		11 134 003	4 564 642	2,44
AGE 14/06/2000	Augmentation du capital en numéraire	2,44	2 783 502	1 141 161	13 917 505	5 705 803	2,44
CA 09/05/2001	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	2,44	103 236	42 324	14 020 741	5 748 127	2,44
CA 09/05/2001 (AGE 14/06/2000)	Conversion du capital de FF en euros Et incorporation de la prime d'émission par élévation du nominal des actions	2,44			14 020 741	5 748 127	3
CA 08/03/2002	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	7 500	2 500	17 251 881	5 750 627	3
CA 08/03/2005	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	301 500	100 500	17 553 381	5 851 127	3
CA 07/06/2007	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	36 156	12 052	17 589 537	5 863 179	3
CA 14/04/2008	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	21 775	3 350	17 599 587	5 866 529	3
CA 01/02/2012	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	2 051	350	17 600 637	5 866 879	3
CA 28/02/2013	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	24 905	4 250	17 613 387	5 871 129	3
CA 07/02/2014	Arrêté du capital social Augmentation de capital en numéraire au profit de salariés adhérents au PEE	3	276 014,18	21 463	17 677 776	5 892 592	3
CA 07/02/2014	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	252 214,4	43 040	17 806 896	5 935 632	3
CA 10/03/2015	Arrêté du capital social Levée d'options de souscription	3	74 949,4	12 790	17 845 266	5 948 422	3

Contrôle

Le groupe Fondateurs est l'Actionnaire principal de la Société, avec au 30 avril 2015, 37,73 % du capital et 56,82 % des droits de vote exerçables.

Afin de s'assurer que le contrôle du groupe Fondateurs n'est pas exercé de manière abusive, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société est composé majoritairement d'Administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 15 avril 2010, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code de gouvernement d'entreprise »), comme étant son code de référence.

Des Comités, destinés à optimiser les débats du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions, ont par ailleurs été mis en place et émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Les Comités mis en place au sein de la Société sont les suivants :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance ;
- le Comité d'Audit ; et
- le Comité Technologie et Marketing.

Il est précisé que le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance est composé en majorité d'Administrateurs indépendants, et que le Comité d'Audit ne comprend que des membres indépendants.

2 PRÉSENTATION DU GROUPE

2.1. Principales activités et marchés

2.1.1. Principales activités

ESI Group a développé un ensemble cohérent d'applications métiers permettant de simuler de façon réaliste le comportement des produits de ses clients pendant les essais, de mettre au point les procédés de fabrication en synergie avec la performance recherchée, et d'évaluer l'impact de l'environnement sur l'utilisation de ces produits.

Cette offre constitue une solution unique, ouverte et collaborative de prototypage virtuel multidomains avec l'élimination progressive de l'utilisation du prototypage physique des composants et des sous-ensembles pendant la phase de développement du produit, permettant la prise de décision face à un prototype virtuel « vivant ».

2.1.1.1. Stratégie

2.1.1.1.1. Accélérer l'innovation industrielle par l'Ingénierie Virtuelle du Produit

Les enjeux économiques mondiaux actuels rendent la compétitivité de plus en plus aguerrie pour les industriels, qui doivent apporter des solutions innovantes dans un laps de temps réduit.

Pour ESI Group et ses clients, cela justifie plus que jamais le bien-fondé de l'utilisation de l'Ingénierie Virtuelle du Produit.

Avec l'Ingénierie Virtuelle du Produit, les industries manufacturières sont dotées des moyens nécessaires pour faire face au plus grand défi industriel : mettre sur le marché des produits innovants à moindre coût, plus rapidement, et avec une fiabilité accrue.

Les principales problématiques de nos clients sont :

- identifier les enjeux en termes de sécurité et de performance au tout début du cycle de conception ;
- évaluer comment les nouveaux matériaux et procédés de fabrication impacteront la performance du produit et son fonctionnement ;
- mettre en œuvre les meilleures pratiques pour assurer un cycle et des coûts de maintenance optimaux ;
- prédire la performance des équipements utilisés dans des conditions extrêmes, et anticiper les actions qui réduiront les temps d'arrêts de production et les coûts de réparation.

L'objectif d'ESI Group est de donner à ses clients, issus de tous les secteurs industriels, la capacité de fabriquer virtuellement et ensuite d'assembler pièce par pièce un produit virtuel complet et physiquement réaliste, qui pourra ensuite être testé dans des conditions d'utilisations normales et exceptionnelles. Les clients d'ESI Group peuvent ainsi avoir une vision « vivante » et complète des problèmes de fabrication, d'assemblage et de couplage entre les caractéristiques des différents produits et de leur performance – et tout cela, bien avant que tout prototype physique soit réalisé et testé.

L'Ingénierie Virtuelle du Produit fournit des informations vitales lors des itérations successives pendant la phase de conception, permettant de préparer les tests physiques dans les meilleures conditions, en allant jusqu'à la précertification ou dans d'autres cas, en éliminant entièrement la nécessité de tests physiques jusqu'à la validation finale.

Par ailleurs, les technologies récentes alliant immersion totale et interactivité en 3D, offrent une visualisation et une manipulation en temps réel des prototypes physiques. L'utilisation de solutions de réalité virtuelle telles que celles d'IC.IDO d'ESI Group, permet maintenant aux industries de donner vie à leurs produits bien avant leur production et sans même avoir recours au préalable à un prototype physique. Cette révolution technologique permet une prise de décision collaborative et en parallèle (multifonctions, multisites, multiphysiques) à chacune des étapes du processus de conception.

Enfin, l'acquisition de la technologie innovante de CyDesign offre aux industriels une solution logicielle permettant de lier la conception (modélisation de systèmes « 0D-ID »), à la validation des produits (modélisation « 3D ») à la fois en mode « cloud » et en mode « SaaS ».

En un mot, l'Ingénierie Virtuelle du Produit permet aux clients d'ESI Group d'obtenir leur produit bon du premier coup, avec fiabilité, productivité et innovation et dans les délais.

2.1.1.1.2. Comblent les lacunes et la complexité du développement virtuel du produit avec la méthode de prototypage virtuel intégral d'ESI Group

Le prototypage, réel ou virtuel, est essentiel dans le cadre du processus de développement traditionnel d'un produit. Les industries construisent et testent les prototypes physiques pour évaluer la pertinence de la conception du produit et examiner les améliorations potentielles en procédant par tâtonnements.

La simulation par ordinateur permet de réduire les délais et les coûts pour produire et tester des prototypes réels, offrant le privilège d'anticiper les résultats des tests, d'éliminer les tests inutiles et de mener les changements de conception de façon plus intelligente, réduisant ainsi le nombre des tests réels nécessaires.

Cependant, une fois un prototype réel réalisé, il est encore d'usage et même prudent de calibrer le modèle de simulation pour les faire coïncider aux résultats des tests, afin de rendre crédibles les modèles de simulation.

Bien que la méthodologie ci-dessus permette d'obtenir des résultats concrets, elle présente tout de même des risques et quelques lacunes non négligeables :

- les effets de couplage entre les différentes disciplines de conception et les réglementations ne sont pas évidents ;
- les conséquences du procédé de fabrication et ses défauts sur les pièces des produits – et également lors de l'assemblage – sont ignorées ;
- le calibrage est souvent fait de manière globale, tardive et improvisée sur les prototypes qui ne représentent pas au final le produit réel ;
- les innovations peuvent être rejetées à tort en raison d'une complexité ingérable.

À l'inverse, l'Ingénierie Virtuelle du Produit d'ESI Group apporte une réponse pertinente et efficace face à ces préoccupations fondamentales, en plaçant la fabrication virtuelle et la réalité virtuelle au cœur d'une méthodologie de conception complète qui provient des règles rigoureuses utilisées pour la construction de modèles fiables :

- fabrication virtuelle, étape par étape, en contrôlant et assemblant le produit et ses composants pièce par pièce ;
- évaluation virtuelle de la performance multidomaines, progressivement optimisée eu égard, par exemple, aux normes, aux conditions d'usage et aux régulations toujours plus exigeantes, en cours et à venir ;
- construction des relations de cause à effet entre la conception et les paramètres de fabrication : allant de la pièce du composant jusqu'au système, et réalisation des arbitrages pertinents en utilisant la réalité virtuelle interactive sur les modèles de plus en plus complexes ;
- calibrage, au tout début de la modélisation, des propriétés physiques des matériaux pour assurer des modèles de prévisions réalistes et prédictifs selon les circonstances et les limites identifiées ;
- mise à jour rigoureuse de ces modèles prédictifs au travers de processus prédéfinis lors de l'assemblage et lors des tests multidomaines ;
- évaluation des différentes interactions de robustesse et de sécurité, régulièrement contrôlées à chaque étape et en toute transparence, ce qui permet de capturer les meilleures pratiques.

L'Ingénierie Virtuelle du Produit prévient les risques, gère la complexité, le calibrage et la prise de décision de manière interactive. Cette méthodologie unique prend en compte les défis de la compétitivité industrielle en réduisant les coûts et les délais de mise sur le marché. Le bénéfice est visible à chaque étape du processus de développement du produit, et permet d'aller jusqu'à la précertification virtuelle avant de passer le test réel final – qui peut être requis pour la validation finale.

Les innovations deviennent ainsi plus faciles à évaluer et à mettre en œuvre. La Société dispose déjà de nombreux succès, résultats d'une collaboration remarquable en co-création entre ESI Group et les leaders mondiaux des diverses industries. D'autres seront rendus possibles grâce à la disponibilité de plus grandes puissances de calcul à des coûts abordables et de solutions logicielles plus conviviales.

2.1.1.2. Principales activités

Le Groupe a deux activités principales : l'édition et la distribution de logiciels et la réalisation de prestations de conseil.

2.1.1.2.1. Éditeur/Distributeur de logiciels (activités de Licences)

L'activité Édition/Distribution de licences est la principale activité du Groupe : elle a représenté 75 % du chiffre d'affaires en 2014. Les progiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation de progiciels propres basées sur un système de location annuelle qui génère *de facto* une forte récurrence des revenus.

2.1.2. Principaux marchés

2.1.2.1. Le marché du Prototypage Virtuel

L'activité d'ESI Group s'inscrit dans la grande évolution des industriels vers le « tout numérique » et le suivi informatique total de la vie du produit « PLM ». Au sein de ce marché, les solutions d'ESI Group apportent une amélioration considérable et essentielle dans le processus de prise de décision en permettant la prise en compte « réaliste » de la physique et du comportement des matériaux dans le maquettage numérique.

Caractéristiques du marché

La spécificité de l'activité d'ESI Group et son positionnement unique au sein du Prototypage Virtuel rendent très difficile toute tentative de

La très forte valeur ajoutée des solutions d'ESI Group nécessite d'importants travaux de Recherche et Développement qui mobilisent des ingénieurs chercheurs hautement qualifiés.

La distribution des solutions est réalisée dans le monde entier. Les filiales de distribution gèrent en direct plus de 90 % des ventes de Licences, le reste étant assuré en indirect via un réseau de distributeurs ou d'agents. Ces deux réseaux de distribution sont indispensables car complémentaires.

En 2014, 512 salariés, soit 51 % de notre effectif total, travaillaient au sein de notre réseau de distribution, parmi lesquels 57 % étaient dédiés à la distribution en Europe, 31 % en Asie, et 12 % en Amériques.

2.1.1.2.2. Les prestations de conseil (activité de Services)

À côté de son activité principale de vente de progiciels, le Groupe exerce une activité complémentaire de vente de prestations de conseil directement liée au prototypage virtuel.

Cette activité couvre trois domaines distincts :

- les projets spéciaux à caractère R&D, portant sur la création de modèles préindustriels de simulation numérique pour de nouvelles applications. Ces projets d'études avancées et à risques peuvent durer deux à trois ans, et sont menés en collaboration avec des laboratoires universitaires et/ou des services de recherche d'entreprises industrielles. Ils s'assimilent pour le Groupe à une activité de Recherche et de Développement ou de veille technologique. Ils donnent lieu pour partie à des cofinancements de type gouvernementaux en Europe et aux États-Unis. Ils permettent au Groupe d'être impliqué, en partenariats scientifiques très en amont, dans de nombreux projets d'innovation de haute technologie ;
- les études conjointes industrielles visant à développer, dans le cadre de partenariats avec de grands groupes industriels, l'industrialisation de nouvelles applications à fort potentiel économique, et dont la validité technologique a été établie antérieurement, par exemple dans les projets spéciaux décrits ci-dessus. Le Groupe adapte ses logiciels spécialisés et le partenaire industriel effectue les essais sur prototypes nécessaires à la validation des modèles de simulation spécialisés. Le Groupe facture le coût des prestations de service à son partenaire, mais elle autofinance ses développements logiciels, et en conséquence conserve les droits de propriété sur les produits logiciels développés ou modifiés ;
- les études et services comprenant les études d'application (vérification de la conception et essais virtuels de performance de produits industriels) et les services d'accompagnement de l'activité Vente de progiciels (formation et assistance technique hors site et sur site). Ces interventions sont généralement facturées sur la base du temps passé (forfait ou régie), à l'exception des prestations d'assistance téléphonique qui peuvent rentrer dans le cadre du support au contrat de licence annuel pour l'utilisation des progiciels.

circumscription définie de son marché. Le Groupe dispose ainsi de peu d'informations permettant d'évaluer précisément les dimensions et perspectives à court terme de ce marché tandis que la définition de ce dernier se veut très évolutive selon qu'elle est émise par tel ou tel acteur.

Pour autant, l'organisme américain d'études de marché CIMData a publié en avril 2015 une étude sur le PLM (estimé à 37 milliards de dollars) où l'activité de prototypage virtuel est incluse dans la dénomination « *Simulation & Analysis Supplier* » (estimé à 4,7 milliards de dollars). La majorité des sociétés citées sont des acteurs du marché de l'Analyse. Au sein de ce panel, peu de sociétés atteignent le réalisme physique du prototypage virtuel tel que proposé par ESI Group.

De fortes barrières à l'entrée

La complexité des problèmes adressés par ESI Group, la longue expérience qu'elle a su acquérir en travaillant en étroit partenariat avec les plus grands industriels, le niveau élevé de ses investissements en Recherche et Développement et la gamme étendue des solutions qu'elle propose, sont autant de barrières à l'entrée pour un nouveau venu qui souhaiterait pénétrer son marché.

En particulier, la spécificité des domaines d'intervention adressés par ESI Group nécessite une compréhension non seulement des données géométriques structurées (maquette numérique) fournies par la CFAO/IAO, mais aussi des phénomènes physiques qui interviennent dans la simulation des essais afin de rendre « réaliste » un modèle virtuel.

Les technologies d'ESI Group reposent ainsi sur :

- les partenariats développés depuis de longues années avec de grands industriels, aussi bien utilisateurs (industries manufacturières) que fournisseurs (plates-formes, logiciels) de systèmes d'informatique technique ;
- les équipes de chercheurs de haut niveau que la Société a su réunir, et que sa spécialisation et la renommée acquise dans le domaine de la simulation des phénomènes physiques lui permettent d'attirer de façon régulière et soutenue ;
- des accords de licence qui ont été conclus dans un certain nombre de domaines particulièrement complexes ou très spécialisés.

L'ensemble de ces partenariats est le fruit d'une expérience exceptionnelle acquise par ESI Group depuis la création de la Société en 1973, dans la résolution de problèmes complexes pour de grands industriels présents au niveau international et dans de multiples disciplines et secteurs industriels (automobile, défense, aérospatial, électronucléaire, transport, énergie, électronique, grande consommation, biomédical, etc.).

Aujourd'hui, on ne peut exclure *a priori* l'arrivée, en tant que concurrents sur le secteur d'intervention d'ESI Group, de sociétés plus importantes disposant de moyens supérieurs mais, s'agissant surtout des grands acteurs de la CFAO, cette évolution ne semble pas souhaitée ni prévue par les grands constructeurs automobiles qui apprécient avoir affaire à

des interlocuteurs spécialisés dans le domaine de la simulation à base de physique, distincts de leurs autres fournisseurs de technologie de base.

Mais on peut souligner l'aspect fédérateur généré par Dassault Systèmes avec CATIA V5/V6 qui est souhaité par les sociétés d'automobiles pour assurer des communications entre le monde de la CFAO, de la gestion de données calculs et le lien avec les systèmes de gestion de ressources. Également, on peut noter l'arrivée de Siemens/UGS dans le domaine de la gestion de la donnée technique avec les solutions TeamCenter, standard *de facto* du marché automobile. En 2012, Siemens complète son offre en Simulation en rachetant la société belge LMS mais il reste à prouver le bénéfice des synergies de cette acquisition pour Siemens.

Compte tenu des barrières à l'entrée techniques considérables qui protègent le métier d'ESI Group, l'arrivée de nouveaux concurrents ne pourrait en tout état de cause s'effectuer qu'à l'occasion d'un mouvement de consolidation affectant le secteur, et il serait alors difficile, pour un nouvel acteur du secteur, de constituer rapidement par rachats de sociétés une gamme de produits de simulation physique aussi riche que celle offerte par ESI Group, et offrant les mêmes qualités prédictives reconnues par les grands donneurs d'ordres.

De la nécessité d'une rupture méthodologique

Reconnues par tous les grands donneurs d'ordres de marchés bien spécifiques et matures comme celui de l'automobile, les solutions développées par ESI Group sont néanmoins adaptables à de très nombreux secteurs d'intervention.

L'adoption étendue de ces solutions suppose néanmoins un changement méthodologique radical au regard des méthodes traditionnelles « d'essais-erreurs » encore majoritairement utilisées par de très nombreux industriels.

Après un ralentissement conjoncturel où les budgets de recherche et développement des industriels ont été fortement révisés à la baisse, la reprise de l'économie mondiale et l'accentuation de la pression concurrentielle internationale devraient ainsi pousser à l'accélération de la mise en œuvre du changement méthodologique qui préside à l'essor du prototypage virtuel « de masse », en particulier dans les domaines tels que l'aéronautique, l'énergie, l'électronique.

2.1.2.2. Zones géographiques

La segmentation des marchés est organisée d'une part par zone géographique et d'autre part par secteur industriel.

Chiffre d'affaires	2014		2013		2012	
	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)	(En milliers d'euros)	(En % du total)
Europe Moyen-Orient et Afrique	53 480	48 %	49 449	45 %	46 953	43 %
Asie	38 475	35 %	39 085	36 %	40 094	37 %
Amériques	19 062	17 %	20 783	19 %	21 981	20 %
TOTAL	111 017	100 %	109 317	100 %	109 028	100 %

À l'image des années précédentes, ESI Group a maintenu une forte implantation internationale avec 84,9 % de son chiffre d'affaires réalisé hors de France.

2.1.2.3. Secteurs industriels

L'offre d'ESI Group est organisée par lignes de produits et solutions industrielles découpées en sept principaux secteurs industriels :

L'offre « Transports terrestres » (Automobile, Ferroviaire...)



ESI Group propose un éventail de solutions différenciées pour la prise en compte du prototypage virtuel de composants et sous-ensembles de l'industrie du transport dans les domaines suivants :

- Sécurité passager (airbag, siège, etc.) ;
- Fabrication et assemblage d'une caisse de véhicule ;
- Étude de l'habitacle et de son environnement ;
- Confort (bruit, vibrations, etc.) ;
- Moteur et transmission ;
- Aérodynamique, aérothermique sous capot.

L'offre « Industries manufacturières »



Destinées aux industries de transformation et à l'industrie lourde, les solutions d'ESI Group couvrent d'autres besoins de simulation tels que :

- Procédés de fabrication (matériaux métalliques, plastiques ou composites) ;
- Optimisation d'assemblage de pièces, et simulation de leur comportement au sein de leur environnement.

L'offre « Aéronautique et Aérospatiale »



La diversification de l'offre permet de proposer des solutions dans les domaines tels que :

- Étude et optimisation de l'écoulement d'air, du bruit, d'impact, effet électromagnétique, etc. ;
- Amélioration du confort vibro-acoustique.

L'offre « Énergie »



Les principaux domaines d'application sont les suivants :

- Validation de la conformité aux règlements techniques (sécurité et durée de vie) ;
- Amélioration de la performance des nouvelles technologies type éolienne ;
- Optimisation de la consommation d'énergie.

L'offre « Gouvernement et Défense »



L'offre d'ESI Group couvre notamment les domaines suivants :

- Phénomènes physiques complexes lors d'opérations de largage de missiles, d'éjection de sièges, etc. ;
- Confort des véhicules militaires.

L'offre « Électronique et Biens de consommation »



Les solutions offertes par ESI Group sont entre autres :

- Réactions physiques et chimiques intervenant dans l'industrie ;
- Conditions hypothétiques accidentelles et mesures de sécurité associées.

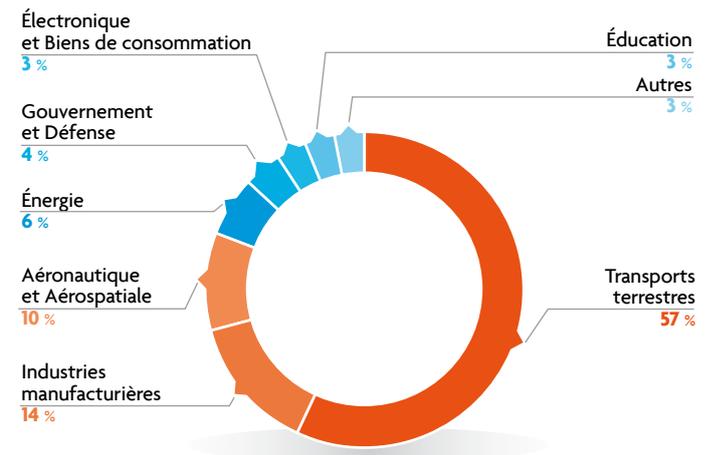
L'offre « Éducation »



Les solutions que propose ESI Group peuvent être divisées en deux domaines principaux, à savoir :

- l'Enseignement, aide à la formation des futurs ingénieurs aux nouveaux outils et technologies de prototypage virtuel ;
- les projets spéciaux de Recherche, en collaboration avec des universités afin de répondre aux besoins des industriels.

En 2014, les prises d'ordre entre les principaux secteurs industriels se répartissaient comme suit :



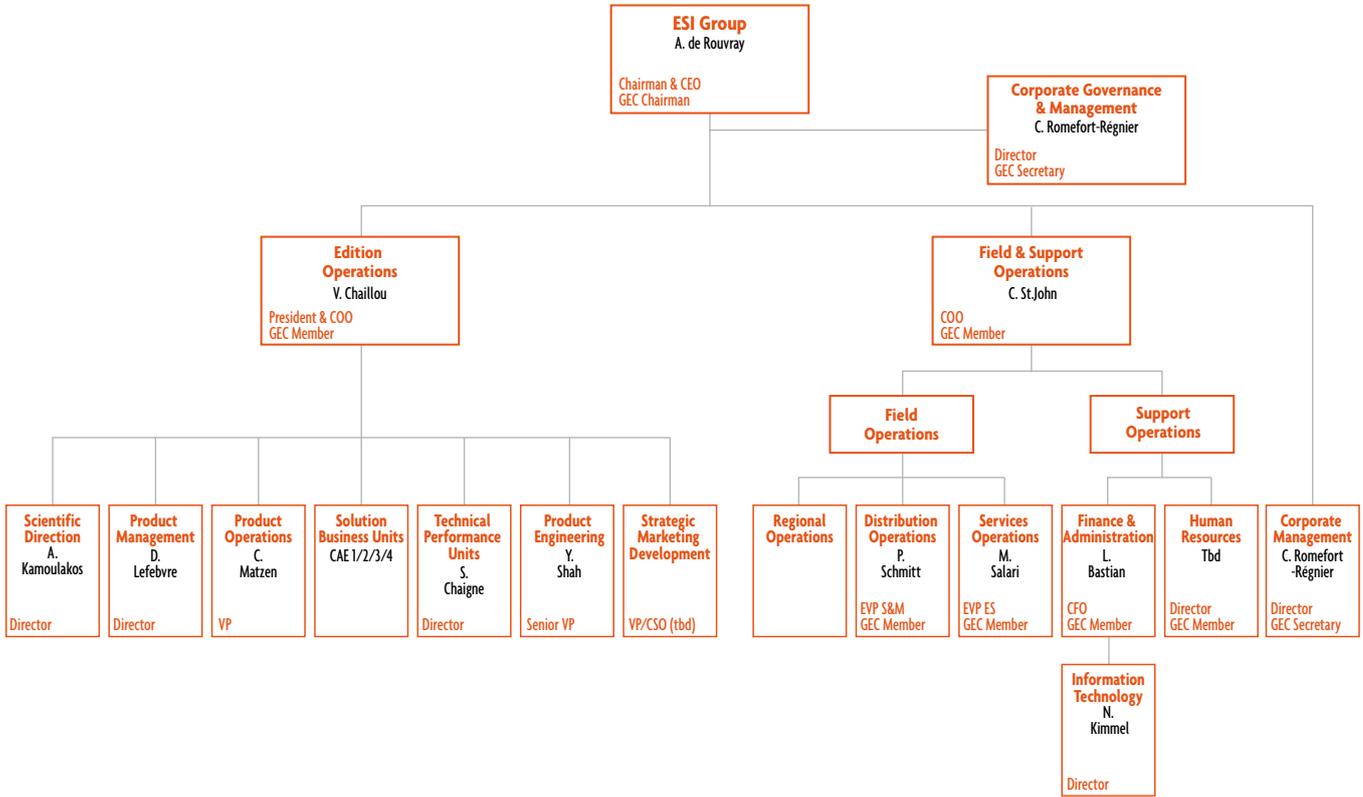
De façon synthétique, on peut classer géographiquement les principaux clients d'ESI Group selon le tableau suivant :

	Amériques	Europe	Asie
Transports terrestres	Chrysler Group Ford Motor Company General Motors Lear Magna International	Autoliv BMW Group Bombardier WW Daimler AG Fiat Group PSA Peugeot Citroën Renault TRW Volkswagen Group	China Faw Group Corp. Honda Hyundai Mazda Motor Corporation Mitsubishi Motor Corp. Nihon Hatsujo Nissan Shanghai Automotive Industry Corporation Toyota
Industries manufacturières	Alcoa General Electric John Deere United Technologies Corporation UTC Whirlpool	Arcelor Montupet Sab	Hitachi JFE Steel Kobe Steel Takata
Aéronautique et Aérospatiale	Boeing Honeywell Lockheed Martin NASA Northrop Gruman PCC Corporate	Airbus Group Dassault Aviation Rolls-Royce Safran Thales	AVIC
Énergie	General Electric Siemens	Areva EDF GDF Onet	General Electric India Kawasaki Heavy Industries Mitsubishi Heavy Industries
Gouvernement et Défense	Huntington Ingalls Industries U.S Army	DCNS CEE CEA Ministère de la Recherche RNTL	ADD Hunan yunjian group Inner Mongolia first Machinery Group Corporation Japan Automobile Research Institute
Électronique et Biens de consommation	Applied Materials Hitachi Industries	Bertrandt Gestamp Group	LG NEC Samsung

2.2. Organisation de la Société

2.2.1. Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel du Groupe se présente aujourd'hui comme suit :



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

2.2.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration figurent au chapitre 3.2 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques ».

2.2.4. Fonctionnement de la Direction Générale

2.2.4.1. Directeur Général

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration (ou le « Conseil »), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil est porté à la connaissance des Actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée expirant en même temps que le mandat du Directeur Général ou celui du Président, si celui-ci assume également la Direction Générale.

À l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration peut, avec l'accord du Directeur Général ou du Président, si celui-ci assume les fonctions de Directeur Général, décider, avant l'expiration de leur mandat, de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale. Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Les pouvoirs du Directeur Général peuvent être limités par le Conseil d'Administration.

2.2.4.2. Directeur Général Délégué

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués ne peut excéder cinq.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

Les pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués sont repris dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

2.2.4.3. Limitations apportées à la Direction Générale

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général.

2.2.4.4. Le Comité Exécutif (*Group Executive Committee*) (le « GEC »)

Le GEC prend toute décision courante afférente à la stratégie de développement de la Société dans les domaines suivants :

- Distribution (Établissements et filiales) ;
- Ventes et Marketing ;
- Opérations Produits ;
- Opérations Services ;
- Finance et Administration ;
- Ressources Humaines ;
- Qualité ;
- IT.

Pour ce faire, le GEC procède à une revue des actions en cours et détermine sous quel délai elles peuvent être conclues/traitées.

Le GEC prépare et soumet au Conseil d'Administration tout dossier requérant son autorisation pour la réalisation et/ou la mise en place de certaines opérations.

Le GEC est composé de membres de l'équipe dirigeante et d'une secrétaire. Le nombre de ses membres peut être modifié en fonction de l'évolution de l'équipe dirigeante.

Ses membres sont les suivants :

- Alain de Rouvray, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société ;
- Vincent Chaillou, Administrateur et Directeur Général Délégué en charge de la division Édition ;
- Christopher St.John, Directeur Général Délégué, en charge des divisions Distribution et Support ;
- Tomasz Kisielewicz, Vice-Président Exécutif Engineering Services (jusqu'à son départ à la retraite le 31 janvier 2015) ;
- Laurent Bastian, Directeur Administratif et Financier ;
- Mike Salari, Vice-Président Exécutif Services d'Ingénierie (depuis le 1^{er} février 2015) ;
- Peter Schmitt, Vice-Président Exécutif Vente et Marketing Opérationnel (depuis le 1^{er} février 2015).

Par ailleurs, Corinne Romefort-Régnier, Directrice de la Gouvernance de l'entreprise, assure le secrétariat du Comité.

Il est indiqué que Monsieur Olivier Pradal a quitté ses fonctions de Directeur des Ressources Humaines et ne fait plus partie du GEC depuis le 19 août 2014.

Le GEC peut être amené à inviter toute personne pouvant lui apporter des précisions sur les sujets traités afin de lui permettre de prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

Toute personne appelée à assister aux réunions du GEC est tenue à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par les membres du GEC.

2.3. Informations financières sélectionnées

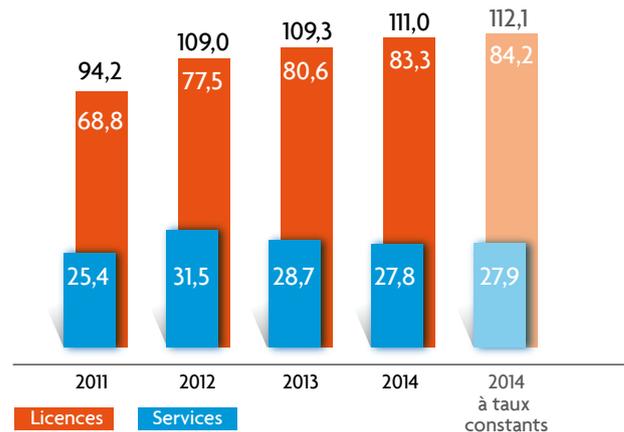
Ces informations sont reprises dans les comptes consolidés.

2.3.1. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel consolidé 2014 s'élève à 111,0 millions d'euros, en croissance de 1,6 % à taux courants et 2,5 % à taux constants. Essentiellement lié à l'évolution défavorable du yen japonais, l'impact de change sur le périmètre s'élève à - 1,0 million d'euros. L'activité Licences représente 75,0 % du chiffre d'affaires en 2014 contre 73,3 % en 2013.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)

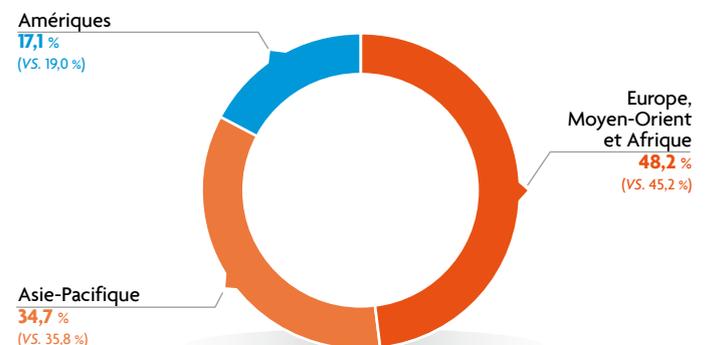


2.3.2. La répartition géographique du chiffre d'affaires

La répartition géographique du chiffre d'affaires souligne l'évolution en faveur de l'Europe portée par l'activité Licences en particulier en France et en Allemagne. Cette région représente 48,2 % des revenus totaux contre 45,2 % au cours de l'exercice précédent. L'évolution de la zone Asie s'explique principalement par l'impact défavorable des taux de change et le contexte difficile des affaires en Chine. L'évolution de la zone Amériques est liée au recentrage de l'activité Services vers des prestations à plus haute valeur ajoutée.

Le poids de l'activité dans les BRIC diminue par rapport à 2013 pour s'établir à 12,7 % du chiffre d'affaires total sur la période contre 15,3 % sur l'exercice précédent. Cette évolution est liée à la baisse enregistrée en Chine et en Russie qui n'a pu être compensée par la bonne progression au Brésil et en Inde.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



2.3.3. L'alignement stratégique des activités

L'activité Licences sur l'exercice s'établit à 83,3 millions d'euros et affiche une progression de + 4,4 % à taux constants par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance significative a été soutenue par la forte dynamique des ventes dans la zone Europe, notamment en France et par la bonne progression dans la zone Amériques. Son taux de récurrence se maintient à un niveau élevé de 85,7 % à taux constants (vs. 86,7 % en 2013). Le « *New Business* » (*i.e.* hors *Add-on*) s'établit à 17,0 millions d'euros en recul de 0,5 million d'euros et représente 20,1 % du chiffre

d'affaires Licences. Cette évolution s'explique par le contexte politique et économique actuellement difficile dans les BRIC, notamment en Russie et en Chine.

L'activité Services sur l'exercice s'établit à 27,8 millions d'euros en recul de - 3,3 %. Cette évolution découle d'une baisse sur les neuf premiers mois liée au recentrage sur des projets à plus forte valeur ajoutée, suivie d'une nette hausse de + 10,7 % au dernier trimestre.

2.3.4. La rentabilité

À taux réels, l'EBITDA progresse de + 5,8 % à 10,1 millions d'euros, soit un taux de marge de 9,1 % à comparer à 8,7 % en 2013. Cette progression ressort à + 13,6 % à taux constants (pour un équivalent de 10,8 millions d'euros, soit 9,7 % de taux de marge).

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) progresse de + 14,0 % à 9,0 millions d'euros, faisant ressortir une marge de 8,1 % en croissance de + 0,9 point par rapport à l'an dernier. À taux constants, il ressort à 9,7 millions d'euros, en croissance de 23,3 %, avec une marge de 8,7 %.

Le Résultat Opérationnel (EBIT) progresse de + 35,6 % à 8,4 millions d'euros, soit une marge de 7,5 % en progression de 1,9 point par rapport à l'exercice 2013. À taux constants, il s'établit à 9,1 millions d'euros, en progression de 47,9 %, soit + 2,9 millions d'euros.

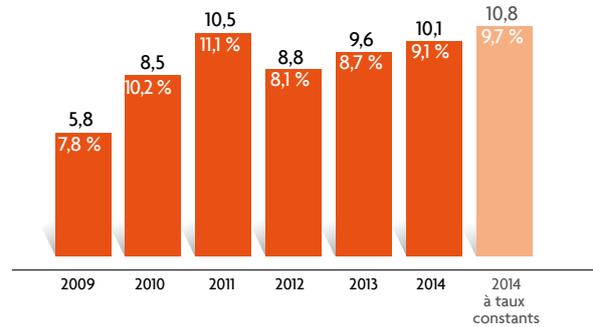
L'évolution croissante de la rentabilité entre l'EBITDA, le ROC et l'EBIT s'explique notamment par les éléments exceptionnels enregistrés en 2013, tels que les provisions relatives à la couverture des risques et les coûts liés aux acquisitions.

Le Résultat Financier ressort positif à + 0,7 million d'euros vs. - 0,9 million d'euros en 2013. Cette variation de + 1,7 million d'euros s'explique principalement par l'impact de la variation des cours de change, notamment du dollar, en toute fin d'exercice.

Le Résultat Net part du Groupe s'élève en réel à 5,5 millions d'euros, soit 5,0 % de marge nette, contre 2,4 millions d'euros en 2013, soit une évolution de + 127,2 % à taux courant. La charge d'impôts, de 3,6 millions d'euros, fait ressortir un taux moyen de 39,5 %, à comparer à un taux de 52,1 % en 2013. Cette amélioration s'explique notamment par la dotation pour risque fiscal effectuée en 2013.

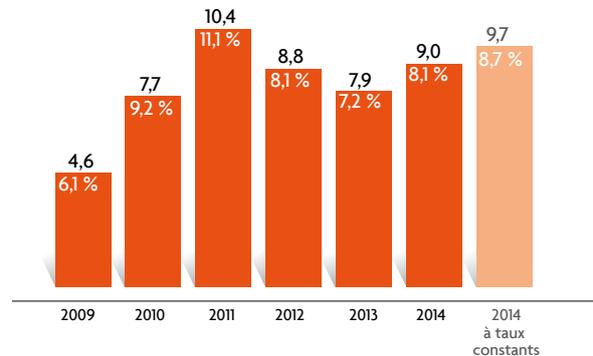
EBITDA

(En millions d'euros et % du CA)



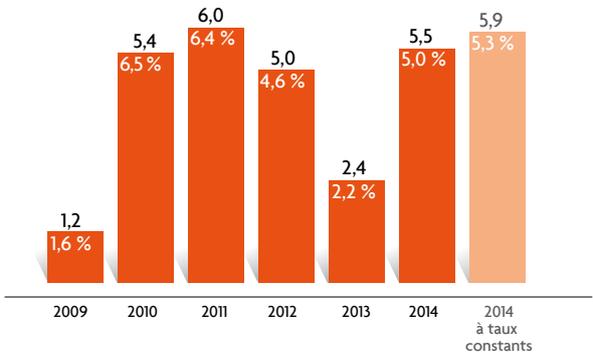
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(En millions d'euros et % du CA)



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(En millions d'euros et % du CA)



2.4. Investissements significatifs des trois derniers exercices

2.4.1. Investissements récurrents du Groupe

Les investissements opérationnels récurrents du Groupe sont de l'ordre de 3 % du chiffre d'affaires. Au titre des trois derniers exercices, les investissements se sont élevés à 3 745 milliers d'euros en 2012, à 2 954 milliers d'euros en 2013 et à 1 768 milliers d'euros en 2014. Ce montant n'inclut pas les actifs incorporels reconnus lors de l'allocation des prix d'acquisition (voir notes 5.1 à 5.3 de l'annexe consolidée). Ces investissements concernent principalement du matériel informatique nécessaire au développement de l'activité du Groupe ainsi que des travaux d'agencement et d'installations sur plusieurs sites du Groupe. Les investissements ont été financés pour l'essentiel sur fonds propres.

Les frais de développement

ESI Group procède à l'immobilisation dans ses comptes annuels des frais de développement répondant aux six critères d'IAS 38. Les informations relatives aux frais de développement sont décrites dans les notes 2.8, 4.2 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La valeur nette des frais de développement immobilisés s'élève à 28 603 milliers d'euros au 31 janvier 2015.

2.4.2. Investissements non récurrents du Groupe

a) Les investissements incorporels

Depuis 1994, le Groupe procède à des acquisitions de sociétés et de branches d'activité afin de compléter son offre et d'élargir ses débouchés commerciaux.

Les actifs incorporels qui ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation sont constitués des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces actifs incorporels

font l'objet d'un test de dépréciation décrit dans la note 2.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Les principaux mouvements de l'exercice sont décrits dans la note 5.1 de l'annexe consolidée.

L'évolution de la valeur nette comptable de ces actifs incorporels entre le 31 janvier 2014 et le 31 janvier 2015 est indiquée dans le tableau ci-dessous. Les notes 5.1 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent le détail.

(En millions d'euros)	31 janvier 2014	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2015
Écarts d'acquisition	23,0			0,8	23,8
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	12,0				12,0
TOTAL	35,0			0,8	35,8

b) Les investissements financiers

Le Groupe ne procède à aucun investissement financier et se limite à assurer, à travers des placements classiques, la rémunération de la trésorerie disponible.

2.4.3. Les investissements futurs

Le Groupe continuera d'investir pour renouveler et améliorer son outil de production et son efficacité. Le Groupe reste attentif à de nouvelles opportunités qui lui permettraient de consolider ses parts de marché ou d'améliorer les services rendus à ses clients. À la date de ce document, le Groupe a réalisé quatre acquisitions concernant quatre nouvelles briques technologiques.

Les investissements récurrents en 2014 se sont élevés à 1,8 million d'euros. Le Groupe envisage de dépenser de l'ordre de 3,0 millions d'euros en

2015. Le montant des investissements récurrents engagés à la date de rédaction de ce document est d'environ 0,7 million d'euros.

Afin d'évaluer toutes les opportunités d'investissements pour améliorer ses solutions, le Groupe a mis en place un Comité « Product Council » qui permet au *Group Executive Committee* de prendre les décisions d'investissements en fonction des priorités du marché et des retombées attendues.

2.5. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

Risque de change

Voir détails au chapitre 4, point 4.1.2.3, et annexe aux comptes consolidés note 2.5, note 2.15, note 4.5, note 7.

Risque de taux

Voir détails au chapitre 4, point 4.1.2.3, et annexe aux comptes consolidés note 2.15, note 5.11, note 5.13.

Risque sur actions

Voir annexe aux comptes consolidés, note 2.18 et note 5.10.

Risque relatif aux dépréciations des écarts d'acquisition ou des immobilisations incorporelles

Voir annexe aux comptes consolidés, note 2.13.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

L'endettement du Groupe est détaillé, par nature, type de taux et échéances, dans les annexes des états financiers consolidés dans la note 5.11 « Dettes financières », qui inclut également le détail de la

couverture de taux s'y rapportant. Les emprunts, hors crédit-bail, ont été contractés en euros. Par ailleurs, les covenants en vigueur sont détaillés dans la note annexe aux comptes consolidés : note 8.3 « Engagements accordés ». Le non-respect des covenants peut provoquer une demande de remboursement anticipé.

Risques commerciaux

Concernant les risques commerciaux, le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement et représente globalement un pourcentage de 27,8 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Des recettes intermédiaires permettant de valider la production sont réalisées à chaque clôture trimestrielle et permettent ainsi de valider la reconnaissance du revenu.

Les vingt premiers clients représentent 43,5 % des prises de commande.

Le Groupe est confronté à des délais de règlement variables suivant les pays. Ces délais s'élèvent en moyenne à 50 jours pour l'Europe du Nord, les États-Unis et le Japon, et de 60 à 100 jours pour l'Europe du Sud (y compris la France). S'agissant de la Chine, une part significative des créances est recouvrée sous un délai supérieur à un an. Une analyse

systématique des créances par antériorité est réalisée chaque trimestre afin d'assurer le contrôle du recouvrement et le cas échéant de doter les provisions qui s'avèreraient nécessaires. Le montant des créances douteuses est faible. Il est présenté dans les annexes aux comptes consolidés (voir note 5.6).

Concernant les fournisseurs et partenaires, le Groupe n'a aucune exposition spécifique à ce niveau. Une part extrêmement faible de recours à la sous-traitance, notamment de personnel, n'est en rien stratégique et ne constitue aucun facteur de risque.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie des conditions standards applicables en fonction de la nature de la prestation.

Risque lié aux contrats au forfait

Dans le cas de contrats au forfait au sein de l'activité Services, le risque de sous-estimation des charges est essentiellement à la charge d'ESI Group. Toutefois, ce risque est fonction de l'expérience que le Groupe possède sur la problématique du projet. Ce risque est couvert par un coefficient de contingence appliqué tant sur le prix que sur les délais qui varie de 0 % pour des projets standards à 50 % pour des projets très innovants. En outre, les offres peuvent comprendre des clauses limitant les prestations et pouvant donner lieu à la négociation d'avenants en cas de demandes complémentaires du client.

S'agissant du risque relatif à l'incapacité à fournir les résultats attendus, il dépend des engagements et des travaux préliminaires, dits de « compréhension du problème », qui ont permis à ESI Group d'éviter ce risque jusqu'à présent. En effet, aucun engagement n'est pris sans avoir une idée précise de la manière de procéder afin de livrer les prestations sur lesquelles la Société s'est engagée. De plus, le risque de recevabilité des résultats est couvert par les critères d'acceptabilité qui sont définis soit dans l'offre soit au démarrage du projet.

Risque lié aux évolutions technologiques et à la capacité à répondre rapidement aux besoins des clients

Le métier d'ESI Group se base sur une relation client étroite dans le but de suivre leurs besoins d'innovation dans les différents segments industriels propices à l'implémentation du Prototypage Virtuel Intégral. Mais pour se prémunir des risques de ruptures technologiques dans l'ensemble des couches constituant l'offre du Groupe, les réseaux suivants ont été développés :

- le Comité Scientifique ;
- des partenariats stratégiques avec des clients travaillant en co-création avec le Groupe ;

- des partenariats académiques donnant accès aux dernières informations technologiques ;
- des partenariats de distribution avec des sociétés clés du domaine du matériel et du *cloud* donnant accès en avance de phase aux dernières technologies.

Enfin le Groupe participe à des projets d'innovations cofinancés dans les instances de la Communauté européenne, des pôles de compétitivité français, des projets de recherches américains types SBIR ou Darpa. L'ensemble de ces moyens permettent à ESI Group d'industrialiser des solutions toujours plus innovantes dans les meilleurs délais.

Risque juridique

Le Groupe dispose d'un département juridique.

Le département juridique est divisé en deux pôles :

- le pôle juridique *corporate* dont la mission principale est de s'assurer du suivi, de la rationalisation et de la veille juridique *corporate* ainsi que de la coordination juridique des opérations des filiales ;
- le pôle propriété intellectuelle qui veille à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe (marque, brevet, savoir-faire, etc.) et prend

toute mesure de protection nécessaire (dépôt de marque, brevet, etc.). Il est en charge des audits de propriété intellectuelle lors des acquisitions de société et de l'écriture ou de la revue de tous les contrats liés aux affaires avec les clients et partenaires.

Du fait de la nature des activités, les risques se situent essentiellement dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Ces risques potentiels sont les suivants :

Contrefaçons des produits commercialisés par le Groupe

En ce qui concerne les risques de contrefaçons du fait des tiers, il n'a pas été constaté de faits avérés importants de contrefaçon.

Les codes d'accès permettant l'utilisation des produits du Groupe sont générés par ESI Group, quel que soit le mode de distribution (distributeurs et agents) et ils sont associés au logiciel FlexNet Publisher (anciennement FlexIm), standard mondial pour la sécurité des codes informatiques. Si le code FlexNet venait à être contourné, ESI Group utilise également un logiciel de détection des contrefaçons (Vi Labs) intégré progressivement à l'ensemble de ses codes et associé à un service juridique d'assistance à la poursuite des contrefacteurs. Ce service s'avère très efficace.

Risques de revendications de tiers sur la propriété des codes édités par le Groupe

Pour ce qui concerne les risques de revendications de tiers, les produits logiciels de la Société sont, pour l'essentiel, soit développés au sein du Groupe, soit acquis à l'occasion d'opérations de fusion-acquisition. Plus rarement, ils résultent de contrats de développement passés avec des tiers.

En ce qui concerne les codes développés en interne, la propriété est dévolue aux sociétés du Groupe du fait des contrats de travail et des dispositions supplétives en matière de droit du travail. Le cas échéant, des contrats de développement sont signés entre la Holding ESI Group et ses filiales en charge du développement, afin d'assurer que la propriété revient bien à ESI Group.

Pour les codes acquis à la faveur d'une opération de croissance externe, un audit de propriété intellectuelle est diligenté au préalable. De plus, les contrats d'acquisition comportent toujours des garanties contre l'éviction.

De même, le Groupe s'appuie sur un processus de revue systématique des contrats de développement conclus avec des tiers, afin de veiller au transfert efficace et sans risque des propriétés intellectuelles dans le cas où le contrat type d'ESI Group, qui assure un transfert efficace, n'est pas utilisé.

Responsabilités contractuelles et clauses pénales

Quant aux responsabilités contractuelles et clauses pénales, le Groupe refuse systématiquement les clauses pénales et les responsabilités indirectes (telles les pertes) et limite autant que faire se peut les responsabilités contractuelles au montant de chaque affaire ponctuelle.

Transferts de plus de droits que nécessaires en subissant par exemple les Conditions Générales d'Achat de clients ou en ne maîtrisant pas les clauses de contrats de consortium

Enfin, le risque de transferts non maîtrisé est annulé par la revue de tous les contrats par les spécialistes internes du Droit de la propriété intellectuelle.

Le Groupe estime donc disposer des moyens et processus nécessaires pour couvrir de façon satisfaisante les risques juridiques auxquels il pourrait être confronté.

Risque de dépendance à des clients ou à un secteur industriel

La volonté du Groupe est de diversifier son activité, tant sur le plan géographique que sectoriel. Le secteur Transports terrestres représente 57 % de notre chiffre d'affaires, mais utilise des technologies variées ce qui minimise tout risque de dépendance.

De plus, nous n'avons pas de grand compte représentant plus de 15 % de nos prises de commandes annuelles.

Risque lié au management et personnel clé

L'expertise et l'expérience des personnes « clés » sont aujourd'hui largement partagées avec des équipes qualifiées. Aucun collaborateur n'est propriétaire exclusif d'un code ou d'un savoir-faire qui ne serait pas partagé avec ses équipes.

De plus la Société a engagé une politique de fidélisation des collaborateurs en mettant notamment en place des plans de stock-options pour les personnes clés.

Risque lié à la sécurité des installations et des systèmes internes

Un agent de sécurité expérimenté surveille en permanence les systèmes et la sécurité du réseau. Les connexions Internet et les pare-feux de tous les établissements sont gérés et suivis de manière centralisée, minimisant ainsi les risques d'intrusion ou de piratage. Les services critiques (situés

à Rungis) sont soumis à des sauvegardes régulières selon un processus documenté. Dans le cas d'une défaillance majeure du système ou d'une catastrophe, un site de sauvegarde (Lyon) est configuré et opérationnel depuis 2014.

Risque industriel et environnemental

La Société assume auprès de sa clientèle une obligation de moyens (intégrité des algorithmes inclus dans les logiciels) et non de résultat de la mise en œuvre de ses logiciels. S'adressant à une clientèle diversifiée composée des plus grands groupes industriels internationaux, la Société encourt un risque d'insolvabilité-client faible et intégralement provisionné.

La Société assure la conception, le développement et la distribution de logiciels de simulation numérique. L'impact sur l'environnement de cette activité est, par nature, relativement limité, en particulier la production de déchets sous forme de papiers ou matériels informatiques usagés.

Cet impact est minimisé par le fait que le Groupe recycle le matériel informatique usagé via un prestataire agréé.

Les systèmes d'extinction automatique des incendies, dont sont équipées, le cas échéant, les salles informatiques de la Société, n'utilisent pas de halon et sont conformes aux normes environnementales.

La Société n'est, à sa connaissance, en infraction avec aucune législation d'ordre environnemental et elle n'a fait l'objet d'aucune procédure ou contravention en la matière. Enfin la Société estime que ses produits de simulation numérique permettent à ses clients de réduire le nombre de tests en grandeur réelle (*crash test*, fonderie, injection, soudure, etc.) et génèrent par conséquent des économies significatives en termes de matières premières et d'énergie.

3 GOUVERNANCE DU GROUPE

3.1. Principaux Actionnaires et évolution boursière

3.1.1. Actionnaires fondateurs

Les informations relatives aux Actionnaires fondateurs figurent au chapitre 1.3.4.6 « Évolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices ».

3.1.2. Étude TPI

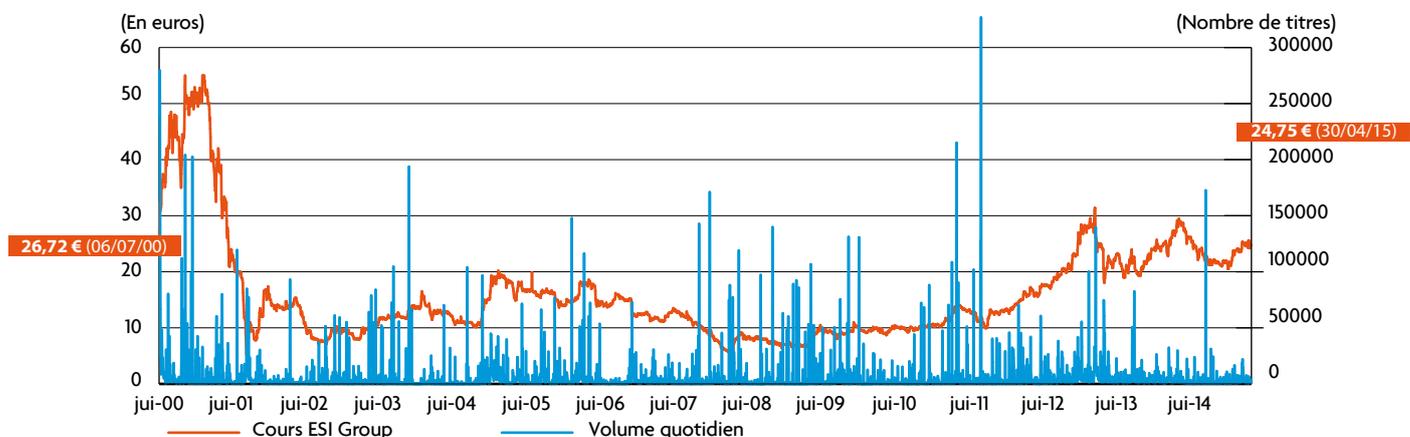
La Société a réalisé en date du 17 avril 2015, une étude TPI (titres au porteur identifiable) portant sur 98,9 % du flottant (hors autocontrôle) qui peut être comparée à celle réalisée le 28 avril 2014.

(En pourcentage du flottant)	Au 17 avril 2015	Au 28 avril 2014
Institutionnels domestiques	71 %	72 %
Investisseurs étrangers	18 %	20 %
Actionnaires individuels	10 %	8 %
Sociétés	1 %	0 %

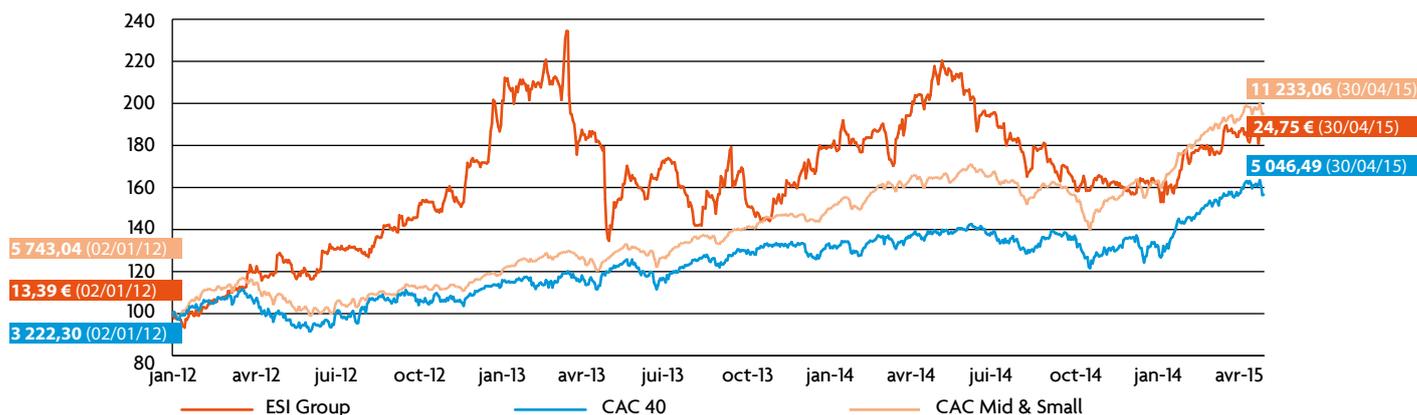
Cette analyse fait apparaître un renforcement des actionnaires individuels dans le capital de la Société qui reste majoritairement composé d'institutionnels domestiques.

3.1.3. Évolution du cours de Bourse

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de Bourse de l'action ESI Group depuis son introduction en Bourse ainsi que le volume quotidien des transactions effectuées :



Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cours de l'action ESI Group, comparée à celle du CAC Mid&Small et du CAC 40 sur une base 100 depuis janvier 2012 :



3.2. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

Le présent rapport (le « Rapport ») a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'Administration de la Société, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Le Rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Rapport est soumis à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la Société du 22 juillet 2015. Il a été préalablement soumis à l'approbation du Conseil d'Administration réuni le 14 avril 2015. Le Rapport a été préparé avec le concours de la Direction Générale, de la Direction Juridique, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière.

Le Président et Directeur Général rend compte aux termes du Rapport, de :

- la référence à un code de gouvernance ;
- la composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'Administration, au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2015 ;
- les procédures de contrôle interne et de maîtrise des risques ;
- la limitation des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux ;
- les modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée.

À titre liminaire, il est rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion en date du 15 avril 2010, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par MiddleNext (le « Code de gouvernement d'entreprise »), comme étant son code de référence et s'engage à se conformer aux recommandations dudit code. En effet, ce code qui adapte les principes de bonne gouvernance du code AFEP/MEDEF aux petites et moyennes sociétés semblait, ainsi, plus en adéquation avec la taille de la Société et la structure de son capital.

Le Code MiddleNext est disponible sur le site www.middlenext.com.

En application du Code de gouvernement d'entreprise, la Société s'est attachée, tout au long de l'exercice 2014 (i) à prendre en considération les points de vigilance exposés par ce dernier, (ii) à faire évoluer ses pratiques afin de se conformer aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise. Il est à cet égard précisé que, conformément au principe « *comply or explain* », ainsi qu'à la recommandation AMF n° 2013-20, un tableau contenant le rappel des différentes recommandations du Code de gouvernement d'entreprise et leur application par la Société est présenté ci-dessous.

En comparant ses pratiques avec les recommandations du Code MiddleNext, le Conseil d'Administration apporte ainsi les commentaires suivants :

- À ce jour, le Conseil d'Administration est composé de huit membres, dont quatre indépendants et trois femmes.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juillet 2013 a modifié la durée du mandat des Administrateurs à quatre ans. Cette décision vise à garantir à la fois la pérennité de l'engagement des membres du Conseil et leur indépendance par la soumission plus fréquente du renouvellement de leur mandat aux Actionnaires de la Société. Il est rappelé que les mandats en cours seront poursuivis jusqu'à la date prévue lors de l'entrée en fonction des Administrateurs actuels, de telle sorte que leur durée ne sera pas modifiée avant leur expiration. La réduction de la durée s'applique uniquement aux nouveaux mandats et à ceux qui auront été renouvelés à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juillet 2013 (R. 10).
- S'agissant de la présence d'Administrateurs indépendants, il est souligné que le Conseil compte quatre Administrateurs indépendants. Ce nombre est nettement supérieur à celui préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise qui en recommande deux, dès lors que le Conseil comporte plus de cinq membres. Par ailleurs, les critères d'indépendance retenus sont conformes à ceux édictés par le Code MiddleNext (R. 8).
- En ce qui concerne l'évaluation des travaux du Conseil, comme pour 2013, l'évaluation des travaux du Conseil au titre de l'exercice a été menée en interne et ce, en adéquation avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 15). Cette évaluation a été réalisée à l'aide d'un questionnaire adressé à chaque administrateur et a fait l'objet d'une synthèse partagée lors du *Board Retreat*.
- Le règlement intérieur en vigueur est celui qui a été approuvé lors du Conseil du 25 avril 2013 et est conforme à la recommandation émise par MiddleNext (R. 6).
- La rémunération des dirigeants est proposée et révisée annuellement par le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance, composé de membres majoritairement indépendants. Ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration qui arrête ensuite ces rémunérations. Ce processus est de nature à assurer l'équilibre et la transparence de ces rémunérations comme le recommande le Code de gouvernement d'entreprise (R. 2).
- Il n'a pas à ce stade été fixé d'indemnités de départ ou de régimes de retraites supplémentaires dont pourraient bénéficier les dirigeants. D'une manière générale, il n'existe pas, au sein de la Société, de modalités de rémunération susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique (conforme aux recommandations R. 3 et R. 4).
- S'agissant de l'organisation de la Direction Générale, depuis 2013 Alain de Rouvray, Président et Directeur Général, s'appuie sur deux Directeurs Généraux Délégués, Vincent Chaillou en charge de la division Édition et Christopher St.John en charge des divisions Distribution et Support.

TABLEAU D'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ÉMISES PAR LE CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Contenu de la recommandation	Application par la Société	Réf. DDR
R. 1. Cumul contrat de travail et mandat social	Recommandation appliquée par la Société	3.2.4.2.
R. 2. Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Recommandation appliquée par la Société	3.2.4.
R. 3. Indemnités de départ	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.4.6.
R. 4. Régimes de retraite supplémentaire	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.4.6.
R. 5. Stock-options et attribution gratuite d'actions	Recommandation appliquée par la Société	3.2.4. & 3.2.4.2.
R. 6. Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.1.1.3.
R. 7. Déontologie des membres du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2.1.1.3.
R. 8. Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.1.1.
R. 9. Choix des Administrateurs	Recommandation appliquée par la Société	3.2.1.1.1.
R. 10. Durée des mandats des membres du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.1.1.
R. 11. Information des membres du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.1.1.3.
R. 12. Mise en place de Comités	Recommandation appliquée par la Société	3.2.1.2. & 3.2.1.3.
R. 13. Réunions du Conseil et des Comités	Recommandation appliquée par la Société	3.2.1.2.
R. 14. Rémunération des Administrateurs – Jetons de présence	Recommandation appliquée par la Société	3.2.1.2. & 3.2.4.
R. 15. Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Recommandation appliquée par la Société	3.2. & 3.2.1.2.1.

3.2.1. Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.2.1.1. Présentation du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 10 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisé par la loi, sauf décision de porter ce maximum à un chiffre supérieur en cas de fusion.

Le Conseil d'Administration a pour objectif permanent de renforcer la diversité et la complémentarité des compétences requises ainsi que d'assurer la représentation égalitaire de l'ensemble de l'actionariat et des femmes.

Les Administrateurs sont nommés, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de quatre ans, cette durée étant conforme aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 10). Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de

l'Administrateur intéressé. Les Administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Quatre des huit membres du Conseil d'Administration sont indépendants, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise qui recommande que le Conseil accueille au moins deux membres indépendants (R. 8). L'indépendance des membres est examinée par le Conseil d'Administration, qui délibère sur proposition du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance. Les critères retenus ainsi que l'examen de la situation de chaque Administrateur sont débattus au moins une fois par an et sont rendus publics dans le Rapport.

3.2.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des huit membres suivants :

Prénom – Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction	Fin de mandat	Âge
Monsieur Alain de Rouvray ⁽²⁾	Président et Directeur Général	1991	AG 2015	71 ans
Monsieur Jacques Dubois ⁽²⁾	Administrateur	1991	AG 2015	70 ans
Monsieur Vincent Chaillou	Administrateur	2004	AG 2016	65 ans
Madame Cristel de Rouvray ⁽¹⁾	Administrateur	1999	AG 2017	38 ans
Monsieur Charles-Helen des Isnards	Administrateur indépendant	2008	AG 2017	70 ans
Monsieur Éric d'Hotelans ⁽²⁾	Administrateur indépendant	2008	AG 2015	64 ans
Madame Véronique Jacq	Administrateur indépendant	2014	AG 2018	47 ans
Madame Rajani Ramanathan	Administrateur indépendant	2014	AG 2018	48 ans

(1) Madame Cristel de Rouvray est la fille de Monsieur Alain de Rouvray, Président et Directeur Général.

(2) Le renouvellement des mandats de ces administrateurs est proposé à l'Assemblée Générale du 22 juillet 2015.

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil a pris l'acte de la décision de Monsieur Michel Barbier de la Serre, Administrateur indépendant depuis 2005, de démissionner de ses fonctions pour des raisons personnelles. Par ailleurs, le mandat de Monsieur Francis Jacques Bernard, Administrateur indépendant depuis 2007, est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 24 juillet 2014. À l'issue d'un processus de sélection piloté par le Comité de Compensation et de Nomination et afin d'accroître la représentation des femmes, le Conseil d'Administration a décidé de

proposer à l'Assemblée Générale du 24 juillet 2014 de nommer Madame Véronique Jacq et Madame Rajani Ramanathan en qualité d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration a considéré que Madame Véronique Jacq et Madame Rajani Ramanathan apporteraient au Conseil d'Administration leur expérience dans l'industrie numérique et leur connaissance approfondie des sociétés innovantes et qu'elles répondaient à l'ensemble des critères du Code MiddleNext permettant de les qualifier d'administrateurs indépendants.

La synthèse des changements intervenus au cours de l'exercice 2014 et des changements envisagés au cours de l'exercice en cours dans la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Départ/Fin de mandat	Monsieur Michel Barbier de la Serre Monsieur Francis Jacques Bernard	Monsieur Alain de Rouvray Monsieur Jacques Dubois Monsieur Éric d'Hotelans
Renouvellement	N/A	Monsieur Alain de Rouvray Monsieur Jacques Dubois Monsieur Éric d'Hotelans
Nomination	Madame Véronique Jacq Madame Rajani Ramanathan	N/A

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'Administration en fonction

Alain de Rouvray, 71 ans, Président et Directeur Général

Alain de Rouvray est Président et Directeur Général de la Société depuis sa création en 1991. Diplômé de l'École centrale de Paris (1967) et titulaire d'un doctorat (*Ph.D.*) de génie civil de l'Université de Californie, Berkeley (1971), Alain de Rouvray a été ingénieur de recherche à l'École polytechnique (Laboratoire de mécanique solide, 1972) et Directeur du département Mécanique Avancée de la Société Informatique Internationale, filiale d'informatique scientifique du groupe CISI et du Commissariat à l'Énergie Atomique de 1972 à 1976. Il a fondé la société ESI SA en 1973 et a été son Directeur Général et Directeur Commercial de 1973 à 1990.

Jacques Dubois, 70 ans, Administrateur

Diplômé de l'École des Ponts et Chaussées de Paris (1968) et titulaire d'un doctorat (*Ph.D.*) de génie civil de l'Université de Californie, Berkeley (1972). Il a été cofondateur d'ESI SA en 1973, dont il a été le Directeur de la Recherche de 1973 à 1990. Il participa à la création d'Engineering System International GmbH, la filiale allemande de la Société, et d'ESI MW, la filiale américaine, renommée depuis ESI Corp. puis ESI North America, Inc. De 1994 à 1998, il a été Directeur Général en charge des Projets Spéciaux dans le domaine de la Recherche et du Développement préindustriel en partenariat.

Vincent Chaillou, 65 ans, Administrateur et Directeur Général Délégué

Vincent Chaillou est Directeur Général Délégué de la Société, en charge de la division Opérations Produit. Il assure également la Direction Générale des sociétés ESI US R&D, Inc. et ESI Software (India) Private Limited. Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de Paris (1971) et titulaire d'un doctorat de génie civil de l'École des Ponts et Chaussées (1973), Vincent Chaillou a rejoint le Groupe en 1994, après avoir occupé les fonctions de Directeur Général de l'entité économique Architectural Engineering (AEC Business Unit), un département de ComputerVision (depuis fusionné avec PTC), dans lequel il occupa différentes fonctions commerciales, de marketing et de direction, en particulier dans la zone Asie-Pacifique. De 1994 à 1998, il a également occupé dans le Groupe, le poste de Vice-Président Régional en charge de la zone Amériques et de Directeur Général de la société ESI Software.

Cristel Anne de Rouvray, 38 ans, Administrateur

Diplômée de l'Université de Stanford et de la *London School of Economics*, où elle a obtenu un doctorat en économie, Cristel de Rouvray réside aux États-Unis et occupe le poste de Vice-Présidente au sein de College Track à Oakland (Californie) depuis octobre 2005.

Charles-Helen des Isnards, 70 ans, Administrateur

Après une carrière internationale au sein de la BUE, de l'UBAF et du groupe CIC, en France et en Italie, Charles-Helen des Isnards a participé à la création de CIC Finance comme membre du Directoire. Il a été Directeur Général Délégué de CM-CIC Corporate Advisory jusqu'en septembre 2012. Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, et licencié en droit.

Éric d'Hotelans, 64 ans, Administrateur

Éric d'Hotelans a exercé sa carrière professionnelle dans le secteur des technologies de l'information, d'abord chez Tandem (constructeur américain d'ordinateurs, repris par HP) comme responsable Finance/Europe. Entre 1997 et 2003, il devient Président et Directeur Général de la filiale française (1 200 personnes) du groupe de services informatiques anglo-hollandais CMG dont il est membre du « *Group Executive Committee* ». Il quitte le groupe CMG, en mars 2003, après son rachat par le groupe britannique Logica et développe des activités liées aux technologies de l'information au sein d'un fonds d'investissement basé à Riyad. Il devient Vice-Président du Directoire en charge des activités de gestion du groupe M6 en 2003 avant de prendre la présidence des activités de vente à distance du même groupe en 2009. Enfin, il est, depuis 2009, Président et Directeur Général de Mistergooddeal SA et Home Shopping Services SA.

Véronique Jacq, 47 ans, Administrateur

Ingénieur Général des Mines, diplômée de l'École des mines de Paris, Véronique Jacq a débuté sa carrière au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (1994-2000). En 1997, elle est nommée Sous-Directrice en charge du contrôle de la sûreté des centrales nucléaires d'EDF. En 2000, elle rejoint l'ANVAR (devenu OSEO) en tant que Directrice du Développement. Puis en 2003, elle rejoint la 2^e chambre de la Cour des comptes où elle est chargée d'auditer les comptes et la gestion d'entreprises, d'organismes publics et d'institutions internationales. En 2007, elle rejoint la filiale de capital investissement de la Caisse des Dépôts, CDC Entreprises, et en devient en 2010 la Directrice Générale Déléguée chargée du développement. En 2012, elle prend la responsabilité de l'activité d'investissement dans le numérique de CDC Entreprises puis en 2013 de Bpifrance.

Rajani Ramanathan, 48 ans, Administrateur

Titulaire d'un diplôme en psychologie et d'un diplôme d'études supérieur en Ventes et Marketing, Rajani Ramanathan a passé plus de 26 ans dans le secteur de l'industrie. Elle a exercé diverses fonctions allant de la direction de ses propres entreprises en Inde à des postes à responsabilité tant dans des petites que grandes sociétés aux États-Unis, telle que Salesforce.com, dernière société dans laquelle elle a exercé des fonctions. Rajani Ramanathan a rejoint Salesforce.com en 2000, pour devenir, dans sa plus récente fonction Vice-Président Exécutif de la division « Technologie et Produits ». En 2014, Rajani Ramanathan a été lauréate du Prix YWCA, considéré comme l'un des prix les plus prestigieux de la Silicon Valley, qui récompense des femmes illustrant l'excellence en management à des postes à hautes responsabilités.

Pour de plus amples détails sur les mandats sociaux exercés par les Administrateurs en dehors de la Société, nous vous invitons à vous reporter à la liste figurant en annexe I du Rapport.

Comme le mettent en évidence les biographies courtes des administrateurs présentées ci-dessus, par leur formation et expérience professionnelle et les activités exercées en dehors de la Société, les membres du Conseil d'Administration possèdent tous une grande expertise en matière de gestion. Par ailleurs, pour la plupart d'entre eux, connaissent parfaitement le domaine technologique de la Société.

Administrateurs indépendants

Nous précisons qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

Les critères que le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance, puis le Conseil d'Administration, examinent afin de qualifier un Administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'Administrateur et la Direction, la Société ou son Groupe, sont les suivants, en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 8) :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou d'une société du Groupe ou pour lequel la Société ou une société du Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être Actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un Actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

S'agissant des Administrateurs représentant des Actionnaires importants de la Société, le Conseil a proposé de les considérer comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la Société. Au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil, sur rapport du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Ainsi sont considérés comme Administrateurs indépendants :

- Monsieur Charles-Helen des Isnards ;
- Monsieur Éric d'Hotelans ;
- Madame Véronique Jacq (en fonction depuis le 24 juillet 2014) ;
- Madame Rajani Ramanathan (en fonction depuis le 24 juillet 2014).

Compte tenu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle prévoyant un quota de 20 % de femmes au sein du Conseil au terme d'un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi, puis un quota de 40 % six ans après la promulgation, le Conseil a pris des mesures nécessaires afin d'être en conformité avec les exigences légales. Dans le cadre de la féminisation du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale annuelle du 24 juillet 2014 a procédé à la nomination de deux femmes en remplacement des administrateurs sortants. Ainsi, le Conseil d'Administration étant désormais composé de huit membres, dont cinq hommes et trois femmes, la proportion de femmes est portée à 37,5 %. La Société est donc en parfaite conformité avec la réglementation relative à assurer la parité homme-femme dans les Conseils d'Administration.

3.2.1.1.2. Président du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, personnes physiques, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur et détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 80 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Monsieur Alain de Rouvray, cofondateur de la Société, est Président du Conseil d'Administration. Le cumul de cette fonction avec sa qualité de Directeur Général est considéré comme opportun par le Conseil.

Le mandat de Monsieur Alain de Rouvray venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle du 22 juillet 2015, son renouvellement est proposé par le Conseil d'Administration et sera soumis au vote des Actionnaires.

3.2.1.1.3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, sous la conduite du Président, a procédé le 26 novembre 2009 à l'approbation de son règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été révisé et adopté par le Conseil en date du 25 avril 2013 afin de tenir compte de l'évolution des bonnes pratiques de gouvernance et traduit en anglais. Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement du Conseil, avec l'objectif d'améliorer les méthodes de travail et d'information de ses membres. Il précise les rôles et pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société, dans le prolongement des dispositions statutaires. Le règlement intérieur est accessible sur le site Internet de la Société (www.esi-group.com).

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise (R. 6), ce règlement intérieur précise en particulier les points suivants :

- la composition du Conseil, et les modalités de détermination de l'indépendance d'un Administrateur ;
- les devoirs des membres (notamment en termes de déontologie) ;
- le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence) et des Comités ;
- les règles de rémunération des membres du Conseil ;
- le rôle du Conseil et des Comités ;
- accès aux informations et documents nécessaires pour l'exercice de leur mission et ce dans un délai préalable suffisant.

En matière de déontologie des membres du Conseil, il est précisé que le Conseil dans son règlement intérieur a choisi de se référer à la Charte de l'Administrateur proposée par l'Institut Français des Administrateurs.

3.2.1.2. Rôle et pouvoirs du Conseil d'Administration

Attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est, et doit demeurer une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des Actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société. Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'Actionnaires, au Président et Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration est investi, notamment en application de la loi, des attributions suivantes :

- la préparation et la convocation des Assemblées Générales ;
- l'arrêté des termes des résolutions soumises au vote des Actionnaires ;
- le choix du mode de direction de la Société assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général ;
- la détermination des pouvoirs qui peuvent être délégués au *General Manager* d'une société filiale et la fixation du montant des autorisations afférentes ;
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et des comptes semestriels, du rapport de gestion annuel et du rapport financier semestriel et leur approbation ;
- l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques ;

- l'autorisation des conventions passées en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- l'autorisation des cautions, avals et garanties ;
- la nomination ou révocation du Président et Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et le contrôle de leur gestion de la Société ;
- la création des Comités du Conseil d'Administration, la fixation du règlement intérieur qui détermine notamment leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement, la nomination et la rémunération de leurs membres ;
- la répartition des jetons de présence.

Délibérations et réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société. La périodicité et la durée des séances du Conseil d'Administration doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du Conseil. Il en va de même en ce qui concerne les réunions des Comités du Conseil.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise, il est recommandé que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an. Au cours de l'exercice fiscal 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois, en conformité avec la recommandation R. 13 du Code de gouvernement d'entreprise.

Ainsi, outre les dates obligatoires auxquelles le Conseil doit se réunir pour :

- l'arrêté des comptes annuels et la préparation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur lesdits comptes ;
- la communication des résultats semestriels ;
- la situation financière, la situation de trésorerie, les engagements de la Société, le programme de rachat d'actions.

Le Conseil d'Administration devra se réunir, sur convocation du Président, dans les cas d'opérations majeures, notamment :

- d'opérations externes d'acquisition ou de cession ;
- d'opérations significatives hors stratégie annoncée ;
- d'opérations de croissance interne ou de restructuration.

Avant chaque réunion du Conseil, les Administrateurs reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour de la séance, le projet de procès-verbal de la précédente réunion ainsi que toute documentation pertinente pour chacun des points inscrits à l'ordre du jour. Chaque question abordée en séance fait l'objet d'un examen et d'un débat approfondis entre les membres avant d'être soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les projets de procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration font l'objet d'une approbation formelle en Conseil par les Administrateurs, avant leur signature. Ils relatent les débats et précisent les décisions prises et mentionnent les questions soulevées et les réserves qui ont été, le cas échéant, formulées.

Par ailleurs, lors de chaque réunion, les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie de la Société, sur sa situation générale et intervenus depuis la précédente séance sont portés à la connaissance des Administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des Administrateurs sont présents. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Conformément aux dispositions statutaires, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou téléconférence. Cette disposition n'est pas applicable aux décisions pour lesquelles le Code de commerce exclut le recours à ce procédé.

Il est tenu un registre de présence qui est émarginé par les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice écoulé, avec un taux de présence des Administrateurs moyen de 95 %, votre Conseil d'Administration s'est réuni sept fois aux dates suivantes :

Date	Taux de participation des Administrateurs
7 février 2014	100 %
12 mars 2014	100 %
4 avril 2014	100 %
23 avril 2014	100 %
24 juillet 2014	80 %
24 septembre 2014	88 %
26 novembre 2014	100 %

Durant l'exercice 2014, outre l'approbation du budget pour l'exercice, sa révision et son suivi, l'arrêté des comptes annuels et semestriels, la préparation de l'Assemblée Générale, l'examen des documents de gestion prévisionnelle au premier et au second semestre, l'examen d'éventuelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et les autres décisions de gestion courante, les travaux du Conseil d'Administration ont porté principalement sur :

- les opérations liées à l'accès des salariés au capital de la Société : augmentation de capital réservée aux salariés français adhérents au plan d'épargne entreprise ;
- le statut et la mise en place du programme de rachat des actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2014 ;
- l'approbation des modalités de fixation des jetons de présence ;
- la gouvernance de la Société : constatation de la démission d'un Administrateur et de l'expiration du mandat d'un autre, proposition de nomination des administrateurs remplaçants ;
- le point sur les opérations de fusion-acquisition.

Lors de ses travaux, le Conseil d'Administration s'est appuyé sur les travaux et recommandations des Comités mis en place au sein de la Société. Ces Comités spécialisés ont été mis en place conformément aux préconisations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 12).

3.2.1.3. Comités spécialisés

Les Comités sont destinés à optimiser les débats du Conseil d'Administration et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Ainsi, les Comités, lors de chacune de leurs séances, émettent des propositions, recommandations et avis dans leur domaine de compétence. Les Comités mis en place au sein de la Société sont les suivants :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance ;
- le Comité d'Audit ; et
- le Comité Technologie et Marketing.

Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est à ce jour composé des quatre membres suivants :

- un Président, Monsieur Alain de Rouvray ;
- quatre Administrateurs parmi lesquels deux étaient indépendants :
 - Monsieur Vincent Chaillou,
 - Madame Cristel de Rouvray,
 - Monsieur Charles-Helen des Isnards,
 - Monsieur Francis Bernard (jusqu'à échéance de son mandat le 24 juillet 2014).

Un secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régner, assiste par ailleurs aux séances.

Le Comité Stratégique a pour mission, tel que défini dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, de préparer les délibérations du Conseil relatives aux grandes orientations stratégiques du Groupe, en particulier, la politique de développement et son financement ainsi que l'examen de l'évolution du portefeuille d'activités du Groupe.

Le Comité Stratégique s'est réuni une fois au cours de l'exercice écoulé avec un taux de participation de 80 %.

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance est composé des cinq membres suivants, majoritairement indépendants selon les critères retenus par le Conseil d'Administration :

- un Président, Madame Cristel de Rouvray ;
- quatre Administrateurs, parmi lesquels trois sont indépendants :
 - Monsieur Alain de Rouvray,
 - Monsieur Francis Bernard (jusqu'à échéance de son mandat le 24 juillet 2014),
 - Monsieur Charles-Helen des Isnards,
 - Monsieur Éric d'Hotelans,
 - Madame Rajani Ramanathan (à compter du 24 juillet 2014).

Un secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régnier, assiste par ailleurs aux séances.

Le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance a pour mission, tel que défini dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, d'une part de préparer les décisions du Conseil d'Administration relatives à la rémunération des mandataires sociaux et à la politique d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, ainsi que le cas échéant, la politique d'attribution d'actions gratuites, et d'autre part de préparer l'évolution de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Une mission spéciale a été confiée à Madame Cristel de Rouvray relative au plan de succession et de capitalisation et à l'organisation et au suivi du *Board Retreat* annuel ainsi qu'à la participation à la gouvernance de certaines filiales du Groupe. Une allocation spéciale de jetons de présence lui a été faite au titre de cette mission spécifique.

En outre, des missions spéciales ont été confiées à Monsieur Charles-Helen des Isnards, dans le cadre de la transition de la Direction Administrative et Financière et des opérations de financement. Une allocation spéciale de jetons de présence lui a été faite au titre desdites missions.

Au cours de l'exercice 2014, le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 100 %.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit ne peut comprendre des Administrateurs exerçant une fonction de direction au sein de la Société. Par ailleurs, un de ses membres au moins doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant. Le Comité d'Audit est composé des trois Administrateurs indépendants suivants :

- un Président, Monsieur Charles-Helen des Isnards ;

- Monsieur Michel Barbier de la Serre (jusqu'à sa démission le 24 juillet 2014) ;
- Monsieur Éric d'Hotelans ;
- Madame Véronique Jacq (à compter du 24 juillet 2014).

Un secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régnier, assiste par ailleurs aux séances.

Le Président de la Société est invité et assiste aux séances du Comité d'Audit.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité d'Audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes, le cas échéant, proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2014, le Comité d'Audit s'est réuni sept fois avec un taux de participation de 90 %. Les commissaires aux comptes sont dans la plupart des cas invités à participer à ces réunions.

Le Comité Technologie et Marketing

Le Comité Technologique et Marketing est composé des quatre membres suivants, dont deux Administrateurs indépendants :

- un Président, Monsieur Francis Bernard (jusqu'au 24 juillet 2014) ;
- remplacé par Monsieur Vincent Chaillou (à compter du 24 juillet 2014) ;
- Monsieur Alain de Rouvray ;
- Madame Véronique Jacq (à partir du 24 juillet 2014) ;
- Madame Rajani Ramanathan (à partir du 24 juillet 2014).

Un secrétaire, Madame Corinne Romefort-Régnier, assiste par ailleurs aux séances depuis le 24 juillet 2014.

Le Comité Technologie et Marketing a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur les aspects de la stratégie produit, de l'organisation de la société d'édition et en particulier les méthodologies de gestion des produits et de R&D, et d'analyser le potentiel des partenariats ou acquisitions technologiques et marketing.

Au cours de l'exercice 2014, le Comité Technologie et Marketing s'est réuni deux fois avec un taux de participation de 100 %.

3.2.2. Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

3.2.2.1. Environnement de contrôle

3.2.2.1.1. Organisation générale

ESI Group est un groupe international qui compte 32 filiales (les « filiales »), dont 30 implantées à l'international.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants ont la volonté d'harmoniser les règles de fonctionnement des filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus. Celle-ci est facilitée par le fait que l'activité des filiales est similaire à celle de la société mère, ESI Group SA, pour la distribution des produits.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en termes de taille des filiales, de ressources humaines disponibles et de réglementation propre à chaque pays, l'organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- une organisation matricielle par métiers et marchés assurant une communication transversale de l'information ;
- une organisation centralisée permettant le pilotage de l'activité du Groupe ;
- le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions ;
- une taille relativement modeste permettant de faciliter la circulation de l'information entre les différents services.

La Société appréhende les processus de contrôle interne comme étant destinés à fournir une assurance raisonnable sur le fait que les objectifs suivants sont atteints, étant précisé que les principes mis en place ne peuvent assurer une garantie absolue de maîtrise des risques :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par la Direction de la Société, les Directions opérationnelles sur les différents métiers et les différents pays, par la loi et les règlements applicables ainsi que par les valeurs et règles internes à la Société ;
- prévenir et maîtriser les risques qui résultent de l'activité du Groupe et les risques d'erreur et de fraude, notamment dans les domaines comptable et financier ;
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, aux Actionnaires ou aux tiers reflètent avec sincérité la situation de l'activité et de la Société.

3.2.2.1.2. Les acteurs du contrôle interne

3.2.2.1.2.1. Acteurs internes à la Société

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la politique de la Société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Comité Exécutif (*Group Executive Committee*)

Le Comité Exécutif assure la supervision de la mise en œuvre de la politique de contrôle interne. En règle générale, ce dernier se réunit une fois par mois.

Le Comité Exécutif est composé de la manière suivante :

- Alain de Rouvray, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société ;
- Vincent Chaillou, Administrateur et Directeur Général Délégué en charge de la division Édition ;

- Christopher St.John, Directeur Général Délégué, en charge des divisions Distribution et Support ;
- Tomasz Kisielewicz, Vice-Président Exécutif « Engineering Services » (jusqu'à son départ à la retraite le 31 janvier 2015) ;
- Laurent Bastian, Directeur Administratif et Financier ;
- Mike Salari, Vice-Président Exécutif « Engineering Services » (depuis le 1^{er} février 2015) ;
- Peter Schmitt, Vice-Président Exécutif « Vente et Marketing » Opérationnel (depuis le 1^{er} février 2015).

Corinne Romefort-Régnier, Directrice de la Gouvernance de l'entreprise, assure le secrétariat du Comité.

Le Board Retreat

Il réunit une fois par an les Administrateurs, les membres du Comité Exécutif et selon les sujets traités des personnes de la Société ou des filiales. Son rôle est de dresser un bilan des activités du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés, de réaliser un point sur les sujets stratégiques en cours ainsi que de définir les objectifs spécifiques à atteindre pour l'année à venir qui sont ensuite approuvés en Conseil d'Administration. Le *Board Retreat* analyse également la synthèse de l'auto-évaluation du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés.

Pour 2014, cette réunion a eu lieu en septembre et pour 2015, elle est prévue en septembre 2015.

Les Directions opérationnelles

Elles supervisent en particulier les processus commerciaux et le pilotage des projets.

Leur rôle est de contrôler la mise en œuvre des procédures qui permettent d'assurer :

- la qualité du processus commercial : identification des opportunités commerciales, réseau de distribution, partenariat, réactivité, évaluation de l'intérêt économique, négociation/contractualisation et suivi de la rentabilité ;
- la qualité du pilotage des projets : évaluation de la faisabilité technique, gestion et encadrement des équipes, conformité avec les cahiers des charges, suivi de la satisfaction client, service après-vente.

Les Directions fonctionnelles

Les Directions fonctionnelles sont en charge, dans leurs domaines respectifs, de formaliser les procédures de contrôle interne et d'animer leur mise en application.

a) La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en œuvre de la politique de contrôle interne en termes financiers, notamment en :

- établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions et des principales entités de la Société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- la comptabilité, en charge :
 - du contrôle de la comptabilisation des opérations,
 - de la clôture périodique des états financiers,
 - de la consolidation du Groupe,
 - de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales ;
- le contrôle de gestion, en charge :
 - de l'établissement et du suivi du budget,

- de l'établissement du reporting périodique,
- du contrôle interne à la fois opérationnel et financier ;
- le *cash management*, en charge :
 - de la gestion de la trésorerie,
 - du financement des projets,
 - de la couverture des risques de change et de taux.

Depuis le 1^{er} février 2014, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) est également rattachée à la Direction Administrative et Financière.

b) Le département juridique

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litige.

Le département juridique est divisé en deux pôles :

- le pôle juridique *corporate* dont la mission principale est de s'assurer du suivi, de la rationalisation et de la veille juridique *corporate* ainsi que de la coordination juridique des opérations des filiales du Groupe ;
- le pôle propriété intellectuelle qui veille à la protection de la propriété intellectuelle du Groupe et prend toute mesure de protection nécessaire (dépôt de marque, brevet, accords de confidentialité, contrats divers, etc.).

Le service juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique. Sous son contrôle, la gestion des litiges avérés est confiée à des experts externes. Ils prennent également part aux opérations de fusion et acquisition.

c) La Direction des Ressources Humaines

En lien étroit avec la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines d'ESI Group accompagne la stratégie de l'entreprise en tenant compte de la dimension sociale.

La politique des ressources humaines d'ESI Group s'articule autour de quatre axes principaux :

- la gestion du personnel ;
- le management de la performance ;
- la gestion des rémunérations ;
- le conseil aux opérationnels.

La gestion du personnel regroupe les activités et initiatives suivantes qui visent à :

- garantir le respect de l'ensemble des contraintes légales et réglementaires ;
- administrer la paye et les dossiers du personnel ;
- piloter et animer les relations sociales ;
- assurer le reporting social et la réalisation des tableaux de bord ;
- veiller à la bonne information des salariés ;
- assurer la retransmission des informations auprès de la Direction ;
- développer les procédures RH dans le Groupe.

Le management de la performance consiste à attirer, intégrer, retenir et développer le meilleur niveau de performance pour chaque collaborateur et s'assurer de l'alignement avec la stratégie de l'entreprise.

- Recrutement :
 - gestion de l'emploi : anticiper les besoins de compétences, tant qualitatifs que quantitatifs ;
- Formation :
 - détection des besoins,
 - élaboration du plan de formation et mise en place de formations internes et externes ;

- Évaluation des performances :
 - revue de personnel,
 - plan de développement personnel,
 - identification des potentiels,
 - plans de carrières et promotion.

La gestion des rémunérations consiste à coordonner et piloter la politique de rémunération du Groupe et de :

- garantir le processus des révisions salariales tant dans les délais, dans le budget que dans le reporting ;
- piloter les processus annuels de fixation et paiement des rémunérations variables ;
- piloter les programmes de stock-options, actions gratuites et d'épargne salariale dans le Groupe ;
- préparer tous les éléments nécessaires aux instances de gouvernance de l'entreprise (Comité de Compensation, RSE...);
- garantir la remontée des effectifs et données sociales par filiale à l'aide du HR-IS.

Le conseil auprès des opérationnels consiste à faciliter l'autonomie des managers sur les sujets sociaux, en les assistant au quotidien, sur le terrain, et en mettant à leur disposition des services adaptés à leurs besoins spécifiques.

La Direction des Ressources Humaines Groupe fixe les grands axes de la politique des ressources humaines du Groupe, déclinés en objectifs opérationnels pour les Directeurs des Ressources Humaines régionaux. Ces derniers coordonnent la mise en œuvre de ces objectifs en collaboration avec une équipe d'opérationnels RH implantée dans chaque pays et avec l'appui du service ressources humaines central.

3.2.2.1.2.2. Acteurs externes à la Société

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, qui certifient la régularité, la sincérité et la fidélité des états financiers en fin d'exercice à l'attention des Actionnaires, peuvent émettre, dans le cadre de l'audit des comptes, des avis et recommandations sur le contrôle interne relatif à l'élaboration des informations financières.

Avocats

La Société fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la gestion des litiges et un cabinet de conseil fiscal. Il est également fait ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

3.2.2.2. Organisation du contrôle interne

La globalisation croissante de l'activité et la nature transversale des projets impliquant des interactions internationales de complexité et de rapidité croissantes ont souligné la nécessité d'améliorer la capacité de réactivité du Groupe dans ses méthodes et ses outils de gestion opérationnelle, tant en central que dans les filiales.

En vue d'améliorer le contrôle interne de la Société, la Direction Administrative et Financière a procédé à la mise en œuvre progressive d'un plan d'action proposé et revu en Comité d'Audit en 2013.

Ce plan d'action porte notamment sur les trois axes sur lesquels s'appuie le contrôle interne :

- une organisation et un réseau de contrôleurs financiers locaux implantés dans la plupart des filiales du Groupe ;
- des outils et bases de données centralisées ;
- des processus organisant la remontée des informations financières et leur contrôle.

Un réseau de contrôleurs financiers

Ce réseau permet de couvrir l'intégralité de la finance au niveau local, et de remonter les informations financières statutaires et de reporting aux équipes en central.

L'ensemble du contrôle financier des filiales du Groupe est effectué par un réseau d'une quinzaine de contrôleurs financiers locaux répartis en trois zones : EMEA, Asie et Amériques, chaque zone étant pilotée par un contrôleur financier régional. Chaque contrôleur financier local et régional, bien qu'opérationnellement rattaché à son manager local (responsable d'entité locale), est hiérarchiquement et fonctionnellement rattaché à la Direction Administrative et Financière et au Directeur Administratif et Financier Groupe *in fine*.

Ces contrôleurs locaux dirigent une équipe locale (entre une et trois personnes selon la taille des entités) de financiers, comptables ou administratifs permettant de remplir l'intégralité des tâches du contrôle financier local. Dans le cas d'entités plus petites, des cabinets externes locaux assurent le contrôle financier sous la direction du responsable financier régional.

À ce réseau s'ajoute une équipe centrale de six contrôleurs financiers séparés dans les trois métiers principaux du Groupe que sont l'Édition, la Distribution et le Support.

Le système informatique de gestion

Le contrôle financier s'appuie sur un système informatique de gestion constitué des outils et des bases de données centralisés suivants :

- une base de données commerciale unique, SalesForce, est la clé de voûte de l'organisation et du contrôle interne pour les ventes. Cet outil se déverse dans une base de données (NCA) unique à destination financière et comptable pour la détermination du chiffre d'affaires mensuel et du portefeuille de commandes ;
- un outil de consolidation et reporting financier, plus adapté aux besoins de la Société, Talentia CPM, est venu remplacer l'outil de consolidation jusqu'à présent utilisé par le Groupe. Ce nouvel outil est devenu opérationnel pour la partie consolidation dès la clôture d'avril 2014 (Q1), et sera opérationnel en fin de premier semestre 2015 pour la partie reporting. Cet outil permet à la Société de centraliser les flux financiers en provenance des filiales et des différentes comptabilités. À noter que les filiales comptabilisent leurs opérations sous leur propre système comptable, et s'assurent de la correcte remontée des informations vers la société mère *via* des liasses de consolidation et de reporting, qui seront désormais toutes centralisées et traitées par le nouvel outil Talentia ;
- un outil de gestion des données RH, dénommé *HR-Information System* (base HR-IS), permettant une consolidation au niveau Groupe des données relatives aux salaires ainsi qu'aux effectifs. Une nouvelle étape a en particulier été axée sur l'amélioration de la procédure d'embauche et la mise en place pour chaque responsable d'informations lui permettant une meilleure gestion de son équipe.

La Direction des Systèmes d'Information, en lien avec la Direction Administrative et Financière à laquelle elle est désormais rattachée, a lancé plusieurs projets d'amélioration et d'optimisation de ces outils.

Principaux processus de contrôle de l'information comptable et financière

Le Groupe établit trimestriellement ses comptes consolidés. Le chiffre d'affaires est publié trimestriellement et les résultats tous les semestres. Un budget pour l'ensemble du Groupe est établi en début d'exercice et suivi mensuellement.

Processus de consolidation

Le processus de production des états financiers consolidés est assuré par des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe et comprenant :

- un planning de remontée des informations et un calendrier des travaux à effectuer par les intervenants ;
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation spécialisé ;
- la séparation des activités d'élaboration de la consolidation, effectuées par le responsable comptable, des activités de contrôle effectuées par le Directeur Administratif et Financier ;
- l'assistance d'experts comptables pour certains points sensibles et techniques, notamment à l'étranger ;
- une revue des comptes consolidés semestriels et annuels par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration.

Processus de suivi budgétaire et de reporting

Les budgets annuels sont établis en début d'exercice en fonction des hypothèses du *business plan* à trois ans établies en N-1 et des objectifs stratégiques à cinq ans redéfinis annuellement par la Direction. Tout au long de l'année, un système de reporting mensuel permet de procéder à :

- un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget de l'année en cours ;
- un *reforecast* mensuel afin de prévoir dans un premier temps le résultat du premier semestre, puis dans un deuxième temps celui du second semestre.

Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de la Société. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la Société. Il s'agit entre autres des quatre indicateurs suivants :

- les prises de commandes Licences et Services ;
- la production réalisée en Services et le *backlog* ;
- l'évolution des effectifs et l'évolution du coût moyen des équipes ;
- la situation de trésorerie et prévisions à trois mois.

En complément de ce processus budgétaire et de reporting, la Société a mis en place une organisation basée sur des *Performance Units* avec un responsable en charge de piloter son unité grâce à des indicateurs clés de performance (KPI) dans un format de *Balanced Scorecard* couvrant quatre perspectives : financière, commerciale, processus internes, organisation et apprentissage.

Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité de la Direction Financière qui s'assure de :

- la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles pour ce qui concerne les Licences ;
- l'exactitude des éléments de facturation ;
- l'exhaustivité des prestations facturées pour les Services notamment.

Processus de gestion du risque client

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- en aval, par une procédure de relance régulière adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients des filiales.

Processus de gestion de la trésorerie

Le Directeur Administratif et Financier est responsable, avec le support du trésorier, de la gestion des flux de trésorerie, et contrôle :

- le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de la Société en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- la rentabilité et le risque des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires ;
- la mise en place des emprunts nécessaires au développement de la Société.

La position de trésorerie de chaque entité est centralisée chaque semaine et une prévision trimestrielle consolidée est établie chaque mois.

Processus de gestion de la paye

Le processus de paye est sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines et permet :

- le traitement des divers éléments variables entrant dans le calcul des salaires ;
- la remontée en comptabilité des informations de paye ;
- le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- la conformité avec les obligations déclaratives en matière sociale.

3.2.3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

La loi prévoit que le Conseil élise parmi ses membres un Président, personne physique, qui organise et dirige ses travaux et veille au bon fonctionnement des organes de la Société. Le Conseil confie la Direction Générale soit au Président du Conseil d'Administration, soit à une autre personne physique, Administrateur ou non, portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a choisi de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président et Directeur Général. Ce choix est apparu comme le plus adapté compte tenu de la taille de la Société et du fait de la présence de deux Directeurs Généraux Délégués amenés à seconder le Président et Directeur Général.

En revanche, les pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués, aux fins d'agir pour la Société en tant que représentants légaux et commerciaux, ont été délégués par le Président du Conseil d'Administration. Les Directeurs Généraux Délégués, Monsieur Vincent Chaillou et Monsieur Christopher St.John disposent donc d'une délégation de pouvoirs pour :

1. généralement représenter la Société dans toutes les démarches courantes des affaires du Groupe vis-à-vis des tiers et dans le respect des procédures du Groupe ;
2. passer tout accord ou contrat commercial pour le compte de la Société, dans les limites de son territoire commercial et de sa représentation commerciale ;
3. embaucher et licencier tout employé, mandataire, consultant, représentant commercial, distributeur ou agent ainsi que déterminer leurs pouvoirs et titre (à l'exclusion des Managers et Directeurs) et établir ou augmenter toute rémunération, commission ou pension pour toutes ces personnes ou entités légales. La rémunération annuelle ne saurait excéder un montant de 100 000 euros.

3.2.2.3. Maîtrise des risques

Management des processus et certification ISO 9001:2008

Au travers de ses procédures qualité, la Société, certifiée ISO 9001:2008, a mis en œuvre une démarche Qualité lui permettant de renforcer le management par processus et de faciliter la gestion des risques. La Société s'est engagée dans la mise en place progressive d'une certification globale pour l'ensemble du Groupe, visant ainsi à intégrer toutes ses filiales déjà certifiées ou non.

Assurance et couverture des risques – Généralités

La Société a contracté une police d'assurance qui prend en charge, après un dommage direct causé aux matériels, les frais de reconstitution des informations, les frais supplémentaires d'exploitation ainsi que les pertes d'exploitation (perte de marge brute résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption ou la réduction de l'activité de l'entreprise).

Pour les filiales étrangères, les dommages relevant du volet de garantie Responsabilité Civile Exploitation et notamment les dommages relevant des garanties dites « *employer's liability* » et/ou « *workmen's compensation* » et les risques de circulation automobile sont exclus de la garantie.

La police française (siège et filiales) ne se substitue pas à celles qui, à l'étranger, seraient souscrites conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

Par ailleurs, ESI Group a contracté une police d'assurance couvrant la responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Enfin, la Société a souscrit une police Groupe assurant au niveau mondial et pour l'ensemble de ses salariés, les déplacements à l'étranger.

En tout état de cause, les Directeurs Généraux Délégués requièrent l'approbation préalable écrite de la Société pour effectuer, pour le compte de celle-ci, toutes les transactions suivantes :

- embaucher les Managers et Directeurs et déterminer ou modifier leur rémunération annuelle ;
- acheter ou acquérir, vendre ou aliéner, prendre ou accorder un bail, ou hypothéquer tout bien immobilier ;
- gager tout bien mobilier et créance ;
- conclure des accords de crédit ;
- engager la Société à prendre des emprunts monétaires (excluant l'utilisation d'un découvert bancaire accordé à la Société) ;
- créer, participer, ou tout autre engagement, dans d'autres sociétés, accepter la direction d'autres sociétés, établir ou dissoudre des filiales et disposer des intérêts participatifs ;
- faire une proposition pour une fusion légale ;
- accorder des emprunts monétaires ;
- engager la Société en tant que caution ou en tout autre cas de dettes envers des tiers ;
- conclure la résolution de tout litige et conduire des actions légales, à l'exception de recouvrement de créances, dans les démarches courantes de la Société à l'exception des démarches urgentes telles que les démarches conservatoires et provisionnelles qui ne peuvent être ajournées dans l'intérêt de la Société ;
- souscrire à des régimes de retraite au profit des salariés de la Société ;

- vendre ou aliéner, acheter ou acquérir, transmettre ou hypothéquer les actifs de la Société ayant une valeur d'un montant supérieur à 50 000 euros ;
- conclure un contrat commercial ou une transaction d'un montant supérieur à 250 000 euros, à l'exception des contrats intergroupe émis par la Société, que Messieurs Vincent Chaillou et Christopher St.John pourront signer sans limitation de montant ;
- en général, faire toutes les démarches afférentes à la Société d'un montant supérieur à 50 000 euros ;
- en général, conclure tout accord ou transaction impliquant d'autres sociétés du Groupe, clients ou partenaires et allant au-delà du territoire et de la délégation commerciale de la Société.

3.2.4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Dans le cadre de leur mandat, les Administrateurs ne perçoivent que des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale. Leur répartition s'effectue, sur proposition du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance au Conseil d'Administration, selon des critères de fréquence des réunions, d'assiduité et de participation ou de présidence de Comités spécialisés et au regard de missions spéciales qui peuvent être confiées.

Conformément à la recommandation R. 2 du Code de gouvernement d'entreprise, le niveau de rémunération des mandataires sociaux répond aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux sept principes

figurant dans ledit code à savoir : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

Le Président et Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués perçoivent une rémunération fixe et une part variable. Les Directeurs Généraux Délégués peuvent également bénéficier de l'attribution d'actions gratuites.

La politique de rémunération incluant les stock-options et les actions gratuites est régulièrement débattue au sein du Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance et approuvée par le Conseil d'Administration (R. 5 du Code de gouvernement d'entreprise).

3.2.4.1. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons de la rémunération totale perçue par Monsieur Alain de Rouvray, Président et Directeur Général de la Société, et par les autres mandataires sociaux au cours de l'année 2014.

Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants	Exercice 2014	Exercice 2013
Mandataires sociaux dirigeants		
Monsieur Alain de Rouvray	10 000	10 000
Monsieur Vincent Chaillou	6 000	6 000
Mandataires sociaux non dirigeants		
Monsieur Jacques Dubois	6 643	5 929
Madame Cristel de Rouvray	45 036	46 911
Monsieur Michel Barbier de la Serre	8 393	11 500
Monsieur Francis Bernard	12 902	18 200
Monsieur Charles-Helen des Isnards	31 500	31 500
Madame Véronique Jacq	7 363	0
Madame Rajani Ramanathan	8 893	0
Monsieur Éric d'Hotelans	16 500	16 500
TOTAL	153 230	146 539

L'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2014 a fixé, par le biais de sa sixième résolution, à 160 000 euros le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons

de présence au titre de l'exercice 2014, en précisant que la répartition de ce montant serait effectuée par le Conseil d'Administration entre ses membres.

3.2.4.2. Rémunération du Président et Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués

Les modalités de rémunération du Président et Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont proposées par le Comité de Compensation, de Nomination et de Gouvernance, composé majoritairement de membres indépendants. Dans le cadre de ses travaux, ce Comité fait des recommandations au Conseil d'Administration sur la nature et le montant de ces rémunérations.

Le Conseil d'Administration, lui-même composé pour moitié de membres indépendants, statue ensuite sur ces recommandations, et arrête la rémunération des dirigeants.

Ainsi, les rémunérations variables des dirigeants sont fonction de critères quantitatifs arrêtés par le Conseil d'Administration. Le niveau de réalisation de chacun de ces critères a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Cette procédure est de nature à assurer la transparence et l'équilibre des rémunérations allouées au Président et Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués conformément aux recommandations R. 2 à R. 5 du Code de gouvernement d'entreprise.

	Exercice 2014	Exercice 2013
Alain de Rouvray		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	508 429	458 278
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Vincent Chaillou		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	230 939	229 701
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Christopher St.John		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	243 947	225 818
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

M. de Rouvray	2014		2013	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	305 344	309 160	244 214	240 457
Rémunération variable	2 443	0	20 901	20 901
Prime de déplacement	57 819	0	52 414	60 989
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantage en nature	132 824	164 885	130 768	99 188
TOTAL	508 429	484 046	458 278	431 535

Il est précisé que l'évolution du montant des avantages en nature fait suite à la nouvelle localisation de Monsieur de Rouvray aux États-Unis liée à la volonté d'accélérer le développement dans cette zone géographique.

M. Chaillou	2014		2013	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	190 000	190 000	185 000	185 000
Rémunération variable	1 920	1 920	15 690	15 690
Prime de déplacement	25 560	13 657	14 793	30 201
Jetons de présence	6 000	6 000	6 000	6 000
Avantage en nature	7 459	7 459	8 218	8 218
TOTAL	230 939	219 036	229 701	245 109

M. St.John	2014		2013	
	Montant dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	170 000	170 000	155 000	155 000
Rémunération variable	1 760	2 150	14 264	14 264
Prime de déplacement	30 187	24 105	14 554	1 683
Avantage en nature	42 000	42 000	42 000	42 000
TOTAL	243 947	238 255	225 818	212 947

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Alain de Rouvray Président et Directeur Général		X		X		X		X
Monsieur Vincent Chaillou Directeur Général Délégué	Suspendu			X		X	25 % de la rémunération annuelle	
Monsieur Christopher St.John Directeur Général Délégué	X			X		X		X

3.2.4.3. Allocations d'options et d'actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2014 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options	Nombre des d'options attribuées	Prix (En euros)
Vincent Chaillou		Néant			
Christopher St.John		Néant			
TOTAL		NÉANT			

ALLOCATIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE AUX MANDATAIRES SOCIAUX (LISTE NOMINATIVE) AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au cours de l'exercice 2014 à chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Vincent Chaillou		Néant				
Christopher St.John		Néant				
TOTAL		NÉANT				

ALLOCATIONS D'ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (LISTE NOMINATIVE) AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Actions gratuites attribuées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au cours de l'exercice 2014 à chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Vincent Chaillou		Néant				
Christopher St.John		Néant				
TOTAL		NÉANT				

3.2.4.4. Levées d'options et d'actions gratuites

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2014 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (En euros)
Vincent Chaillou	N° 7 (30 juin 2005)	4 500	8,86
Christopher St.John	Néant		
TOTAL		4 500	8,86

3.2.4.5. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Date d'Assemblée	Plan n° 7 : 30/06/2005	Plan n° 9 : 29/06/2006	Plan n° 10 : 26/06/2012
Date du ou des Conseils d'Administration	10/07/2008	10/07/2008	19/12/2012
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	100 000	200 000	161 850
Dont :			
• Vincent Chaillou	32 000	0	3 500
• Christopher St.John	6 000	14 000	2 975
Point de départ d'exercice des options	10/07/2013	10/07/2013	01/07/2017
Date d'expiration	08/07/2016	08/07/2016	19/12/2020
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	8,86	8,86	27,82
Nombre cumulé d'actions exercées	9 600	50 830	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	86 900	114 100	41 325
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	3 500	35 070	120 525

3.2.4.6. Historique des attributions d'actions gratuites

Date d'Assemblée	Plan n° 14 : 26/06/2012
Date du ou des Conseils d'Administration	19/12/2012
Nombre d'actions attribuées	21 755
Dont :	
• Vincent Chaillou	3 600
• Christopher St.John	3 100
Point de départ d'exercice des actions	20/12/2016
Date d'expiration	19/12/2020
Nombre cumulé d'actions exercées	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	2 520
Actions restantes en fin d'exercice	19 235

3.2.4.7. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	11 000	27,82	10
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	8 150	8,86	7 et 9

Le Président et Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ne bénéficient à ce stade d'aucune autre rémunération : en particulier, aucune indemnité de départ, pour quelque raison que ce soit, ni aucun régime de retraite supplémentaire n'ont été mis en place à leur profit et ce conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise (R. 3 et R. 4).

3.2.5. Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

3.2.5.1. Modalités particulières relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale de la Société sont prévues à l'article 18 des statuts. Plus particulièrement, tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées en y assistant personnellement, par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission ou, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, dans les conditions prévues par les statuts.

3.2.5.2. Informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments suivants sont exposés aux paragraphes 1.3.4 (concernant la structure du capital et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société), 1.3.2.3 (concernant le droit de vote double prévu par les statuts), et 3.4.3 (concernant l'accord entre Actionnaires existant), du document de référence de la Société.

Les conditions de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi que les pouvoirs dudit Conseil sont par ailleurs décrits dans le Rapport.

3.2.6. Déclaration des Administrateurs au titre du paragraphe 14.1 de l'Annexe I du règlement Prospectus

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société, aucun Administrateur et cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ni n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun Administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par

un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

Le Rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 14 avril 2015.

Annexe I : Liste des mandats en cours des Administrateurs de la Société et exercés en dehors de l'entité

Administrateurs indépendants *

Monsieur Charles-Helen des Isnards

- Administrateur de la société Nature & Découverte
- Administrateur de la société LBD (Luxembourg)
- Administrateur de l'association Les Arts Florissants

Monsieur Éric d'Hotelans

- Président et Directeur Général de Mistergooddeal SA et Home Shopping Services SA depuis 2009
- Président de T-Commerce SAS
- Administrateur de M6 Films
- Administrateur de M6 Diffusion SA
- Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA
- Administrateur de Métropole Production SA
- Administrateur de la Fondation d'entreprise du groupe M6

Madame Véronique Jacq

Membre du conseil de surveillance de DELFMEMS

Madame Rajani Ramanathan

Néant

* Tous les mandats exercés par les Administrateurs indépendants en dehors de l'entité sont exercés hors du périmètre du Groupe.

3.3. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société ESI Group

Exercice clos le 31 janvier 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESI Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 mai 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Frédéric Martineau

3.4. Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes sociaux

À l'exception des points abordés ci-après, les dirigeants n'ont pas d'autres conflits d'intérêts potentiels.

3.4.1. Capital détenu par les membres du Conseil d'Administration

Au 24 juillet 2014, date de l'Assemblée Générale de la Société, le total des titres détenus par les membres du Conseil d'Administration dans le capital de la Société s'élève à 1 858 440 actions, soit 31,24 % du capital, et 3 624 779 droits de vote, soit 46,98 % des droits de vote.

3.4.2. Opérations conclues entre la Société et ses organes de direction

Néant.

3.4.3. Pactes d'Actionnaires

Une convention a été signée, le 25 octobre 2000, entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), les membres de son groupe familial composé de Madame Amy de Rouvray, Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, Monsieur Jacques Dubois (Administrateur et co-fondateur) et Monsieur Philippe Billaud en qualité d'Actionnaires de la Société.

Les parties signataires ont indiqué que cette convention visait à formaliser un accord de concert existant entre eux dès le moment de l'admission des titres de la Société sur le Nouveau Marché.

Ce pacte d'Actionnaires a fait l'objet d'une publication dans *La Tribune* en date du vendredi 27 octobre 2000, après décision du CMF n° 200C1608 en date du 27 octobre 2000.

Ce pacte comporte un droit de préemption mutuel.

Sont exclues du champ d'application du droit de préemption, les cessions au profit des héritiers d'un Actionnaire signataire personne physique en cas de décès, ainsi que les cessions entre membres de la famille de Rouvray, parties au pacte.

Ce pacte contient également :

- une obligation alternative de rachat ou de cession de participation : chaque partie signataire s'engage irrévocablement envers Monsieur Alain de Rouvray, dans l'hypothèse où celui-ci envisagerait de céder

la totalité de la participation qu'il détient ou qu'il viendrait à détenir dans la Société :

- soit à exercer le droit de préemption dans les conditions prévues par le pacte,
- soit à céder, consécutivement à la renonciation de l'exercice de ce droit, la totalité de sa propre participation au prix de cession ;
- un engagement de concertation préalable à l'acquisition de toute action supplémentaire qui serait de nature à entraîner l'obligation solidaire des membres du pacte de déposer un projet d'offre publique.

En vertu notamment de cet engagement, les parties déclarent agir de concert.

Dans le cadre de la loi « Dutreil », une convention a par ailleurs été signée le 22 décembre 2003 entre Monsieur Alain de Rouvray (Président et fondateur), Madame Cristel Anne de Rouvray, Monsieur John Alexandre de Rouvray et Mademoiselle Amy Louise de Rouvray, en qualité d'Actionnaires de la Société. Ce pacte représente 28,46 % du capital et 41,22 % des droits de vote et porte sur un engagement collectif de conservation à concurrence de la moitié de leurs valeurs pour une durée minimum de six ans.

Cette convention a été renouvelée en date du 31 décembre 2011 pour une nouvelle durée de six années.

4 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JUILLET 2015

Exercice fiscal 2014 (clos le 31 janvier 2015)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2014 clos le 31 janvier 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,

et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

4.1. Activité de l'exercice 2014

4.1.1. Faits marquants de l'exercice

Éléments financiers

La progression marquée de nos résultats économiques au cours de l'exercice témoigne du succès de notre politique d'amélioration de la rentabilité et de contrôle des coûts.

Le chiffre d'affaires de l'exercice atteste de la solidité de l'activité Licences et du recentrage de l'activité Services pour favoriser les projets à haute valeur ajoutée.

L'exercice a été marqué par une amélioration sensible de la profitabilité, bien qu'avec une faible croissance des revenus.

Le Groupe a néanmoins été impacté par deux effets conjuncturels majeurs négatifs : un impact de change, quoique moindre qu'en 2013, lié à la dégradation des monnaies, notamment yen et dollar américain, tout au long de l'année ; et un contexte difficile dans les BRIC, en particulier en Chine et en Russie.

L'évolution du mix-produit s'est faite en faveur de l'activité Licences qui représente désormais 75,0 % du chiffre d'affaires total contre 73,7 % lors de l'exercice précédent.

La marge brute globale s'est donc améliorée d'une part du fait de l'évolution du mix-produit (l'activité Licences bénéficiant d'un plus fort taux de marge) et d'autre part du fait de l'amélioration des marges Services. Par ailleurs, tout en poursuivant une politique d'investissements R&D soutenue, ESI a mis en place des outils et processus de contrôle des coûts qui lui ont permis d'améliorer sa profitabilité en 2014.

La très forte remontée des monnaies (notamment yen et dollar américain) au mois de janvier 2015, dernier mois de l'exercice fiscal d'ESI, a par ailleurs eu un impact positif significatif au niveau du résultat financier du Groupe du fait de la réévaluation de ses créances clients.

Évolution de la structure

Depuis le 1^{er} février 2014, la joint-venture « AVIC ESI (Beijing) Technology Co., Ltd » est effective, ESI Group possédant 45 % de cette joint-venture. À ce titre, cette entité est consolidée par mise en équivalence.

Le 30 avril 2014, ESI Group a acquis 13,2 % de la société CyDesign Labs Inc., portant ainsi sa participation dans cette société à 99,2 %.

Déploiement des solutions

L'exercice a été marqué par le déploiement des solutions tant auprès des leaders sectoriels que de leurs sous-traitants. Celui-ci continue d'attester du caractère stratégique essentiel des solutions technologiques pour la génération de gains de productivité dans l'industrie et pour la recherche permanente d'innovation. En particulier, le succès de l'offre de réalité virtuelle immersive, ou la progression des solutions de réponse aux enjeux environnementaux, tels que la qualité d'air et les énergies renouvelables, illustrent la solidité de la stratégie et de son potentiel de diversification.

Succès de la solution de réalité virtuelle immersive

La solution de réalité virtuelle immersive « IC.IDO » a connu une accélération de son développement auprès de clients du secteur Transports terrestres. En particulier, ESI Group a remporté un appel d'offres auprès de la division équipements ferroviaires de Bombardier Inc. La solution d'ESI Group s'est en effet démarquée par la qualité de ses résultats opérationnels et la réponse aux attentes industrielles axées sur la réduction des coûts de développement via la diminution significative des demandes de changement d'ingénierie.

L'extension de la collaboration avec Fiat Chrysler Automobile Group atteste également de la qualité de la solution de réalité virtuelle immersive d'ESI Group. Le constructeur italien a ainsi choisi, après avoir équipé ses centres italiens, de pourvoir son centre de développement brésilien, illustrant ainsi les mesures stratégiques déployées agressivement par les industriels mondiaux de l'automobile pour réduire les cycles de développement et de production de leurs produits.

Intensification de la contribution d'ESI Group aux contraintes environnementales

Le développement dynamique du carnet de commandes en 2014 témoigne par ailleurs du besoin de flexibilité du processus de production des constructeurs, contraints par les normes environnementales de plus en plus restrictives de mieux maîtriser leurs empreintes carbone. Dans le domaine du transport, la solution d'ingénierie virtuelle d'ESI Group s'impose comme un puissant levier de réduction des coûts de développement et du délai de mise au point du futur produit. En effet, elle permet d'intégrer dès la conception une contrainte particulièrement forte telle que celle de l'allègement, en Automobile ou en Aéronautique.

Dans le domaine de l'Énergie, ESI Group a signé un partenariat stratégique de cinq ans avec EDF Énergies Nouvelles (EDF EN) visant le développement de produits innovants pour le marché des énergies renouvelables en tirant profit de solutions de prototypage virtuel. EDF EN entend

ainsi optimiser, sur prototypes virtuels, ses opérations au jour le jour et tester la performance de ses futures installations photovoltaïques ou éoliennes, dans des conditions opérationnelles normales, perturbées ou accidentelles.

4.1.2. Résultats des comptes consolidés

4.1.2.1. Examen du résultat

Les éléments financiers consolidés ci-après sont présentés dans le référentiel IFRS.

4.1.2.1.1. Chiffres clés consolidés

(En millions d'euros)	FY 14	FY 13	Variation à taux courants		FY 14 à taux constants	Variation à taux constants	
			Montant	%		Montant	%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	111,0	109,3	1,7	+ 1,6 %	112,1	2,7	+ 2,5 %
Licences	83,3	80,6	2,7	+ 3,3 %	84,2	3,6	+ 4,4 %
Services	27,8	28,7	(1)	- 3,3 %	27,9	(0,8)	- 2,9 %
MARGE BRUTE	79,1	75,0	4,1	+ 5,4 %	80,0	5,0	+ 6,6 %
en % du CA	71,3 %	68,6 %			71,4 %		
EBITDA *	10,1	9,6	0,6	+ 5,8 %	10,8	1,3	+ 13,6 %
en % du CA	9,1 %	8,7 %			9,7 %		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	9,0	7,9	1,1	+ 14,0 %	9,7	1,8	+ 23,6 %
en % du CA	8,1 %	7,2 %			8,7 %		
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	8,4	6,2	2,2	+ 35,6 %	9,1	2,9	+ 47,9 %
en % du CA	7,5 %	5,6 %			8,1 %		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5,5	2,4	3,0	+ 127,2 %	5,9	3,5	+ 145,6 %
en % du CA	5,0 %	2,2 %			5,3 %		

Nota : les comptes de l'année N s'établissent du 01/02/N au 31/01/N+1.

* Hors coûts d'acquisitions, hors amortissement des écarts d'acquisition et avant impacts de l'activation IFRS de la R&D.

4.1.2.1.2. Présentation générale

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel consolidé s'élève à 111,0 millions d'euros, en légère hausse en réel (+ 1,6 %) et en croissance de + 2,5 % à taux constants, l'effet de change négatif, principalement lié à l'évolution défavorable du yen japonais, impactant les revenus de 1,0 million d'euros.

À taux constants, les indicateurs clés ci-dessous, confirment les performances commerciales et la solidité de l'activité Licences :

- croissance du chiffre d'affaires Licences : + 4,4 % ;
- forte progression de la base installée Licences : + 4,8 % ;
- maintien d'un taux de récurrence élevé : 85,7 % ;
- ratio de *New Business* : 20,1 % du chiffre d'affaires Licences.

L'activité Services s'établit à 27,8 millions d'euros (- 3,3 % à taux courants) suite au recentrage opéré sur les projets à plus forte valeur ajoutée au cours des neuf premiers mois et à la nette hausse de + 10,7 % observée par la suite au 4^e trimestre.

Sur l'exercice 2014, la répartition géographique du chiffre d'affaires souligne l'évolution en faveur de l'Europe (48,2 % vs. 45,2 %) portée par l'activité Licences en particulier en France et en Allemagne. L'évolution de la zone Asie (34,7 % vs. 35,8 %) s'explique principalement par l'impact défavorable des taux de change et le contexte difficile des affaires en Chine. L'évolution de la zone Amériques, dont le poids s'établit à 17,2 % du chiffre d'affaires contre 19,0 % l'an dernier, est liée au recentrage de l'activité Services vers des prestations à plus haute valeur ajoutée. Bien que l'impact se soit amoindri au cours de l'exercice, l'abandon de certains projets non stratégiques et peu rentables masque au total la progression de l'activité Licences enregistrée sur l'exercice dans cette région.

Sur l'ensemble de l'exercice, le poids de l'activité dans les BRIC diminue par rapport à 2013 pour s'établir à 12,7 % du chiffre d'affaires total sur la période contre 15,3 % sur l'exercice précédent, en conséquence des contextes politiques et économiques actuellement difficiles en Russie et en Chine. Cette baisse n'a pu être compensée par les bonnes progressions enregistrées par ailleurs au Brésil et en Inde.

Zone	2014	2014 à taux constants	2013
Europe	48,2 %	48,0 %	45,2 %
Asie	34,7 %	35,3 %	35,8 %
Amériques	17,1 %	16,7 %	19,0 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Marge brute et coûts opérationnels

Le taux de marge brute représente 71,3 % du chiffre d'affaires, contre 68,6 % en 2013. Cette progression résulte de l'évolution favorable du mix-produit (75,0 % de Licences en 2014 contre 73,7 % en 2013), combinée à une amélioration notable du taux de marge Services liée au recentrage stratégique de l'activité. La marge Licences est pour sa part restée stable à un niveau élevé.

ESI Group a conservé une politique d'investissement active en maintenant une progression de + 12,4 % de ses dépenses en R&D. Celles-ci atteignent 23,9 millions d'euros (hors crédit impôt recherche), soit 28,8 % du chiffre d'affaires Licences, en augmentation par rapport à 2013 où elles représentaient 26,2 %. Ces charges d'investissement intègrent notamment les développements liés aux dernières opérations de croissance externe telles que la réalité virtuelle (IC.IDO), la dynamique des fluides (OpenCFD) et la technologie CyDesign. Le montant R&D total

porté au compte de résultat en IFRS s'élève à 20,0 millions d'euros à taux réels, en progression de + 17,4 %.

Les coûts de Ventes & Marketing et de G&A sont restés globalement stables (respectivement 35,0 millions d'euros et 15,2 millions d'euros) dans le cadre des efforts du Groupe en termes de contrôle des coûts.

Résultats

À taux réels, l'EBITDA progresse de + 5,8 % à 10,1 millions d'euros, soit un taux de marge de 9,1 % à comparer à 8,7 % en 2013. Cette progression ressort à + 13,6 % à taux constants (pour un équivalent de 10,8 millions d'euros, soit 9,7 % de taux de marge). Cette évolution est le résultat de l'amélioration de la marge brute et des effets de notre politique de réduction des coûts. En particulier, la masse salariale est en baisse, principalement du fait du recentrage aux États-Unis et du contrôle des effectifs, ceux-ci étant passés de 1 026 à 1 003 ETP.

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) progresse de + 14,0 % à 9,0 millions d'euros, faisant ressortir une marge en croissance de + 0,9 point par rapport à l'an dernier. À taux constants, il ressort à 9,7 millions d'euros, en croissance de 23,6 %, avec une marge de 8,7 %. Au regard de l'EBITDA, cette plus forte évolution s'explique notamment par un niveau de provisionnement plus faible.

Le Résultat Opérationnel (EBIT) progresse de + 35,6 % à 8,4 millions d'euros, soit une marge de 7,5 % en progression de 1,9 point par rapport à l'exercice 2013. À taux constants, il s'établit à 9,1 millions d'euros, en progression de 47,9 %, soit + 2,9 millions d'euros. Cette plus forte évolution de l'EBIT (vs. le ROC) traduit l'incorporation des coûts non récurrents plus faibles en 2014, notamment ceux liés aux acquisitions.

L'évolution croissante de la rentabilité entre l'EBITDA, le ROC et l'EBIT s'explique donc principalement par les éléments exceptionnels enregistrés en 2013, tels que les provisions pour risques et les coûts liés aux acquisitions.

Le Résultat Financier ressort positif à + 0,7 million d'euros vs. - 0,9 million d'euros en 2013. Cette variation de + 1,7 million d'euros s'explique principalement par l'impact de la variation des cours de change, notamment du dollar, en toute fin d'exercice.

La charge d'impôts, de 3,6 millions d'euros, fait ressortir un taux moyen de 39,5 %, à comparer à un taux de 52,9 % en 2013, le fort taux de 2013 s'expliquant notamment par une provision pour risque fiscal.

Au final, le Résultat Net part du Groupe s'élève à 5,5 millions d'euros, soit 5,0 % de marge nette, contre 2,4 millions d'euros en 2013, soit une évolution de + 127,2 %.

4.1.2.2. Situation financière – Bilan consolidé

Les principales variations du bilan sont les suivantes :

- les actifs non courants, diminués des passifs non courants (hors dettes financières), augmentent de 1,0 million d'euros. La capitalisation des frais de R&D impacte les actifs immobilisés pour 1,2 million d'euros ;
- les dettes financières totales (long terme et court terme) diminuent de 2,1 millions d'euros sur l'exercice 2014. Cette variation est surtout le fait du remboursement annuel lié à la dette syndiquée (- 2,8 millions d'euros) et au surplus obtenu dans le cadre des financements court terme de fin d'année (+ 0,7 million d'euros).

En définitive, les capitaux propres s'élèvent à 86,9 millions d'euros. Les dettes financières à long terme et court terme s'élèvent à 22,6 millions d'euros et représentent 26,0 % des capitaux propres contre 30,7 % un an plus tôt.

L'endettement financier net de la trésorerie disponible s'élève à 10,7 millions d'euros et représente (*gearing*) 12,3 % des capitaux propres contre 17,3 % au 31 janvier 2014.

La trésorerie disponible progresse de 7,6 millions d'euros à 10,7 millions d'euros au 31 janvier 2015.

Au 31 janvier 2015, ESI Group détenait par ailleurs 7,1% de son capital en actions « auto-détenues ».

4.1.2.3. Maîtrise des risques

Risques pays et risques de change

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2015, 48 % de son chiffre d'affaires en Europe et 52 % hors d'Europe avec 35 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 17 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis, mais aussi Brésil, Mexique...). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones. L'année 2014 a particulièrement été marquée par un contexte difficile en Russie (crise russo-ukrainienne) et par la politique anticorruption en Chine ("*Tiger and flies*" policy).

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2015, 47,5 % des revenus sont générés en EUR (euro), 14,7 % en USD (dollar américain), 19,4 % en JPY (yen japonais), 5,5 % en KRW (won coréen).

Par ailleurs, 53,9 % des coûts sont dépensés en EUR (euro), 15,2 % en USD (dollar américain), 7,2 % en JPY (yen japonais), 6,0 % en INR (roupie indienne), 4,2 % en CZK (couronne tchèque) et 3,3 % en KRW (won coréen).

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux nets d'exploitation prévus dans le cadre du budget sur la base du taux de change retenu budgétairement.

Risque de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans	Total
Passif financier à taux fixe				
Passif financier à taux variable ⁽¹⁾	(12 244)	(8 729)		(20 973)
Actif financier à taux variable				
Position nette avant gestion ⁽¹⁾	(12 244)	(8 729)		(20 973)
Hors bilan				
Protection à la hausse à 0,74 %	1 127	3 372		4 499
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(11 117)	(5 357)		(16 474)
Sensibilité à 1 % de baisse	111	54		165

(1) Le passif financier présenté dans le tableau ci-dessus correspond à la dette du crédit syndiqué signé le 17 novembre 2011 ainsi que les financements court terme obtenus sur 2014. Les autres dettes financières comptabilisées dans le bilan s'élèvent à 1,6 million d'euros mais ne portent pas de charges d'intérêts, elles sont donc de ce fait exclues de ce tableau. Elles sont constituées d'avances remboursables, de dettes sur participation des salariés et de crédits-bails pour un montant non significatif.

En novembre 2011, ESI Group a signé une ligne de crédit syndiqué de 30 millions d'euros pour refinancer la dette résiduelle de l'ancien crédit syndiqué (tranche A), les acquisitions de l'exercice 2011 (tranche B1) et financer les acquisitions à venir (tranche B2). Ce crédit est utilisable sous la forme de billets de trésorerie d'échéance de 1, 3 ou 6 mois (taux de référence Euribor période) dans la limite des tranches débloquées. Ce fonctionnement a été mis en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son chiffre d'affaires.

Afin de gérer le risque de taux porté par le crédit syndiqué, ESI Group a mis en place des swaps d'intérêt suivant :

- swap de 1,2 million d'euros (swap taux variable Euribor 1 mois/taux fixe à 0,37 %) ;
- swap de 0,8 million d'euros (swap taux variable Euribor 1 mois/taux fixe à 1,14 %) ;
- swap de 1,4 million d'euros (swap taux variable Euribor 1 mois/taux fixe à 0,49 %) ;
- swap de 1,1 million d'euros (swap taux variable Euribor 1 mois/taux fixe à 1,11 %).

Compte tenu de l'optimisation de la gestion de trésorerie mentionnée ci-dessus, nous pensons qu'ESI Group ne sera pas exposé de manière permanente à 100 % au risque de taux de ce crédit syndiqué. Pour estimer le risque maximum au 31 janvier 2015, le tableau ci-dessus simule les impacts pour une utilisation à 100 % et permanente au cours de l'exercice des impacts de risques de taux.

4.1.2.4. Trésorerie/Financement

La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 7,9 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros pour l'exercice précédent principalement en raison de la forte amélioration du résultat net. La variation des différents postes du BFR a eu un impact négatif de - 3,1 millions d'euros. À noter que la variation des créances a été impactée positivement par la cession des créances résiduelles de CIR (2012 et 2013) pour un montant de 2,7 millions d'euros.

Le montant de la trésorerie générée par l'exploitation s'élève à + 4,8 millions d'euros. Sans la cession de créances de CIR, la trésorerie générée par l'exploitation aurait été de + 2,1 millions d'euros, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (les flux de trésorerie générés

par l'exploitation en 2013 ont été de + 1,4 million d'euros / - 1,5 million d'euros hors cession de créances CIR). Cette forte hausse s'explique par :

- la forte hausse de la marge brute d'autofinancement de + 3,5 millions d'euros ;
- l'impact du CIR 2014 non utilisé de - 2,3 millions d'euros ;
- l'impact des gains en cash liés aux couvertures de change pour + 0,1 million d'euros ;
- des encaissements reçus en retard début février 2014 (pour le compte de l'année 2014) et certains paiements reçus fin janvier 2015 (vs. plutôt en février les années précédentes).

Les investissements courants de la Société se sont élevés à 1,3 million d'euros contre 3,0 millions d'euros pour l'exercice précédent. Ces investissements courants 2014 intègrent des ventes d'immobilisations pour 0,1 million d'euros. Retraité de ces ventes, le montant des investissements s'élève à 1,4 million d'euros et concerne principalement des investissements en matériel informatique. À noter par ailleurs un effet positif de + 0,3 million d'euros relatif au BFR sur fournisseurs d'immobilisations.

À ces investissements courants s'ajoutent les investissements liés à la contribution au capital de la JV chinoise pour 0,6 million d'euros et les compléments de prix au titre des acquisitions passées pour 0,4 million d'euros.

Les principaux mouvements concernant les opérations de financement sont relatifs au remboursement des dettes pour un montant net de 2,8 millions d'euros (y compris les opérations de crédit-bail), aux tirages effectués sur la tranche B2 du contrat d'emprunt signé en novembre 2011 pour financer les compléments de prix pour 0,3 million d'euros. À cela s'ajoute le préfinancement obtenu au second semestre pour 1,9 million d'euros pour compenser l'impact du CIR 2014 non utilisé, le remboursement pour 1,8 million d'euros de préfinancement sur l'impact du CIR 2013, le remboursement des cinq emprunts court terme d'un montant total de 6,9 millions d'euros contractés fin 2013 pour financer le besoin en fond de roulement de fin d'année 2013 et l'obtention de nouveaux emprunts/billets de trésorerie fin 2014 pour un montant total de 7,5 millions d'euros pour financer la forte croissance du revenu en fin d'année, et donc le fort impact sur la variation de BFR.

Également, la position de trésorerie a enregistré un impact de change favorable de + 1,0 million d'euros lié à la différence des taux de change à l'ouverture et à la clôture du bilan.

Au global, la trésorerie varie de + 1,2 million d'euros entre 2013 et 2014.

4.1.3. Recherche et développement

4.1.3.1. Coûts de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus. Ils se sont élevés à 23,9 millions d'euros en 2014.

Voir note 2.8 et 4.2 de l'annexe consolidée.

L'impact de la capitalisation des frais de R&D sur le compte de résultat est de + 1,2 million d'euros en 2014. Le détail des frais est indiqué dans l'annexe des comptes consolidés.

La politique de Recherche et de Développement (R&D)

La division Édition en charge de la R&D délivre les produits en ligne avec la stratégie du Groupe, les besoins du marché et la compétitivité des solutions ESI Group :

- les outils génériques d'analyse et de simulation nécessaires à l'approche du marché (*Virtual Tool*) ;
- les solutions métiers pour supporter la physique réaliste par modèle de simulation (*Virtual Test*) ;
- les filières de composants pour gérer les processus et les meilleures pratiques par segment industriel ou multimodèle de conception (*Virtual Component*) ;

- les filières de chaînes de composants ou sous-systèmes et systèmes mécatroniques (*Virtual System*) ;
- les filières de prototypage complet couvrant l'ensemble de l'ingénierie virtuelle du produit en synchronisation avec le processus PLM du client, l'optimisation, la visualisation 3D, et apportant une aide à la prise de décision locale, départementale ou globale ;
- la plate-forme de Prototypage Virtuel intégral et vivante permettant de supporter l'ensemble des modules des produits, la prise en compte des processus clients, et d'impacter la performance du client.

La politique de R&D agit :

- en support du *business model* pour intégrer les évolutions dans l'utilisation des produits, vers de nouvelles limites, pour des plates-formes informatiques nouvelles (GPU, SaaS, *Cloud*) ou en évolution pour assurer le renouvellement de la base installée ;
- en support de nouveautés (améliorations produits) pour permettre l'extension de la base installée ou de conquérir de nouveaux clients avec les produits existants ;

- en support de l'innovation (nouveaux produits) pour permettre à nos clients la mise en place de nouveaux produits, de nouveaux processus ou d'améliorer leur performance en co-création.

La Direction Produits alloue un niveau d'investissement selon la maturité du produit :

- pour les produits matures afin d'assurer la maintenance, les améliorations produits, l'industrialisation d'innovations majeures et les livraisons de nouveaux produits compétitifs ;
- pour les produits émergents répondant à un appétit du marché plus important et constituant un accélérateur de croissance afin d'assurer une adoption plus rapide de ces produits en milieu industriel ;
- pour les produits innovants en amplifiant les contrats de recherche obtenus auprès de clients leaders afin d'assurer la viabilité de ces nouveaux outils et d'amplifier le cas échéant les possibilités de succès commerciaux ;
- en assurant une veille technologique pour supporter l'ensemble des produits.

La division Édition mène une approche duale spécifique/générique pour répondre à différents objectifs :

- assurer la généricité du produit et de ses composants pour couvrir de multiples besoins dans de multiples segments industriels et en support des développements des services, des clients ou des *third parties* ;
- assurer une compétitivité et productivité de nos produits en ciblant des applications et solutions métiers spécifiques à fort potentiel ;
- maximiser les synergies entre produits pour faciliter les sorties de versions compétitives et économiques et minimiser les efforts de maintenance ;
- accumuler la valeur de ce savoir-faire générique dans une plate-forme de Prototypage Virtuel intégral facilitant la prise en compte des besoins dans le cadre de développements spécifiques ou de services à façon.

La division Édition poursuit une forte activité de partenariat pour assurer :

- une identification des technologies, des cibles d'acquisition et des opportunités de marché en collaboration avec son Comité Scientifique ;

- une évaluation des opportunités de financement pour piloter les niveaux d'investissement ;
- un processus de découverte en partenariat avec les différents modes de recherche et développement (chaires académiques, projets européens, projets de co-création) ;
- une industrialisation rapide pour une mise sur le marché optimale.

Cet environnement permet de réduire les risques et d'assurer un fort taux de co-financement et de Crédit Impôt Recherche (CIR).

Enfin, la division Édition maintient et adapte une méthodologie de mise en œuvre adaptée au besoin des clients à fort contenu innovant et s'assure constamment de l'utilisation des meilleurs outils du marché pour éviter les redondances ou l'obsolescence des solutions internes par rapport aux standards du marché. En outre, le « *near or multi-shoring* » permettant un meilleur équilibre humain et financier s'amplifie afin de réduire la dépendance aux effets de changes et d'optimiser les charges associées.

4.1.3.2. Propriété intellectuelle (hors marques)

L'essentiel des propriétés intellectuelles de la Société est constitué de logiciels et bases de données qui sont de fait protégés par le droit d'auteur et par des dispositions spécifiques en faveur des producteurs de bases de données.

Tous les développements réalisés par les filiales et commandés par ces dernières voient leur propriété transférée à la Société. L'éditeur du Groupe détient donc toutes les propriétés intellectuelles.

La Société édite pour l'essentiel ses propres produits logiciels et bases de données.

Pour les rares produits qui sont édités mais qui appartiennent à des tiers, la Société est titulaire de contrats d'édition. Il s'agit de produits soit intégrés dans son offre (mais pour lesquels des solutions de substitution pourraient être envisagées en cas d'interruption), soit complémentaires, mais sans toutefois que ces compléments ne soient indispensables à l'exploitation des logiciels de la Société.

La Société détient de plus quelques brevets.

4.1.4. Présentation des comptes annuels de ESI Group SA et affectation

4.1.4.1. Présentation des comptes annuels de ESI Group SA

La société ESI Group SA assure à la fois le pilotage de l'ensemble des filiales et regroupe l'essentiel des activités d'édition de logiciels.

ESI Group SA est la société mère du Groupe ; à ce titre, elle détient ou contrôle l'ensemble des participations.

Les revenus d'ESI Group SA sont constitués pour l'essentiel de :

1. redevances versées par les filiales, distributeurs et agents et perçues pour l'utilisation des logiciels ;

2. facturations effectuées auprès des clients directs au titre de la concession de droit d'utilisation et/ou de prestations de service, sur les territoires non couverts par ses filiales ;
3. *Group services fees* facturés aux différentes filiales dans le cadre de sa mission de pilotage ;
4. la production immobilisée au titre des travaux de recherche et développement réalisés ;
5. la cession de droits exclusifs de distribution de logiciels aux filiales.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 est une perte de 846 milliers d'euros contre un profit de 1167 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Cette baisse de 2 014 milliers d'euros est résumée dans le tableau ci-dessous :

Nature (En milliers d'euros)	2014	2013	Variation
Résultat d'exploitation	(846)	1 167	(2 014)
Provision dépréciation créance client ESI North America			(3 538)
TOTAL HORS PROVISION DÉPRÉCIATION CLIENT ESI NORTH AMERICA			1 524
Augmentation chiffre d'affaires			2 744
Augmentation de la production stockée			250
Augmentation des charges externes			(1 556)
Variation de la recherche et développement capitalisée			(545)
Augmentation des impôts et taxes			(74)
Augmentation des salaires et charges			(366)
Variation provisions pour risques et charges (exploitation)			1 617
Variation dotation/reprise provisions et pertes sur actif circulant			(373)
Dotations aux amortissements			(137)
Autre			(35)
TOTAL RÉPARTITION DE LA VARIATION			1 524

La variation de la provision pour risques et charges comprend principalement un risque sur un contrôle fiscal provisionné en 2013. Il est relatif aux années 2009 à 2011. À ce jour, ESI Group a reçu une proposition de rectification pour ces mêmes trois années et conteste la totalité des chefs de redressements envisagés.

Le résultat financier est un profit de 291 milliers d'euros contre un profit de 4 024 milliers d'euros en 2013. Les principaux éléments constitutifs en sont les suivants :

Nature (En milliers d'euros)	2014	2013
Résultat de change	666	649
Résultat de la provision de change	30	143
Provisions sur immobilisations financières	-	(8)
Dividendes filiales	-	3 716
Intérêts d'emprunts	(292)	(305)
Intérêts sur compte courant créditeur, dettes filiales	(146)	(200)
Intérêts sur compte courant débiteur, créances filiales	157	152
Autres charges/produits financiers	(124)	(123)
TOTAL	291	4 024

Après prise en compte de ces éléments, le résultat courant avant impôts est une perte de 0,6 million d'euros.

La Société a également enregistré une perte exceptionnelle de 229 milliers d'euros se décomposant comme suit :

Nature (En milliers d'euros)	Montant
Résultat sur cession d'actions propres	(11)
Dotation amortissements dérogatoires	(200)
Divers	(18)
TOTAL	(229)

L'impôt Société est une charge de 1,0 million d'euros sur laquelle est imputé le crédit impôt recherche à hauteur de 2,8 millions d'euros, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi pour 0,1 million d'euros, pour arriver à un profit d'impôt de 1,9 million d'euros.

Après imputation du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net positif s'élève à 1,1 million d'euros, contre un bénéfice de 6,6 millions d'euros en 2013.

Les capitaux propres de la Société ont progressé de 86,3 millions d'euros à 87,7 millions d'euros en raison du résultat (+ 1,1 million d'euros), des augmentations de capital faisant suite à des levées d'options (+ 0,1 million d'euros) et des provisions réglementées (+ 0,2 million d'euros).

Le fonds de roulement quant à lui s'établit à :

(En millions d'euros)	2014	2013
Capitaux propres	87,7	86,3
Provisions/réserve	2,4	2,5
Emprunt et avances conditionnées	13,0	16,1
Part court terme emprunt	(3,9)	(4,7)
CAPITAUX PERMANENTS	99,2	100,2
Immobilisations nettes	90,8	87,4
FONDS DE ROULEMENT	8,3	12,8
Besoin en Fonds de Roulement	(2,2)	(3,4)
TRÉSORERIE	6,2	9,4

Malgré les opérations de croissances externes et leur refinancement, la situation financière reste solide. Le montant des capitaux propres représente 88 % des capitaux permanents, contre 86 % en 2013).

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce relatifs à l'information sur les délais de paiements, au 31 janvier 2014, le solde des dettes d'ESI Group à l'égard de ses fournisseurs se décompose ainsi :

Échéance	2014		2013	
	Fournisseurs	(En millions d'euros)	Fournisseurs	(En millions d'euros)
≤ 30 jours	37,17 %	(5 550)	29,41 %	(4 458)
≤ 60 jours	7,07 %	(1 055)	4,03 %	(611)
≤ 90 jours	3,36 %	(501)	4,18 %	(633)
≤ 120 jours	6,92 %	(1 033)	4,95 %	(750)
> 120 jours	45,48 %	(6 792)	57,43 %	(8 705)
SOUS-TOTAL	100,00 %	(14 932)	100,00 %	(15 157)
Factures non parvenues	NA	(7 720)	NA	(8 760)
TOTAL		(22 652)		(23 917)

Le bilan social doit globalement se lire au regard des comptes consolidés.

4.1.4.2. Affectation

Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 janvier 2015 s'élève à 1 081 263,08 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 1 081 263,08 euros ;
- Report à nouveau : 29 209 639,01 euros ;
- Total à affecter : 30 290 902,09 euros.

Affectation :

- 54 063,15 euros au compte de réserve légale ;
- 30 236 838,94 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve légale présentera après affectation un solde de 1 641 768,12 euros.

4.2. Perspectives d'avenir

4.2.1. Événements postérieurs à l'exercice

En mars et en avril 2015, ESI a successivement annoncé les acquisitions de la société CIVITEC et des actifs des sociétés Picviz Labs et Ciespace. Ces acquisitions vont permettre à ESI de se développer sur les marchés d'aide à la conduite (ADAS), de traitement visuel des données *Big Data*, et de proposer une offre *Cloud/SaaS* complète de ses solutions de Prototypage Virtuel. Enfin en mai 2015, ESI Group a fait l'acquisition du logiciel PRESTO auprès de la société AMOEBA, qui permet d'adresser le marché du refroidissement des appareils électroniques.

4.2.2. Tendances

La qualité des indicateurs commerciaux enregistrés sur les premiers mois de l'exercice 2015, conjuguée aux récentes avancées stratégiques liées à la commercialisation et aux dernières acquisitions, positionne idéalement ESI Group pour augmenter sa croissance rentable au cours de cet exercice.

Le renforcement de l'équipe de management avec en particulier l'arrivée de Peter Schmitt *PhD.*, au poste de *Executive Vice President Sales & Marketing* et la promotion de Mike Salari en tant que *Executive Vice President Engineering Services* doivent permettre la mise en œuvre de stratégies mondiales auprès d'acteurs industriels majeurs et de nouveaux clients.

La dynamique commerciale sera également soutenue par l'accélération du développement d'ESI Group sur les marchés du futur, tels que les systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS) et la visualisation des

Par ailleurs, dans une approche de simplification, la société CyDesign AB en Suède a été liquidée depuis le 17 mars 2015. Sera également initiée, courant 2015, la liquidation de CyDesign International LLC aux États-Unis. Des opérations de fusion/liquidation sont également en cours afin de regrouper courant 2015 des entités en Inde et en Chine.

données scientifiques *Big Data*. Cette diversification, vers des domaines à fort potentiel tels que la sécurité active, la cyber-sécurité, le *machine learning* ou encore les sciences de la vie, découle de l'acquisition de CIVITEC et des actifs de Picviz Labs, propriétaires de solutions technologiques révolutionnaires. Ces briques technologiques disposent par ailleurs d'une base commerciale établie permettant d'élargir la diversification sectorielle. Enfin, elles concourent à renforcer le potentiel innovant de la solution de modélisation numérique d'ESI Group qui pourra compter sur sa solide expérience en termes d'acquisitions pour mener à bien leur intégration.

Conscient de l'enjeu crucial que représente l'innovation compétitive pour confirmer son leadership dans l'accompagnement des industriels vers l'usine digitale intelligente, ESI Group compte maintenir, en 2015, sa stratégie d'investissement et sa politique d'acquisitions ciblées tout en augmentant sa performance économique.

4.3. Rapport sur le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

4.3.1. La démarche ESI Group en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Conscient de sa responsabilité dans chacun des trois piliers du développement durable, ESI a progressivement mis en place une politique RSE contribuant à un développement économique et social partagé et soucieux de la préservation des équilibres humains. En 2014, l'entreprise a défini les grands axes et engagements de sa démarche, en prenant en compte un plus large périmètre d'analyse afin de structurer et développer ses actions en matière de développement durable.

Ce deuxième rapport est caractérisé par une démarche plus poussée ; il présente des orientations contextualisées en redéfinissant notamment les valeurs de l'entreprise.

Dès ses débuts, en développant des offres innovantes de prototypes virtuels, ESI a cherché à mesurer les impacts de ses solutions sur la société. En effet, les solutions d'ESI permettent de réduire le nombre de prototypes physiques, onéreux, consommateurs d'énergie, de matières premières et de temps ; et de mettre sur le marché des productions plus respectueuses de l'environnement et de la société civile. En outre, la virtualisation des modèles propose en parallèle d'optimiser la durabilité des produits en offrant aux industriels d'affiner leur réflexion sur les solutions à mettre en production et de s'attarder davantage sur les problématiques d'ordre sociétal que sont la sécurité, le confort ou la performance. L'ambition d'ESI Group est de devenir le leader du

prototypage virtuel, dans le cadre d'une innovation responsable. Le Groupe projette par conséquent d'être le partenaire de développement privilégié, capable de comprendre et d'accompagner ses clients à mettre plus rapidement sur le marché des produits de qualité, mais qui soient durables, éthiques et faiblement consommateurs de ressources.

Face à ses collaborateurs, la RSE est clairement présentée comme un véritable engagement d'entreprise, créateur de valeurs. En 2014, les actions de l'entreprise en RSE vont dans ce sens. ESI a recensé, à l'interne comme à l'externe, les parties prenantes sur lesquelles son influence est la plus importante : les salariés, les clients, l'environnement et la société civile tous reliés à des engagements forts.

4.3.1.1. Engagements

L'attention principale est portée sur les quatre grands engagements suivants :

Être un employeur engagé pour nos employés

- Développer les talents et, encourager le leadership et la gestion collaborative ;
- Promouvoir la diversité et les échanges multiculturels.

Être un partenaire d'excellence pour nos clients

- Fournir des solutions innovantes et durables de haute qualité en répondant aux exigences de nos clients ;
- Maintenir des relations de confiance sur le long terme.

Être au service de la société civile

- Contribuer aux innovations et établir des partenariats avec les communautés académiques et scientifiques ;
- Agir de façon éthique et responsable.

Être un acteur respectueux de son environnement

- Développer des solutions contribuant à réduire l'empreinte environnementale des industriels et respectueuses des exigences réglementaires ;
- Limiter l'impact de nos implantations sur l'environnement.

4.3.1.2. Valeurs d'ESI Group

ESI affirme fortement ses valeurs qui caractérisent sa culture et son ambition, celle d'être un acteur de référence, pratiquant depuis plus de 40 ans une logique d'innovation avec ses clients et ses salariés.

Les valeurs d'ESI, *Passion, Global, Change, Trust, Social responsibility et Energy*, ancrent son identité et forment un ensemble cohérent, visibles au travers d'actions sociales, sociétales et environnementales définies ci-après.



4.3.2. Notre responsabilité sociale

Le système d'information en Ressources Humaines (HR-IS) mis en place en 2012 permet de consolider le processus de reporting RH global et de faciliter la mise en place d'une organisation plus souple. Cette organisation favorise un meilleur emploi des ressources en se fondant notamment sur les compétences laissant la place à une culture managériale plus participative et transversale.

La plateforme offre une visibilité permanente sur l'évolution d'indicateurs sociaux et permet de piloter plus facilement les besoins liés aux ressources.

Une sélection d'indicateurs sociaux est communiquée mensuellement au Comité de Direction afin de mesurer l'efficacité des politiques RH.

Les données issues du HR-IS sont fournies sur le périmètre monde.

4.3.1.3. La démarche RSE

Une démarche évolutive

En 2013, le Groupe a effectué un diagnostic lui permettant de faire un véritable état des lieux de l'existant, de recenser les mesures et initiatives prises en faveur du développement durable et d'identifier les indicateurs pertinents, réels enjeux pour le Groupe.

Dès 2014, la démarche RSE du Groupe s'est alors inscrite dans une volonté pragmatique d'amélioration continue ; ESI Group cherchant à faire progresser la mise en œuvre de bonnes pratiques dans les domaines où ses responsabilités et ses impacts sont les plus importants.

La collecte des informations quantitatives et qualitatives s'est alors organisée étroitement entre la Direction Générale et les différents relais professionnels des pays avec l'ambition d'élargir progressivement le périmètre couvert jusqu'à atteindre une couverture totale et fiable de nos filiales.

Les données disponibles sont découpées en trois zones géographiques correspondant au découpage économique de l'entreprise :

- Amériques = États-Unis et Brésil ;
- Asie et Pacifique = Chine, Corée du Sud, Japon, Vietnam et Inde ;
- Europe et Moyen-Orient = Allemagne, Angleterre, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, République tchèque, Russie, Suède, Suisse, et Tunisie.

Périmètre

Dans la lignée de nos engagements pris l'an passé, ESI Group a poursuivi ses actions afin d'amplifier la collecte et l'analyse des indicateurs à l'international.

- Périmètre social :
Grâce à l'outil de gestion des données sociales (dénommé *HR-Information System* « HR-IS ») mis en place en 2012, la majorité des indicateurs sociaux, ainsi gérée sur une unique source, est analysée sur la totalité des effectifs depuis 2013. Aussi, à la faveur de la mise en place d'une enquête mondiale en 2014 sur le fonctionnement, la législation et les us et coutumes des différentes filiales, le Groupe a désormais une vision internationale et fiable sur l'ensemble des indicateurs sociaux. Une exception subsiste néanmoins sur le taux d'absentéisme pour lequel toutes les filiales ne sont pas équipées à communiquer de façon suffisamment fiable, tant par le vocabulaire que par les pratiques locales. Dans un souci de progression, ces indicateurs seront fournis en 2015.

- Périmètres sociétal et environnemental :

Les données sociétales et environnementales ont été consolidées sur le périmètre français, allemand et américain représentant ainsi 48 % de l'effectif total.

4.3.2.1. Effectifs du Groupe

Les collaborateurs d'ESI sont principalement des ingénieurs et docteurs de haut niveau issus des grandes écoles et universités françaises et étrangères. Au-delà de la proximité que ESI a toujours entretenue avec ces écoles et universités, le leadership et la notoriété d'ESI sur le marché de la simulation numérique avec intégration de la physique de matériaux, la visibilité du Groupe procurée par sa cotation en Bourse, les programmes de formation continue et l'encouragement à la promotion interne dans son réseau mondial, sont autant de mesures témoignant de la volonté d'ESI de veiller au bien-être de ses collaborateurs et facilitant un recrutement de qualité.

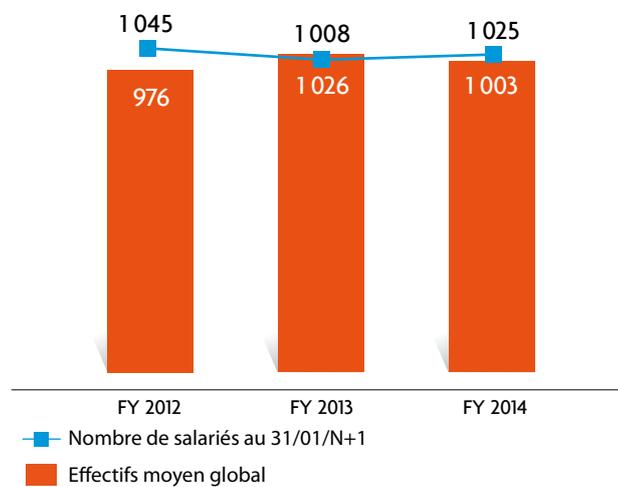
Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base du nombre de salariés présents au 31 janvier 2015.

Les effectifs totaux du Groupe comprennent les salariés en contrats à durée indéterminée et déterminée, ainsi que les contrats étudiants tels que les contrats en alternance et les stagiaires. Ils n'incluent pas les employés intérimaires, les consultants et les réseaux de distributions externes.

Au 31 janvier 2015, l'effectif d'ESI Group s'élevait à 1 025 salariés contre 1 008 pour l'année fiscale 2013. L'effectif moyen en 2014 était de 1 003 collaborateurs.

Avec très peu de contrats précaires (majoritairement liés à des remplacements temporaires), l'effectif du Groupe est à 96,8 % composé de contrats permanents. Les stages et contrats d'apprentissage représentent 1,6 % de l'effectif total.

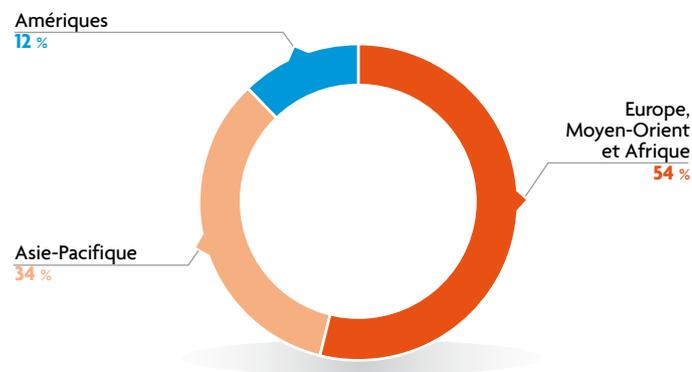
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR TROIS ANS



En 2014, ESI a poursuivi son ambition de maîtriser ses effectifs en liaison avec la croissance de l'activité. Il convient de noter que le périmètre n'est pas comparable d'une année sur l'autre, compte tenu des opérations de fusions et acquisitions intervenues.

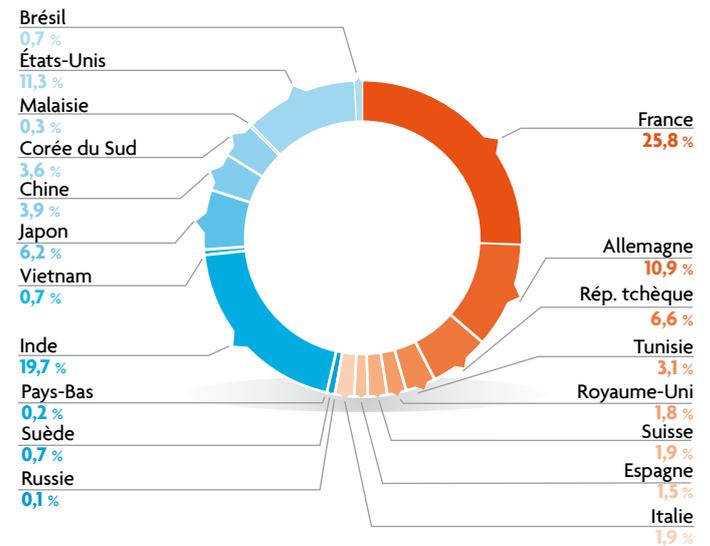
Les graphiques ci-après présentent la répartition du personnel par entité, par zone géographique et par grande catégorie d'activité.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

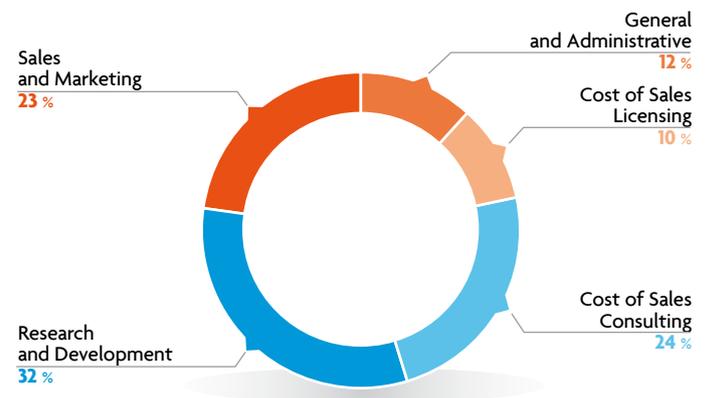


Nota : Parmi les 53,7 % d'effectifs situés dans la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique, 50,0 % sont situés en Europe.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR PAYS



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF MOYEN PAR ACTIVITÉ



Ressources R&D

L'ensemble de ces équipes est constitué majoritairement d'ingénieurs de haut niveau dont l'expertise et l'expérience constituent la valeur ajoutée du Groupe.

L'effectif R&D est principalement réparti entre la France, l'Inde et les États-Unis, où la synergie et la polyvalence des équipes sont mises en œuvre.

Activités Sales & Marketing (S&M)

Au niveau central :

- Marketing Produit ;
- Marketing Communication ;
- Business développement pour les ventes de produits et services associés en phase de déploiement.

Au niveau de la Distribution :

- Avant-vente ;
- Vente directe ;
- Support commercial aux clients.

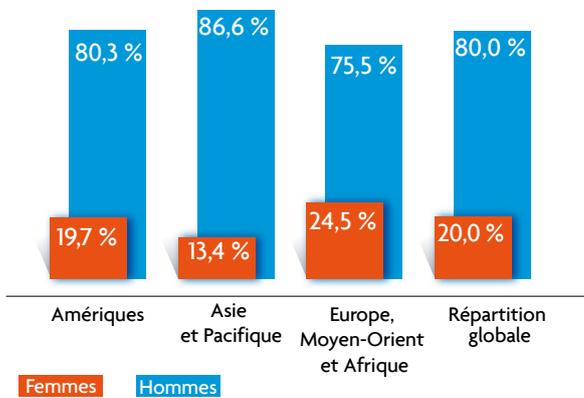
Consulting et support

Ces équipes sont constituées à la fois des ingénieurs en charge de la production des projets et des ingénieurs en charge d'assurer le support technique (hotline et assistance technique) auprès des clients en direct ou au travers de nos filiales.

General & Administrative (G&A)

Constitué des équipes des départements Juridique, Qualité, Finance, Ressources Humaines ainsi que d'une partie des équipes de management et IT.

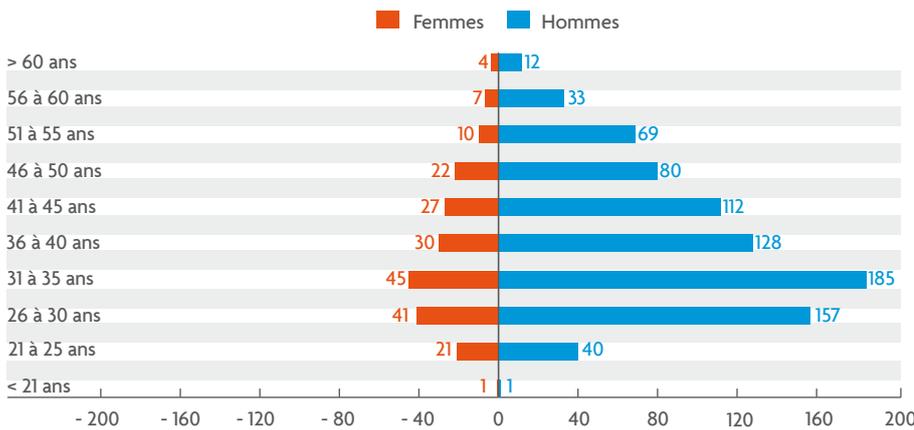
RÉPARTITION FEMMES/HOMMES



Le taux de féminisation en contrats permanents qui s'élève à 20 %, est relativement bas et reste constant comparé aux années précédentes. Cette faible représentativité s'explique notamment par le nombre peu élevé de femmes dans les écoles d'ingénieurs qui représentent notre principale source de recrutement. En effet, la représentativité des femmes est très faible dès les enseignements supérieurs en ingénierie (12,9 % en 2012) ; les étudiantes étant bien plus présentes en sciences sociales, biologie et psychologie (62 % en 2012). Cette tendance basse de la féminisation des femmes en ingénierie est d'autant plus marquée en Asie où la proportion d'ingénieurs étudiantes s'élevait faiblement à 2,6 % en 2012 (source : étude NFS – *Women, Minorities, and Persons with Disabilities in Science and Engineering* – janvier 2015).

Néanmoins, les professionnels de la fonction RH sont sensibles à la féminisation des équipes locales et sont attentifs à considérer les candidatures féminines lors des recrutements au sein du Groupe. Ainsi, en Asie, la proportion de femmes recrutées a augmenté de plus de 60 % avec l'embauche de 11 femmes en 2014 contre 5 en 2013 et 4 en 2012.

PYRAMIDE DES ÂGES



L'âge moyen est de 38 ans (collaborateurs : 38,4 ans et collaboratrices : 37 ans).

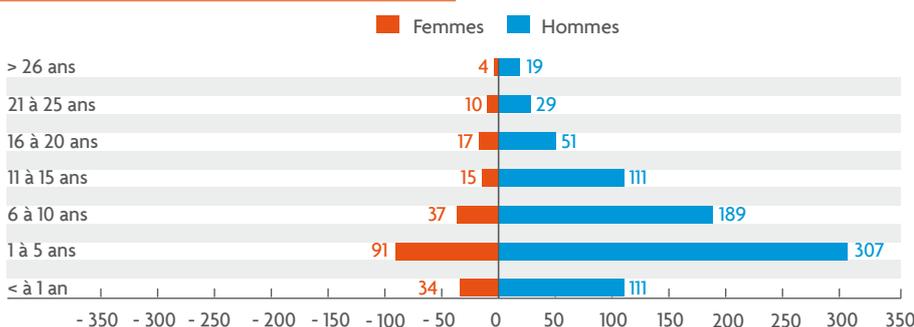
ESI Group est respectueux des lois en faveur de l'accèsion et du maintien dans l'emploi des salariés quel que soit leur âge. Ainsi 15 % des collaborateurs sont âgés de 50 ans et plus, soit 155 personnes à travers le monde (131 hommes et 24 femmes).

68 % de la population âgée de plus de 50 ans est localisée en Europe contre 20 % en Amériques et 12,3 % en Asie.

En France, le Groupe élabore avec les partenaires sociaux un accord relatif à l'emploi des seniors dont l'objectif est de favoriser leur maintien dans l'emploi. Cet accord prévoit notamment un accès privilégié à la formation en seconde partie de carrière professionnelle ainsi que l'accèsion à un bilan de compétences pour les salariés âgés de plus de 50 ans. Ainsi, en 2014, 357 heures de formations ont bénéficié aux salariés dits seniors, dont un bilan de compétences.

Par ailleurs, le Groupe emploie 44 % de salariés âgés de moins de 35 ans et contribue ainsi fortement à l'emploi des jeunes au niveau global. En 2014, 74 % des salariés recrutés sont des jeunes de moins de 35 ans.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANCIENNETÉ



L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de sept ans. Cette ancienneté relativement faible s'explique d'une part, par la forte proportion de salariés âgés de moins de 35 ans (43,9 %) qui bénéficient d'une situation confortable sur le marché du travail actuellement et sont de ce fait plus mobiles en début de carrière, et d'autre part, par le dynamisme du secteur de l'édition de logiciel.

Toutefois, l'ancienneté moyenne s'élève à 10 ans pour les collaborateurs âgés de 35 ans et plus.

4.3.2.2. Embauches et départs

Évolution des entrées	2014	2013	2012
EUROPE ET MOYEN-ORIENT	99	105	110
Contrats à durée illimitée	56	70	84
Contrats à durée limitée	8	13	7
Apprentissages / stages	35	22	19
AMÉRIQUES	24	27	43
Contrats à durée illimitée	14	19	35
Apprentissages / stages	10	8	8
ASIE-PACIFIQUE	63	24	82
Contrats à durée illimitée	55	24	81
Contrats à durée limitée	7		1
Apprentissages / stages	1		
TOTAL ENTRÉES	186	156	235

Évolution des sorties	2014	2013	2012
EUROPE ET MOYEN-ORIENT	90	72	63
Contrats à durée illimitée	48	40	41
Contrats à durée limitée	10	8	5
Apprentissages / stages	32	24	17
AMÉRIQUES	24	76	35
Contrats à durée illimitée	17	62	25
Contrats à durée limitée	1		
Apprentissages / stages	6	14	10
ASIE-PACIFIQUE	61	43	27
Contrats à durée illimitée	61	43	26
Contrats à durée limitée			1
TOTAL SORTIES	175	191	125

En 2014, ESI Group a recruté 125 collaborateurs en contrats à durée illimitée, la proportion de contrats précaires étant très faible (8 %).

Le Groupe a en grande partie assuré activement le remplacement de ses salariés sortant (126). Ces départs, majoritairement en Asie-Pacifique (49 %), trouvent leur source dans le fort développement du secteur de l'ingénierie dans les pays émergents. En Inde notamment, l'environnement très concurrentiel dans le domaine de l'ingénierie et l'excellence de nos équipes les place en position dominante face au marché très dynamique de l'emploi local. L'Inde représente près de 20 % de l'effectif du Groupe.

Le taux de départ des collaborateurs en CDI est de 12,6 % en 2014 [(nombre de départs/effectif moyen) x100] contre 13,5 % en 2013.

Le taux de rotation, hors CDD, est de 12,2 % en 2014 [((nombre de départs N + nombre arrivées N)/2)/effectif moyen N-1]x100 contre 12,7 % en 2013.

4.3.2.3. Organisation du travail

Durée du temps de travail

Répartition du temps de travail

NOMBRE DE CONTRATS À TEMPS PLEIN	982
Femmes	183
Hommes	799
NOMBRE DE CONTRATS À TEMPS PARTIEL	43
Femmes	25
Hommes	18
TOTAL	1 025



En 2014, le temps partiel concerne 4 % de l'effectif global. Près de 80 % des collaborateurs ayant un contrat à temps partiel travaillent plus de la moitié du temps de référence local.

De plus la plupart des contrats à temps partiel sont établis pour répondre aux besoins des collaborateurs qui en font la demande.

La durée du temps de travail est fixée en conformité avec la législation locale en vigueur.

La moyenne globale du temps de travail hebdomadaire est de 39,1 heures.

Dans la grande majorité de ses établissements, ESI Group offre à ses collaborateurs le bénéfice de la gestion flexible de leurs horaires. Dans les autres pays, notamment le Japon, les horaires sont fixés pour répondre aux attentes de l'activité mais se limitent à 8 heures par jour.

En France, l'organisation du temps de travail est fondée sur du temps de travail mesuré en forfait jours ou selon un horaire déterminé. Un collaborateur en forfait jours travaille un certain nombre de jours dans l'année et un collaborateur en mode horaire travaille le nombre d'heures défini dans les accords :

- les cadres en forfait jours et à temps plein travaillent 217 jours par an auxquels s'ajoute une journée au titre de la journée de solidarité ;
- pour les non-cadres, la durée hebdomadaire de travail moyenne est fixée à 35 heures compte tenu des obligations liées à la réduction du temps de travail (RTT).

Absentéisme

L'absentéisme est suivi localement conformément aux réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels ESI est implanté. Le Groupe ne dispose pas d'un système harmonisé de gestion des absences pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, compte tenu de la diversité des législations et des nombreuses particularités considérées par les pays en matière d'absentéisme, ESI Group a choisi de limiter la dimension d'absentéisme aux deux notions suivantes :

- l'accident dont est victime un collaborateur dans le cadre de sa fonction ou durant un trajet lié à elle (accident de travail et de trajet) ;
- la maladie dont un collaborateur serait atteint du seul fait de son travail dans l'entreprise (la maladie professionnelle).

La volonté du Groupe est de pouvoir mesurer l'impact de ces jours d'absence sur l'emploi des collaborateurs afin d'apporter le niveau de correction nécessaire à nos aménagements, aux conditions de travail et aux procédures de sécurité interne si nécessaire.

Toutefois, la nature de l'activité du Groupe implique la sédentarité de la grande majorité des collaborateurs, limitant ainsi le risque d'accidents au travail. Nous avons donc pu relever un seul jour d'absence pour ce motif sur l'ensemble du périmètre couvert.

En France, le taux d'absentéisme en 2014 est stable à 2,8 %. Notons que la tendance est baissière sur les quatre dernières années (- 0,7 %).

Les motifs d'absence, hors congés payés, sont les suivants :

- maladie pour 1 019 jours ;
- maternité et paternité pour 534 jours ;
- aucun accident de travail et de trajet.

Le nombre total de congés autorisés (congé parental, congés pour événements familiaux, etc., hors congés payés) est de 397 jours, soit 0,50 % du nombre de jours théoriquement travaillés, contre 0,55 % en 2013.

4.3.2.4. Recrutement et fidélisation des talents

Le Groupe porte une attention toute particulière à l'intégration des nouveaux embauchés grâce à un programme d'accueil géré localement par chaque filiale. Afin d'homogénéiser et globaliser le processus d'accueil des nouveaux collaborateurs, un programme d'intégration est en cours de réalisation pour orienter et supporter les filiales dans leur accompagnement des nouveaux salariés au cours de leurs premiers jours, semaines et mois au sein d'ESI Group.

ESI dispose d'un processus d'évaluation qui lui permet de détecter les hauts potentiels au sein du Groupe. Les collaborateurs identifiés disposent alors d'un plan de développement personnalisé afin d'accompagner leur évolution personnelle et professionnelle et leur permettre de concrétiser leurs ambitions d'épanouissement.

Le Groupe a le projet de mettre en place un dispositif de mobilité interne plus ambitieux qui permettra de mettre en avant les compétences de chaque collaborateur et favoriser ainsi la mobilité. La mobilité interne permet de conserver les savoir-faire et compétences des collaborateurs tout en augmentant leurs ambitions de contribuer à des expériences nouvelles.

4.3.2.5. Développement, formation et gestion des carrières

Développement et gestion des carrières

Le Groupe a mis en place un processus d'évaluation de la performance et du développement de chacun visant à organiser une rencontre au moins une fois par an avec son supérieur hiérarchique direct pour évaluer la performance de l'année écoulée au regard des objectifs préalablement assignés et définir les objectifs de l'année à venir.

Au cours de l'exercice 2014, le taux de personnes ayant eu un entretien d'évaluation de performance est de 85 % pour l'ensemble des effectifs du Groupe, soit une progression de 13 % par rapport à 2013.

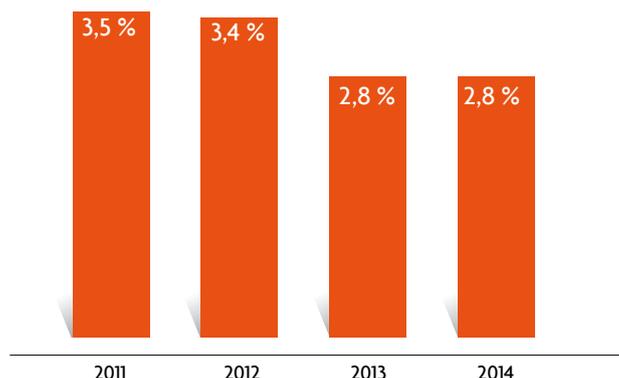
Ces entretiens d'évaluations représentent la source privilégiée de collection principale des besoins de formation et de développement des équipes et favorisent la construction de plans de formation locaux pertinents et répondants aux besoins de l'évolution de l'activité.

Formation professionnelle

En parallèle, des programmes de formations structurées sont déployés dans les différentes filiales du Groupe. Les plans de formation sont alignés avec la stratégie d'ESI Group et l'évolution du marché. Ils permettent aux collaborateurs de développer leur expertise en terme de connaissance du portefeuille de solutions, de renforcer leurs compétences professionnelles (techniques, ventes) et managériales.

Cette année, 427 collaborateurs ont bénéficié de formations, soit 38 % des effectifs, pour un investissement total s'élevant à 402 043 euros. En Inde, les actions de formations ont été particulièrement actives cette année, bénéficiant à plus de 57 % des effectifs.

Au total, en 2014, 11 494 heures de formation ont été dispensées, soit 27 heures de formation en moyenne par salarié.



Actions en faveur de l'apprentissage

De nombreux accords de partenariat avec des universités ou écoles d'ingénieurs permettent à ESI Group de participer activement à la formation des jeunes. En Europe, on peut citer l'École centrale de Paris, l'Université technique de Dresde (Allemagne), l'*University of West Bohemia* (République tchèque), l'ENIT de Tunisie, etc., avec lesquelles ESI Group bénéficie de dispositions privilégiées.

Les universités d'Alabama, Shanghai, Beijing, ainsi que l'Institut Indien des Sciences entre autres, travaillent étroitement avec ESI en Amériques et Asie-Pacifique.

D'autre part, très actif dans l'accueil des jeunes, le Groupe a accueilli au total 52 jeunes issus de l'enseignement (24 stagiaires, 19 alternants et 9 doctorants) au cours de l'année 2014.

4.3.2.6. Relations professionnelles

Dialogue social

La qualité du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la Direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

Les institutions représentatives du personnel sont désignées conformément aux lois en vigueur dans les pays. Ainsi, nous pouvons dénombrer 17 institutions réparties dans nos établissements en Europe et en Asie-Pacifique.

Ces institutions, basées en Angleterre, Allemagne, France, Chine, Japon et Inde impliquent au total 46 collaborateurs qui ont activement participé aux réunions au cours de l'année 2014 (48 au total).

- Bilan des accords généraux : la filiale française a signé différents accords avec ses partenaires sociaux tels que l'accord sur la réduction du travail, l'accord de participation et l'accord sur l'épargne salariale.
- Bilan des accords liés à la sécurité et la santé : à notre connaissance, aucune entreprise n'a signé d'accord spécifique à l'exception de la filiale espagnole.

Santé et sécurité

ESI Group s'est fixé comme objectif de fournir une couverture sociale de qualité à l'ensemble de ses salariés dans le monde, tant en ce qui concerne la santé, la vieillesse que la couverture de l'incapacité, de l'invalidité, et du décès. Le déploiement de cette couverture se traduit par la mise en place négociée des garanties les mieux adaptées aux besoins des collaborateurs dans le respect des réglementations et des cultures locales.

Les filiales proposent déjà toutes à leurs collaborateurs une assurance santé complémentaire à l'exception de la Tunisie où les salariés, invités à s'exprimer en faveur d'une mise en place collective, ont décliné majoritairement l'offre de la filiale.

Par ailleurs, huit filiales en Europe et deux en Asie-Pacifique disposent d'une organisation dont l'objectif est de contrôler et conseiller l'entreprise et ses salariés sur les risques en matière de santé et sécurité du travail. Au total, 28 collaborateurs participent à ces instances locales.

4.3.2.7. Bien-être au travail

Le Groupe est conscient que l'amélioration des conditions de vie au travail a un impact direct sur le bien-être, l'efficacité et la motivation des collaborateurs et accroît significativement la performance globale de l'entreprise.

La majorité des projets réalisés pour nos clients est effectuée en interne, les ingénieurs n'ayant pas obligatoirement besoin d'être chez le client pour développer les logiciels ce qui limite les déplacements de longue durée des collaborateurs et améliore ainsi l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

En outre, dans les différents pays, diverses initiatives ont été prises ces dernières années pour contribuer au bien-être des collaborateurs.

Les sites de Rungis en France, de Plsen en République tchèque et de Tunis disposent notamment d'une salle de détente offrant ainsi un espace de vie convivial, agréable, et équipé permettant une restauration sur place.

Sur les sites de Neu-Isenburg (Allemagne), Plsen (République tchèque) et Rungis (France) des douches sont à la disposition des salariés qui souhaitent faire du sport durant leur pause déjeuner. En République tchèque, une table de ping-pong est installée offrant des instants de détente aux collaborateurs qui peuvent également bénéficier une fois par semaine de séances de massage.

Par ailleurs, dans la majorité des pays (Inde, Japon, Corée du Sud, Chine, Allemagne, République tchèque, Tunisie, États-Unis...), les collaborateurs ont à leur disposition en libre-service des boissons chaudes, voire des fruits.

4.3.2.8. Promotion de l'égalité des chances et lutte contre la discrimination

Égalité Hommes/Femmes

Le groupe ESI s'attache à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination au sein de toutes ses filiales. Ainsi, les offres de recrutement sont rédigées de manière unisexe.

En France, un accord sur l'égalité professionnelle est en cours de négociation avec les partenaires sociaux visant à promouvoir prioritairement l'égalité entre les hommes et les femmes sur les trois domaines suivants : l'embauche, la rémunération effective et la promotion professionnelle.

Principes de non-discrimination

ESI Group formalise actuellement son Code de conduite interne afin de promouvoir le respect de ses valeurs. Ce Code de conduite reprendra les dispositions légales, réglementaires et internes en matière de respect des droits fondamentaux au travail, d'intégrité professionnelle, d'élimination de la discrimination, d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

Par ailleurs, le Groupe est sensible au respect des dispositions éthiques promues par les conventions de l'Organisation internationale du travail.

Rappelons que les collaborateurs d'ESI sont principalement des ingénieurs et docteurs issus des grandes écoles et universités françaises et étrangères. Au 31 janvier 2015, le plus jeune collaborateur du Groupe était âgé de 19 ans.

Afin d'avoir accès à des informations plus détaillées notamment sur l'égalité Hommes/Femmes et les principes de non-discrimination, le Groupe a complété sa base de données sociales RH en introduisant la notion de Manager pour les personnes encadrant un ou plusieurs salariés. Ainsi, nous pouvons noter un taux de féminisation de la population des managers de 13 %.

Insertion des travailleurs handicapés

L'entreprise s'engage à ce que les travailleurs handicapés puissent avoir accès à tous les postes ouverts au recrutement.

En France et au Japon, les salariés en situation de handicap sont respectivement de deux personnes et une personne en 2014.

4.3.2.9. Rémunérations

Pour attirer et fidéliser les meilleurs talents du marché, ESI Group offre un dispositif compétitif de rémunérations et d'avantages sociaux. Cette politique vise à reconnaître les talents en rémunérant à la fois la performance individuelle et la performance collective.

La rémunération des collaborateurs se compose d'une rémunération directe et indirecte ; la seconde comprenant les suppléments numériques ou en nature différés de la rémunération mensuelle (bonus, commissions, plan d'épargne, avantages sociaux...).

L'ensemble des pays du périmètre du reporting social offrent des rémunérations indirectes à leurs collaborateurs.

En Europe et en Amériques, six filiales sur 15 ont mis en place un dispositif d'épargne salariale.

Le FCPE actionnariat salarié créé en 2013 en France, afin de récolter les flux futurs de participation et de versements volontaires, logé dans le PEE conclu jusqu'en 2015, a acquis pour le compte de 151 salariés, lors de la première période de souscription du 11 au 22 novembre 2013, 21 463 actions ESI Group. Le montant total des souscriptions des salariés

français s'est élevé à 340 403 euros. Face au succès de l'opération en France (60 % de participation), la Direction souhaite encourager l'investissement dans des actions ESI des salariés des filiales étrangères du Groupe afin de permettre à l'ensemble des salariés d'être associés au développement de l'entreprise.

Toutefois, en 2014, il y a eu 97 versements volontaires qui représentent 92 550 euros dont 89 800 sur le fonds ESI ACTIONS. Dans le cadre de ces versements volontaires, l'abondement accordé est de 47 720 euros brut soit 43 952 euros net.

TABLE DE CONCORDANCE – INDICATEURS REQUIS PAR L'ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE – INFORMATIONS SOCIALES

1.1 Emploi	1.1.1 Effectif total et répartition par sexe, âge et zone géographique	4.3.2.1
	1.1.2 Embauches et licenciements	4.3.2.2
	1.1.3 Rémunérations et évolutions des rémunérations	4.3.2.9
1.2 Organisation du travail	1.2.1 Organisation du temps de travail	4.3.2.3
	1.2.2 Absentéisme	4.3.2.3
1.3 Relations sociales	1.3.1 Organisation du dialogue social	4.3.2.6
	1.3.2 Bilan des accords collectifs	4.3.2.1
1.4 Santé et sécurité	1.4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail	4.3.2.6
	1.4.2 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	4.3.2.6 4.3.2.7
	1.4.3 Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	4.3.2.3
1.5 Formation	1.5.1 Politiques mises en œuvres en matière de formation	4.3.2.5
	1.5.2 Nombre total d'heures de formation	4.3.2.5
1.6 Égalité de traitement	1.6.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	4.3.2.7
	1.6.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.3.2.7
	1.6.3 Politique de lutte contre la discrimination	4.3.2.7
1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	1.7.1 Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.3.2.6
	1.7.2 Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.3.2.7
	1.7.3 Élimination du travail forcé ou obligatoire	4.3.2.7
	1.7.4 Abolition effective du travail des enfants	4.3.2.7

4.3.3. Notre responsabilité sociétale

Périmètre retenu : France, Allemagne et États-Unis.

Un comportement citoyen et des relations de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes sont, pour la Société, des fondements nécessaires à une croissance équilibrée et durable. C'est pourquoi, ESI Group est particulièrement attentif aux points suivants :

- la transparence totale vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes ;
- l'entière satisfaction des demandes de ses clients ;
- le soutien au développement régional en favorisant les recrutements et les partenariats de proximité ;
- le soutien à l'innovation au travers de projets en co-création.

Le Groupe considère comme principales parties prenantes l'ensemble de ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires tant industriels qu'académiques, mais également ses investisseurs et actionnaires.

L'innovation, au cœur des métiers d'ESI Group, est également un enjeu central de la RSE. En effet l'innovation permet d'améliorer continuellement les processus de production, de réduire les temps de conception et de développer de nouveaux produits plus performants et plus fiables.

L'innovation permet de répondre aux multiples contraintes et pressions auxquelles sont soumis tous les industriels : développer un produit plus sûr et plus performant, dans un laps de temps réduit, à moindre coût et plus respectueux de l'environnement. Les solutions innovantes de prototypage virtuel proposées par ESI Group permettent de faire face à ces défis économiques incontournables.

ESI Group est persuadé que sa capacité d'innovation et de recherche est un facteur clé de différenciation et par conséquent de compétitivité, deux leviers essentiels pour favoriser une croissance durable.

4.3.3.1. Impact territorial, économique et social

ESI Group accorde une grande importance aux relations qu'il entretient avec les populations riveraines et veille à promouvoir un dialogue constructif et accompagner le développement des acteurs locaux.

Relations avec la communauté du numérique

Le Groupe veille à créer et entretenir des relations de qualité avec les différents acteurs de la communauté du numérique, tant au niveau industriel, académique qu'associatif. Ceci afin de faciliter la collaboration et ainsi de favoriser l'innovation industrielle.

La Société est membre actif du Conseil d'Administration de l'AFDEL (Association Française Des Éditeurs de Logiciels), association qui contribue à la promotion de l'industrie de l'édition de logiciels et au développement de la simulation numérique et représente à ce jour plus de 350 membres.

Participation aux pôles de compétitivité régionaux et Instituts de Recherche Technologiques (IRT)

ESI Group participe, principalement en France, à plusieurs pôles de compétitivité. Ces pôles permettent la proximité nécessaire à un travail collaboratif avec les acteurs industriels majeurs et des organismes de recherche et développement afin de mettre sur le marché des produits particulièrement innovants. Présents sur l'ensemble de l'Hexagone, ce

sont : Aerospace Valley (Toulouse), ASTech Paris Région (Île-de-France), Pôle Nucléaire Bourgogne (Bourgogne), Mov'eo (Normandie et Île-de-France), I-Trans (Nord Pas-de-Calais et Picardie), iD4CAR (Bretagne et Pays de la Loire), Systematic (Île-de-France), Minalogic (Grenoble et Rhône-Alpes), Pôle Pégase (Provence Alpes-Côte d'Azur).

Depuis 2013, ESI Group est présent sur le campus et au sein du Conseil d'Administration de Ter@tec, le plus grand centre de calcul intensif d'Europe basé sur le plateau de Saclay en Île-de-France, aux côtés du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation. Aujourd'hui, ESI Group est impliqué dans plusieurs projets collaboratifs au sein du campus, sous la houlette de l'IRT System X. De plus, le Groupe participe au projet « *Complex Systems Design Lab* », dirigé par le Pôle de compétitivité Systematic Paris Région, dont il est membre du Comité Exécutif.

ESI Group est membre du Conseil d'Administration de ASTech Paris Région, pôle de compétitivité du secteur Aérospatial, dont le principal objectif est d'établir des recommandations auprès de la région parisienne sur la labellisation de projets de R&D dans son domaine.

Véritable acteur de l'innovation de ses secteurs phares, ESI Group est en 2014 membre du Conseil d'Administration d'iD4CAR. Ce pôle a pour mission de renforcer la compétitivité de la filière véhicules et mobilité durable du Grand Ouest par le biais de l'innovation.

Pour le même secteur, ESI préside 3DMat, une plateforme d'innovation dédiée au développement d'une filière de simulation numérique et de prototypage virtuel pour les nouvelles architectures multimatériaux et composites, prioritairement pour le secteur automobile.

ESI est un des membres fondateurs l'association Excelcar. Née en 2014, cette structure a pour objectif la revitalisation et la création d'emplois autour d'un plateau technique d'excellence de la R&D en Bretagne consacré à l'automobile sous l'impulsion de PSA. Une initiative soutenue par l'Union des Industries et des Métiers la Métallurgie d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan (UIMM 35-56) ayant vocation à relancer la filière automobile en Bretagne autour de PSA Rennes qui a dévoilé son projet stratégique pour les années à venir.

Toujours dans le secteur des transports, ESI est un membre actif du Conseil de l'IRT Railenium dont le principal objectif est d'augmenter le cycle de vie de l'infrastructure ferroviaire et miser sur un développement international rapide de ses nouveaux produits. Porté par un large consortium d'industriels et d'organismes de recherche, ESI Group a été sélectionné en 2011 dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (Grand Emprunt). ESI est aussi membre fondateur de la plateforme d'essais ferroviaires CADEMCE SAS.

ESI accompagne aussi les métiers de la mécanique et promeut ses activités. L'entreprise est membre du Conseil d'Administration de l'Association Française de Mécanique (AFM), une instance d'information, d'échange et de réflexion pour la communauté mécanicienne (cadres de l'industrie et des structures de transfert, enseignants et chercheurs) et a pour vocation de représenter la mécanique française face à ses homologues étrangers.

Relations avec les acteurs académiques

Depuis toujours, le Groupe s'attache à établir des relations privilégiées et de long terme avec le monde de l'enseignement secondaire et supérieur à travers le monde. Pour susciter des vocations, former les meilleurs collaborateurs de demain à ses logiciels et favoriser l'innovation dans l'enseignement pédagogique, ESI Group collabore avec de nombreuses universités, instituts technologiques et grandes écoles réputés et spécialisés dans les différents pays dans lesquels le Groupe est implanté. Ces partenariats permettent également d'augmenter la notoriété d'ESI Group, en faisant connaître ses métiers et ses valeurs afin de faciliter le recrutement de jeunes diplômés.

Afin d'accompagner sa croissance et répondre aux objectifs de recrutements, ESI Group entretient des relations de confiance et de proximité avec de nombreuses grandes écoles et universités, en France telles que l'UTC de Compiègne, l'École centrale de Paris, l'INSA Lyon, ENSEIHT de Toulouse, ENSIMEV de Valenciennes, ENS des Mines de Saint-Étienne... ; en Allemagne, avec l'Université de Stuttgart et l'*Institute of Aircraft Design* (IFB) qui lui est associé et l'Université technologique de Dresde ; aux États-Unis, avec le MIT (*Massachusetts Institute of Technology*), l'université *Virginia Tech*, les universités de l'Iowa, du Michigan et de l'Alabama.

ESI Group privilégie le recrutement de ses collaborateurs localement afin de participer au développement économique régional. En 2014, ESI Group était implanté en direct dans 18 pays et couvrait plus de 40 pays via son réseau de distribution.

Œuvres sociales

Conscient de l'effet bénéfique sur l'esprit d'équipe et la motivation des salariés, ESI Group s'engage au quotidien en faveur d'initiatives et d'actions de solidarité.

Ainsi, en 2014, ESI Group a subventionné son Comité d'Entreprise français à hauteur de 62 080 euros. Le Comité d'Entreprise d'ESI Group propose aux salariés, ainsi qu'à leur famille, un large choix d'activité, tant culturelles que sociales, à prix réduit. Les collaborateurs d'ESI Group bénéficient également de contributions financières exceptionnelles lors d'événements tels que le mariage, la naissance d'un enfant, Noël, etc.

Aussi, ESI Group subventionne les frais d'inscription et offre des t-shirts aux couleurs de la Société aux employés participant à des courses à pied telles que, parmi les plus connues, le semi ou le marathon de Paris.

4.3.3.2. Sous-traitance et fournisseurs

ESI Group dispose de nombreuses compétences en interne qui couvrent d'une part son activité d'éditeur de logiciels et d'autre part ses activités de prestation de conseil. Néanmoins, lorsqu'il est nécessaire de mobiliser des ressources en dehors de son périmètre d'activité habituel, ou lorsqu'une expertise spécifique est recommandée, ESI Group peut ponctuellement recourir à des prestataires externes.

La définition retenue de la sous-traitance externe pour le besoin de ce rapport est la suivante : tout prestataire générant du chiffre d'affaires dans le cadre de la production du Groupe.

Tous les sous-traitants externes demeurent sous l'entière responsabilité d'ESI Group. À ce titre, ils sont soumis aux mêmes règles et vérifications que tout autre salarié de la Société.

Afin de fournir des produits de qualité à ses clients, ESI Group suit et évalue de manière régulière tous les fournisseurs ayant un impact sur la qualité, grâce à une procédure spécifique. À cet effet, une liste de fournisseurs agréés est tenue disponible sur l'Intranet et mise à jour périodiquement.

Dans le cadre de recours à des prestataires externes, le Groupe veille scrupuleusement à n'établir des relations contractuelles qu'avec des entités respectant les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Une démarche globale en matière de qualité

En 2000, ESI Group a obtenu sa première certification ISO 9001, suivie par des certifications indépendantes de ses filiales, afin de garantir la qualité de ses produits et services ainsi que la satisfaction de ses clients. Depuis 2010, ESI Group étend son périmètre de certification sur la base d'un système commun à toutes les filiales. La maîtrise des risques et le management de la qualité étant des processus étroitement liés, cette certification mondiale est signe de confiance en la qualité des solutions que le Groupe propose à ses clients et offre la garantie qu'une attention particulière est apportée à l'excellence et à l'alignement de l'ensemble des processus du Groupe.

En 2014, la certification globale concerne 72,3 % des effectifs contre 56,9 % en 2013.

La certification mondiale est aujourd'hui déployée avec succès en Europe, en Asie et aux États-Unis, au sein de la société mère ESI Group et de la plupart de ses filiales : ESI US R&D, ESI France, ESI Japan, ESI Calcom en Suisse, ESI SW India, ESI SW Germany. L'année 2014 s'est avérée être également riche en succès avec l'intégration de trois nouvelles entités : ESI NA aux États-Unis, MECAS ESI en République tchèque et ESI Services Tunisie.

En 2015, l'intégration d'entités supplémentaires se poursuivra en Europe comme en Asie. L'objectif d'ESI Group est d'acquérir une couverture complète de la certification mondiale en 2020.

En France, 100 % des personnes embauchées en 2014 (tous types de contrats confondus de plus de six mois) ont suivi ou vont suivre une formation « Qualité ». En 2014, cela a représenté ainsi 58 heures de formation au total.

Les bénéfices d'une certification ISO 9001 sont tant vis-à-vis des parties prenantes externes qu'internes. En externe, la certification permet de garantir que ESI Group fournit des produits et services qui répondent aux attentes des clients tout en mesurant et en améliorant continuellement ses processus. En interne, la démarche sollicite une mobilisation active du personnel pour garantir une cohérence d'ensemble au système de management.

4.3.3.3. Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Tous les collaborateurs d'ESI Group sont sensibilisés à l'identité et aux valeurs que véhicule le Groupe. Afin de mener toute action et activité dans le respect de ces valeurs, de nombreuses procédures internes ont été mises en place et sont disponibles sur l'Intranet.

D'autre part des limitations de pouvoir existent au travers desquelles les mandataires sociaux du Groupe s'engagent expressément à respecter l'ensemble des procédures internes.

Néanmoins un projet de Charte éthique est en cours d'élaboration. Cette charte aura pour vocation de définir les règles de conduite, indivi-

duelles et collectives, qui doivent guider chaque collaborateur dans leurs actes et choix pour faire vivre les valeurs et les engagements du Groupe au quotidien et partout dans le monde.

En 2014, une charte informatique a été proposée au sein d'ESI Group, mais nécessite quelques ajustements pour un déploiement mondial. Celle-ci est un véritable Code de déontologie formalisant les règles légales et de sécurité relatives à l'utilisation de tout système d'information et de communication au sein du Groupe afin d'une part de préserver les intérêts du Groupe sans desservir les salariés et d'autre part maîtriser les risques liés à l'utilisation du système d'information.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Par la nature de ses activités de vente de logiciels et prestation de services, les impacts du Groupe sur la santé et la sécurité de ses clients directs sont très limités.

En revanche, les produits développés par ESI Group permettent de mettre sur le marché des produits innovants, à moindre coût et avec une fiabilité accrue. Les solutions de prototypage virtuel du Groupe permettent de répondre aux principales problématiques de ses clients, qui sont :

- identifier les enjeux en termes de sécurité et de performance dès le début du cycle de conception ;
- évaluer de quelles façons les nouveaux matériaux et procédés de fabrication impacteront la performance globale du produit et son fonctionnement ;
- prédire la performance des équipements utilisés dans des conditions extrêmes et anticiper les ajustements nécessaires.

L'Ingénierie Virtuelle du Produit permet aux industriels d'avoir une vision « vivante » et complète des problèmes de fabrication, d'assemblage et de couplage entre les caractéristiques des différents produits et leur performance. Elle fournit des informations vitales lors des itérations successives durant la phase de conception et offre le privilège d'anticiper les résultats des tests physiques afin de mener les changements nécessaires avant même la réalisation physique d'un produit.

TABLE DE CONCORDANCE – INDICATEURS REQUIS PAR L'ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE – INFORMATIONS SOCIÉTALES

3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional 3.1.2 Sur les populations riveraines ou locales	4.3.3.1 4.3.3.1
3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations, les établissements d'enseignement et les populations riveraines	3.2.1 Conditions du dialogue avec ces personnes ou ces organisations 3.2.2 Actions de mécénats ou de partenariats	4.3.3.1 4.3.3.1
3.3 Sous-traitance et fournisseurs	3.3.1 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux 3.3.2 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux environnementaux 3.3.3 Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.3.3.2 4.3.3.2 4.3.3.2
3.4 Loyauté des pratiques	3.4.1 Actions engagées pour prévenir la corruption 3.4.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.3.3.3 4.3.3.3

4.3.4. Notre responsabilité environnementale

Périmètre retenu : France, Allemagne et États-Unis.

4.3.4.1. Politique générale en matière environnementale

ESI Group considère que la responsabilité environnementale doit faire partie intégrante de toutes sociétés et s'efforce de réduire son impact sur l'environnement de façon directe et indirecte.

Pour autant, considérant la nature de ses activités de vente de logiciels et de prestations de conseil, le Groupe estime avoir un impact sur l'environnement très limité, l'intégralité de ses activités étant effectuée dans des bureaux.

Les principaux enjeux environnementaux déterminés ainsi par le Groupe sont :

1. En externe : aider ses clients à réduire de façon significative leur empreinte environnementale en leur fournissant des solutions permettant de simuler de façon réaliste les comportements des produits tout au long du cycle de conception, de fabrication et d'assemblage ;
2. En interne, limiter les impacts liés :
 - aux émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des collaborateurs du Groupe,
 - aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
 - à sa consommation d'énergie dans les bâtiments et *data centers*.

Au-delà de ces impacts environnementaux directs, ESI Group permet à ses clients de réduire significativement leur empreinte environnementale grâce à l'utilisation de ses solutions de prototypage virtuel. En effet les prototypes numériques permettent de réduire considérablement la consommation de matière première et d'énergie et participent à la bonne conformité des règles environnementales des nouveaux produits.

Au vu de son activité, ESI Group n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou ses résultats. La plupart de ses actifs étant de nature incorporelle, ESI Group estime que son empreinte environnementale est très limitée.

En effet, le Groupe n'estime pas avoir une exposition majeure aux changements climatiques à court et moyen terme ; à sa connaissance les activités d'ESI Group n'ont pas d'impact négatif significatif sur la biodiversité et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptibles de gêner le voisinage ; aucun site du périmètre ne génère de déchets dangereux ni de rejet ayant un impact environnemental dans l'air, l'eau ou le sol (hors équipements électriques et électroniques) ; aucun site français n'est classé ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ni Seveso ; tous les sites d'ESI Group sont localisés en zone urbaine, donc approvisionnés en eau par les réseaux urbains. Aucune contrainte particulière d'approvisionnement n'est à signaler.

Enfin, compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, les coûts liés à l'évaluation, à la prévention et au traitement des risques industriels et environnementaux ne sont pas significatifs. La totalité des sites du Groupe étant en location, les coûts d'amélioration des bâtiments sont intégralement supportés par les propriétaires. De ce fait, ESI Group n'a pas la maîtrise de ces aspects.

De plus aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe en 2014.

Pour autant, le Groupe est de plus en plus conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement et cherche à mettre en place des initiatives en faveur du développement durable présentées ci-dessous.

Afin d'anticiper les nouvelles réglementations applicables liées à l'environnement et susceptibles d'avoir un impact sur son activité, ESI Group effectue une veille réglementaire continue sur ces sujets et a rassemblé quelques actions à inclure dans une politique environnementale ou « green attitude ».

Une sensibilisation des collaborateurs permanente

Pour ESI Group, la mise en place d'une politique environnementale n'a de sens que si l'ensemble des collaborateurs du Groupe y est associé. C'est pourquoi le Groupe veille à sensibiliser de manière constante ses employés aux mesures prises pour éviter le gaspillage d'énergies et ainsi réduire son impact environnemental. En France, en Allemagne et aux États-Unis :

- un email est systématiquement envoyé aux collaborateurs pour annoncer la mise en place d'une nouvelle initiative telle que l'utilisation de poubelles de tri sélectif, l'utilisation de papier recyclé, etc. ;
- les documents généraux, tels que la « *Travel policy* » ou la « Charte du bon conducteur » sont disponibles sur l'Intranet.

4.3.4.2. Utilisation des ressources et mesures prises pour réduire les consommations

Consommation d'énergie

En 2014, la consommation totale d'électricité sur le site de Rungis s'est élevée à 831 683 kWh, soit une consommation moyenne d'environ 7 561 kWh par salarié. Cette consommation, en légère hausse par rapport à 2013, s'explique en partie par l'installation de serveurs supplémentaires. Notons toutefois que Rungis est le site français le plus important et possède une salle de serveurs de 152 m² nécessitant un important système de refroidissement.

Pour les autres sites français, la consommation d'électricité n'est pas disponible, car celle-ci est soit comprise dans les charges locatives, soit collective.

En Allemagne la consommation d'électricité a été de 161 366 kWh en 2014, soit 1 440 kWh par salariés.

La consommation d'énergie n'est pas mesurable aux États-Unis compte tenu du statut locatif. Les consommations énergétiques sont ainsi incluses dans la part des charges, réévaluées annuellement où des paramètres, autre que l'électricité, sont pris en compte.

ESI Group n'a pas recours à la production d'énergie renouvelable sur les sites retenus dans le périmètre de reporting 2014.

Afin de limiter sa consommation énergétique, le Groupe a installé des éclairages LED dans ses bureaux de Paris et Rungis, comme ce fut le cas en 2013 pour le site de Ter@tec. Par ailleurs, lors de la réfection de certains espaces de travail en France, le Groupe a privilégié des éclairages à basse consommation d'énergie.

Consommation de papier

La principale source de consommation de papier provient de la consommation courante des collaborateurs.

En France, 727 ramettes de 500 pages ont été achetées en 2014, soit 30 % de moins qu'en 2013. Depuis plusieurs années, ESI Group a mis en place un certain de nombre de mesures afin de réduire sa consommation de papier, dans un souci environnemental mais également de contrôle des coûts.

Ainsi sur une partie du périmètre retenu, le matériel de reproduction est programmé pour favoriser les copies en noir et blanc et recto/verso. Cette mesure sera d'ailleurs étendue à l'ensemble des sites dans les années à venir.

En France, ESI Group poursuit son programme de dématérialisation de documents en mettant en place des outils informatiques et des processus permettant de réduire l'usage du papier et la consommation d'énergie liée à l'impression. La dématérialisation concerne ainsi de nombreux documents tels que les ordres de mission, les demandes de congés, les revues d'offres... De plus, un logiciel de gestion de documents, permettant l'archivage et le stockage électronique de documents, a été mis en place en septembre 2012.

En 2014, dans une démarche d'éco-responsabilité, une nouvelle référence de papier, fabriqué dans le respect de l'environnement, a été promue auprès de tous les acheteurs français de consommables bureautiques et un mail a été envoyé à tous les collaborateurs afin de les inciter à utiliser ce papier « vert » plus respectueux de l'environnement. D'un grammage plus léger, 75 g (au lieu de 80 g), ce papier permet de réduire l'impact environnemental.

Consommation d'eau

L'activité d'édition de logiciels est très peu consommatrice d'eau, les activités d'éditeur de logiciels ne nécessitant pas d'eau pour leur production. La consommation en eau d'ESI Group relève d'un usage exclusivement sanitaire, provenant de réseaux urbains.

L'évaluation précise des consommations d'eau est complexe. Le Groupe étant locataire de l'ensemble de ses bureaux, la consommation d'eau de chacun des sites est comprise dans les charges du loyer et ne peut par conséquent être précisée de façon détaillée.

Néanmoins sur le site de Rungis, la consommation d'eau en 2014 s'est élevée à 103 m³ pour 138 employés, soit une consommation moyenne de 0,7 m³ par salarié.

4.3.4.3. Gestion des déchets et pollution

Traitement et recyclage des déchets

Du fait de son activité, ESI Group génère principalement des déchets banals courants ainsi que du papier, du carton et du plastique. À sa connaissance, le Groupe ne génère pas de déchet dangereux.

En 2014, en France, des poubelles de tri sélectif ont été mises en place sur le site de Lyon, deuxième site français en nombre de salariés accueillis, ce fut le cas en 2013 pour le site de Rungis ; ainsi, quasiment 100 % des salariés français sont sensibilisés à cette action dans leur quotidien.

L'ensemble des cinq sites allemands et des sites américains est également équipé de poubelles permettant le tri sélectif des déchets.

Cette mesure a pour vocation d'être étendue à l'ensemble des sites européens.

En ce qui concerne les autres déchets spécifiques, notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ESI Group attache une grande importance à la gestion environnementale de son parc informatique, tant au niveau de son utilisation que de son recyclage.

Le parc informatique du Groupe comprend principalement des ordinateurs fixes et portables, des serveurs, des copieurs et des imprimantes. La Société cannibalise (utilise les pièces d'une machine pour en réparer une autre) au maximum le matériel informatique afin de donner une seconde vie à certaines machines défectueuses.

En France et aux États-Unis, le matériel informatique en fin de vie ou obsolète est collecté par un prestataire habilité qui gère le traitement des déchets électroniques. En 2014, le volume total des déchets enlevés en France s'élève à 1 100 kg.

Par ailleurs, sur simple demande auprès de notre fournisseur, les cartouches d'imprimantes sont récupérées puis recyclées via une filière parfaitement écologique.

Tout comme les cartouches, les piles, les ampoules et les tubes néon défectueux sont récupérés par nos différents prestataires. Des containers sont ainsi mis à la disposition du personnel dans les bureaux.

En Allemagne, c'est le service de nettoyage et gestion des locaux, en coordination avec les départements informatiques, qui s'occupe de collecter le matériel électronique usagé. La gestion des déchets est ensuite prise en charge par les municipalités de chaque ville.

En 2014, le coût d'enlèvement et de traitement estimatif des déchets électriques et électroniques pour les cinq sites allemands est d'environ 3 400 euros.

Nuisances sonores et autres formes de pollution spécifique à une activité

La majorité des activités d'ESI Group n'est pas source de nuisances sonores. Les seules installations susceptibles de générer du bruit pouvant affecter le voisinage sont les *data centers* localisés dans quatre sites en France, représentant une surface totale de 258 m². Afin de protéger les collaborateurs habilités à entrer dans ces salles des machines, la Société met à disposition des casques antibruit.

Une note de fonctionnement régissant les conditions de travail dans les salles informatiques est remise à chaque collaborateur ayant accès, dans le cadre de ses fonctions, à une salle informatique.

Les formes de pollution spécifique à une activité ne sont pas applicables.

Utilisation des sols

Non applicable. ESI Group est locataire de tous les locaux.

4.3.4.4. Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux déplacements professionnels

ESI Group étant implanté en France et à l'international et l'activité d'ESI Group relevant du secteur tertiaire, le transport est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre. Pour cette seconde année d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2, seuls les déplacements professionnels des salariés français ont fait l'objet d'un reporting.

En 2014, les émissions dues aux déplacements des collaborateurs français en train et en avion se sont élevées à 345 535 kg de CO₂, en baisse de 16 % par rapport à 2013. En 2014, l'entreprise a pu mesurer les premiers résultats de la maîtrise des déplacements des collaborateurs. Le Groupe a notamment globalisé l'utilisation de logiciels de visioconférence pour l'organisation des réunions de travail entre collaborateurs implantés dans différents pays ou non.

Près de 66 % des émissions proviennent des voyages effectués par des personnes de la Direction ou ayant des fonctions au niveau Groupe (« *corporate* »).

L'estimation moyenne annuelle des émissions liées aux déplacements des voitures de fonction en France est de 97 985 kg de CO₂.

Au total, les déplacements professionnels des collaborateurs français, utilisant un véhicule de fonction, ont généré 443,5 tonnes de CO₂.

Sur le périmètre étudié, une démarche de réduction des déplacements a été instaurée depuis plusieurs années afin de réduire l'impact environnemental des déplacements. Aux États-Unis, sur le site de Huntsville dans l'état de l'Alabama, les salariés disposent d'un véhicule d'entreprise dédié à leur déplacement en clientèle afin de maîtriser la consommation de carburant.

Dans ce contexte, et afin de limiter l'usage des transports, le Groupe met à disposition des collaborateurs des outils de web-conférence permettant de favoriser la collaboration entre les salariés des différents sites sans avoir à se déplacer. Dans un souci de confort et de santé envers ses employés, la Société veille à fournir des casques audio de bonne qualité. Aux États-Unis, en plus des mesures décrites ci-dessus, trois systèmes d'audio conférence sont utilisés.

Par ailleurs, toujours dans un souci de limitation des déplacements, ESI Group a mis en place une politique voyage. Les collaborateurs sont invités à privilégier les réunions en web-conférence plutôt que les déplacements, les voyages en train plutôt qu'en avion pour les trajets

inférieurs à trois heures et la classe économique pour les voyages en avion (l'empreinte carbone de la classe économique étant largement inférieure à celle de la classe affaires).

Afin de gérer au mieux les déplacements professionnels, la gestion des voyages en France (hors le site d'Aix-en-Provence) est centralisée auprès d'une agence pour la réservation des trajets en train, en avion et la location de voitures.

Une charte véhicule est en vigueur en France, applicable aux personnes possédant un véhicule de fonction. Le parc auto en France est composé essentiellement de véhicules de moins de trois ans.

Enfin, ESI Group a entrepris début 2014, la refonte de sa Charte du bon conducteur pour intégrer des limitations relatives, entre autres, à la

motorisation ainsi qu'aux émissions de CO₂. En 2014, 33 personnes possédaient une voiture de fonction en France et 39 personnes en Allemagne. Le taux d'attribution de voitures de fonction plus élevé en Allemagne qu'en France provient notamment d'une proportion plus importante de commerciaux en Allemagne et d'une culture allemande qui favorise ce mode de rémunération. Aux États-Unis, une *Car Policy* est en vigueur, mais n'inclut pas les limitations de CO₂ pour la sélection des véhicules. La politique véhicule est davantage orientée sur les usages.

Mesures pour réduire les rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les activités d'édition de logiciels développées par ESI Group ont un impact très limité sur l'air, l'eau et le sol comparé à d'autres activités industrielles nécessitant des productions lourdes.

TABLE DE CONCORDANCE – INDICATEURS REQUIS PAR L'ARTICLE R. 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.1 Politique générale en matière environnementale	2.1.1 Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales ou les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.3.4.1
	2.1.2 Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	4.3.4.1
	2.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.3.4.1
	2.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	4.3.4.1
2.2 Pollution et gestion des déchets	2.2.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.3.4.4
	2.2.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	4.3.4.3
	2.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution spécifique à une activité	4.3.4.3
2.3 Utilisation durable des ressources	2.3.1 Consommation en eau	4.3.4.2
	2.3.2 Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Non pertinent
	2.3.3 Consommation de matières premières	4.3.4.2
	2.3.4 Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières	4.3.4.2
	2.3.5 Consommation d'énergie	4.3.4.2
	2.3.6 Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.3.4.2
	2.3.7 Utilisation des sols	Non pertinent
2.4 Changement climatique	2.4.1 Rejets de gaz à effet de serre	4.3.4.4
	2.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique	Non pertinent
2.5 Protection de la biodiversité	2.5.1 Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent

4.3.5. Rapport de l'organisme de vérification

Exercice clos le 31 janvier 2015

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société ESI Group SA et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le n° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2015 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Direction

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la Société et disponibles sur demande au siège du Groupe, et dont un résumé figure dans la note méthodologique disponible sur le site Internet du Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués par une équipe de deux personnes entre le 1^{er} avril 2015 et le 20 avril 2015 pour une durée d'environ quatre jours/hommes.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.) ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert en moyenne 80 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et 100 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Commentaires sur les Informations

- ESI Group a fait le choix, comme cela est expliqué dans le paragraphe « Périmètre », de collecter les informations RSE pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, sur un périmètre restreint.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 5 mai 2015

FINEXFI

Isabelle Lhoste

Associée

4.4. Rémunérations

Tableau récapitulatif des plans d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux

Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Options allouables au 31 janvier 2015	En % du capital	Options allouées et non exercées au 31 janvier 2015	Prix d'exercice (En euros)	En % du capital	Options exercées au 31 janvier 2015	En % du capital
N° 7 (30 juin 2005)	0	0 %	3 500	8,86	0,06 %	4 500	0,08 %
N° 9 (29 juin 2006)	0	0 %	35 070	8,86	0,59 %	8 290	0,14 %
N° 10 (AG 26 juin 2012)	0	0 %	114 400	27,82	1,93 %	0	0 %
N° 10 (AG 26 juin 2012)	18 150	0,31 %	6 125	24,42	0,10 %	0	0 %
N° 15 (AG 23 juillet 2013)	294 538	5,00 %					
N° 16 (AG 24 juillet 2014)	180 000	3,03 %					
TOTAL	492 688	8,34 %	159 095		2,68 %	12 790	0,22 %

Les « Options allouables » au 31 janvier 2015 représentent la différence entre le montant total consenti par l'Assemblée Générale dans le cadre de son autorisation en vue d'allouer des options et le nombre d'options effectivement alloué aux bénéficiaires.

Les options forcloses ou annulées du fait du départ d'un salarié sont retirées des « Options allouées et non exercées » au 31 janvier 2015.

Attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux

Tableau récapitulatif des plans d'attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux en cours de validité au cours de l'année fiscale 2014 :

Plans d'attributions d'actions gratuites	Actions gratuites allouables au 31 janvier 2015	En % du capital	Actions gratuites attribuées au 31 janvier 2015	En % du capital
Autorisation de l'AG du 23 juillet 2013	0	0 %	19 235	0,32 %
TOTAL	0	0 %	19 235	0,32 %

Les « Actions gratuites allouables » au 31 janvier 2015 représentent la différence entre le montant total consenti par l'Assemblée Générale dans le cadre de son autorisation en vue d'allouer des actions et le nombre d'actions effectivement alloué aux bénéficiaires.

Les actions gratuites forcloses sont retirées des « Actions gratuites attribuées » au 31 janvier 2015.

Pour rappel, en décembre 2012, la Direction a attribué cinq actions gratuites à 211 salariés de ses filiales françaises, soit un total de 1 055 actions gratuites, ainsi que 20 700 actions à des personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle à la réussite de l'entreprise (actions gratuites forcloses incluses). À ce jour, sur ces attributions, le solde des actions gratuites non forcloses est de 19 235.

Allocations et levées d'options de souscription et d'achat d'actions des mandataires sociaux (liste nominative)

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Vincent Chaillou	N° 7 (30 juin 2005)	4 500	8,86
TOTAL		4 500	

Aucune allocation d'options de souscription et d'achat n'a été consentie à des mandataires sociaux au cours de l'année fiscale 2014.

Allocations et levées d'options de souscription d'actions des salariés non mandataires sociaux

Il a été procédé à la levée de 8 290 actions au cours de l'année fiscale 2014.

Allocations d'actions gratuites à des salariés non mandataires sociaux

Il n'a été procédé à aucune allocation d'actions gratuites au cours de l'année fiscale 2014.

Rémunération du Président et Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Voir chapitre 3.2.4.2. du Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques.

4.5. Conventions

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé, ou conclues au cours d'un exercice antérieur et qui se sont poursuivies sur l'exercice considéré.

4.5.1. Conventions conclues au titre de l'exercice

Conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le 11 juin 2014, la Société a procédé au rachat de 10 000 de ses titres auprès de Monsieur Jacques Dubois, Administrateur, dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Ces titres ont été rachetés à la valeur moyenne des 20 cours de Bourse précédant l'opération déduction faite d'une décote de 5 %, soit un prix par action de 25,72 euros et de 257 200 euros pour les 10 000 actions.

Ce rachat a été motivé par la volonté de conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou au paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, et ce conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Conventions courantes relevant de l'article L. 225-39 du Code de commerce

Néant.

4.5.2. Conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies sur l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces dernières peuvent être ainsi résumées :

Type de convention	Nature	Société(s) concernée(s)	
<i>Group services fees</i>	Produit	Engineering System International	ESI Group Hispania SL
		Engineering System International GmbH	MECAS ESI s.r.o.
		ESI Italia SRL	Calcom ESI SA
		Hankook ESI Co., Ltd	ESI UK Limited
		Nihon ESI K.K.	ESI US R&D, Inc.
		ESI North America, Inc.	Pacific Mindware Engineering Private Limited
Redevances	Produit	Engineering System International	ESI ATE Holdings Ltd
		Engineering System International GmbH	ESI Italia SRL
		MECAS ESI s.r.o.	ESI Group Hispania SL
		Nihon ESI K.K.	ESI UK Limited
		ESI North America, Inc.	ESI Software (India) Private Limited
		Hankook ESI Co., Ltd	
Conventions de trésorerie	Produits/charges	ESI Services Tunisie	
Contrats de prêt	Produits	ESI North America, Inc.	Engineering System International GmbH
		Engineering System International	Nihon ESI K.K.
		ESI ATE Holdings Ltd	Hankook ESI Co., Ltd
		MECAS ESI s.r.o.	ESI Group Hispania SL
		ESI Software Germany GmbH	CyDesign Labs, Inc.

D'autres opérations de ce type ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé qui, en raison de leur objet et/ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties et ne nécessitent pas, de ce fait, d'être mentionnées.

Vos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions courantes et réglementées.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

4.6. Litiges

La Société n'a pas de litiges pouvant avoir un impact significatif sur les comptes ou le patrimoine du Groupe, ou dont l'importance justifierait une information particulière.

Hormis le contrôle fiscal en cours, il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.7. Autres points relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Cinquième résolution : Renouvellement des mandats de trois administrateurs

Les mandats d'Administrateur de Monsieur Alain de Rouvray, Monsieur Jacques Dubois et Monsieur Éric d'Hotelans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale, il vous est proposé aux termes de la **résolution n° 5** de les renouveler pour une durée de quatre ans.

Il est précisé que ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2019.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Les mandats de commissaires aux comptes titulaires de la société PricewaterhouseCoopers Audit et de la société Ernst & Young Audit, ainsi que les mandats de commissaires aux comptes suppléants de la société Auditex et de Monsieur Yves Nicolas venant à échéance à l'issue

de l'Assemblée Générale, il vous est proposé aux termes de la **résolution n° 6** de les renouveler pour une durée de six ans.

Il est précisé que ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2021.

Septième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

Il vous est proposé aux termes de la **résolution n° 7** et en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce d'autoriser, pour une durée de 18 mois à compter du 22 juillet 2015, le Conseil d'Administration à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital.

Cette autorisation a pour but d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF, mais également de respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :

- des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe ;
- de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe ;
- de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera ;

- des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

Par ailleurs, cette autorisation permettrait de conserver les actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le prix maximum d'achat par action sera de 40 euros.

Les actions pourront être acquises, conservées, selon la décision du Conseil d'Administration, par tout moyen en intervenant sur le marché, ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois. La part maximale pouvant être acquise sous forme de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

Le montant maximum que la Société sera susceptible de payer dans le cadre de ce programme de rachat d'actions serait fixé à 6 500 000 euros.

Huitième résolution : Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)

Il vous est proposé aux termes de la **résolution n° 8** de fixer à 160 000 euros, le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2015.

Le montant des jetons de présence attribué serait donc identique à celui fixé au titre du précédent exercice.

Le Conseil répartira librement ce montant entre ses membres.

5 LES COMPTES

5.1. Les comptes consolidés

5.1.1. Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Licences et maintenance		83 266	80 604
Consulting		24 284	26 516
Autres		3 468	2 197
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	111 017	109 317
Coût des ventes		(31 901)	(34 281)
Frais de recherche et développement	4.2	(19 969)	(17 010)
Frais commerciaux et marketing		(35 030)	(34 935)
Frais généraux et administratifs		(15 161)	(15 234)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		8 956	7 858
Autres produits et charges opérationnels	4.4	(607)	(1 701)
Total des charges opérationnelles	4.3	(102 668)	(103 161)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		8 350	6 157
RÉSULTAT FINANCIER	4.5	741	(931)
Quote-part de résultat net des entreprises associées		100	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		9 191	5 226
Impôts sur les résultats	4.6	(3 595)	(2 724)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		5 596	2 502
<i>Part des intérêts minoritaires</i>		101	83
RÉSULTAT NET PART GROUPE		5 496	2 419
Résultat net par action <i>(En unité monétaire : euro)</i>		0,99	0,44
Nombre moyen d'actions		5 539 558	5 470 186
Résultat net dilué par action <i>(En unité monétaire : euro)</i>		0,99	0,44
Nombre moyen d'actions diluées		5 553 743	5 533 887

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

État du résultat global

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 596	2 502
Variation de la juste valeur des instruments financiers	4	(28)
Écarts de conversion	1 534	(443)
Pertes et gains actuariels (IAS 19 révisée)	(1 100)	(16)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	438	(487)
RÉSULTAT GLOBAL	6 035	2 015
Part revenant au Groupe	5 905	1 940
Part revenant aux minoritaires	130	75

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.2. Bilan consolidé

(En milliers d'euros)	Note	31 janvier 2015	31 janvier 2014
ACTIF			
ACTIFS NON COURANTS		84 801	81 998
Écarts d'acquisition	5.1	23 792	22 984
Immobilisations incorporelles	5.2	45 476	44 477
Immobilisations corporelles	5.3	3 542	3 579
Participation dans les entreprises associées		752	-
Impôts différés actifs	5.4	9 028	9 163
Autres actifs non courants	5.5	1 994	1 747
Instruments de couverture de taux		216	47
ACTIFS COURANTS		86 585	76 879
Clients	5.6	61 626	54 384
Autres créances courantes	5.7	10 129	9 332
Charges constatées d'avance	5.8	2 890	2 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	11 940	10 714
TOTAL ACTIF		171 387	158 878
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES		86 853	80 587
Capitaux propres – part du Groupe	5.10	86 396	80 183
Capital		17 845	17 807
Primes		24 899	24 824
Réserves		38 126	36 643
Résultat		5 496	2 419
Actions propres		(3 982)	(3 793)
Stock-options et actions gratuites		2 294	2 075
Variation juste valeur instruments financiers de couverture		(56)	(61)
Écart de conversion		1 773	269
Intérêts minoritaires		457	405
PASSIFS NON COURANTS		18 458	19 541
Dettes financières, part à long terme	5.11	9 916	12 817
Autres passifs non courants	5.12	7 061	5 820
Instruments de couverture de taux	5.13	684	77
Impôts différés passifs	5.4	797	827
PASSIFS COURANTS		66 076	58 750
Dettes financières, part à court terme	5.11	12 684	11 884
Fournisseurs		7 936	6 500
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	5.14	24 170	21 148
Provisions	5.15	2 331	2 094
Produits constatés d'avance	5.16	18 956	17 124
TOTAL PASSIF		171 387	158 878

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.



5.1.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultats	Écart de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 31 JANVIER 2013	5 871 129	17 613	24 295	34 715	703	77 329	395	77 724
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				(28)		(28)		(28)
Écart de conversion					(435)	(435)	(8)	(443)
Pertes et gains actuariels (IAS 19 révisée)				(15)		(15)	(1)	(16)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(43)	(435)	(478)	(9)	(487)
Résultat net				2 419		2 419	83	2 502
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL				2 376	(435)	1 940	75	2 015
Augmentation de capital	64 503	194	528			722		722
Actions propres				265		265		265
Stock-options et actions gratuites				350		350		350
Transaction avec des minoritaires				(422)		(422)	(62)	(484)
Versement de dividendes							(134)	(134)
Variation de périmètre et autres variations							131	131
AU 31 JANVIER 2014	5 935 632	17 807	24 824	37 284	269	80 183	405	80 587
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				4		4		4
Écart de conversion					1 500	1 500	34	1 534
Pertes et gains actuariels (IAS 19 révisée)				(1 095)		(1 095)	(5)	(1 100)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(1 091)	1 500	409	29	438
Résultat net				5 496		5 496	101	5 596
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL				4 405	1 500	5 905	130	6 035
Augmentation de capital	12 790	38	75			113		113
Actions propres				(189)		(189)		(189)
Stock-options et actions gratuites				219		219		219
Transaction avec des minoritaires				160	4	164	(78)	87
Variation de périmètre et autres variations								
AU 31 JANVIER 2015	5 948 422	17 845	24 899	41 879	1 773	86 396	457	86 853

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 596	2 502
Quote-part de résultat net des entreprises associées	(100)	-
Amortissements et provisions	3 054	5 294
Impact de l'immobilisation des développements (Amortissements – immobilisations)	(1 198)	(2 129)
Variation des impôts différés	1 308	(2 261)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	444	629
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	219	350
Résultat de cessions d'actifs	(78)	(21)
Effet de change sur les flux non cash	(1 376)	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	7 869	4 364
Créances clients et comptes rattachés	(5 380)	(7 615)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	976	1 945
Autres créances et autres dettes	1 309	2 697
Variation du besoin en fonds de roulement	(3 094)	(2 973)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION	4 775	1 391
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(444)	(1 508)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(999)	(1 519)
Produits de cession d'actifs	121	73
Acquisitions de filiales	(999)	(2 393)
Disponibilités des sociétés acquises	-	218
Autres opérations d'investissement	(99)	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 419)	(5 129)
Emprunts et avances conditionnées	9 787	12 635
Remboursements de prêts et d'avances conditionnées	(11 889)	(6 327)
Remboursements du principal des contrats de crédit-bail	-	(11)
Augmentation de capital nette	113	722
Rachat et reventes d'actions propres	(189)	265
Dividendes versés	-	(134)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(2 177)	7 150
Impact des variations de change sur la trésorerie	1 047	(255)
AUGMENTATION / (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	1 226	3 157
Trésorerie à l'ouverture	10 714	7 557
Trésorerie à la clôture	11 940	10 714
VARIATION DE TRÉSORERIE	1 226	3 157

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.1.5. Annexe aux comptes consolidés

Note 1. Informations générales

Note 1.1. Activités

ESI Group SA est une société anonyme cotée, immatriculée en France et régie par les dispositions de la loi française.

Le siège social de la société ESI Group SA est situé 100-102, avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group SA est la société mère d'une trentaine de filiales réparties à travers le monde (voir 2.2.2 « Organigramme juridique »), l'ensemble composant ESI Group.

ESI Group est pionnier et principal acteur mondial du prototypage virtuel prenant en compte la physique des matériaux. ESI Group a développé une compétence unique en Ingénierie Virtuelle du Produit basée sur un ensemble intégré et cohérent de solutions logicielles métier. S'adressant aux industries manufacturières, l'Ingénierie Virtuelle vise à remplacer les prototypes physiques en simulant de façon réaliste les essais de mise au point des procédés de fabrication et d'assemblage en synergie avec la performance recherchée, et en évaluant l'impact d'une utilisation normale ou accidentelle de ces produits. L'offre d'ESI Group constitue une solution unique, ouverte et collaborative de prototypage virtuel intégral à l'aide des technologies les plus novatrices telles que la Réalité Virtuelle, qui donne vie aux prototypes en 3D.

L'exercice social commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de l'année suivante, ainsi l'exercice 2014 est clôturé le 31 janvier 2015.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Note 2.1. Base de préparation des états financiers

En raison de son inscription à la Bourse de Paris et conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au 31 janvier 2015 d'ESI Group ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 janvier 2015 et publié par l'*International Accounting Standard Board* (IASB). Ces normes sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers sont établis sur la base de la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers valorisés selon la convention de la juste valeur.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 avril 2015 et seront présentés à l'Assemblée Générale du 22 juillet 2015.

Note 2.2. Nouvelles normes IFRS et interprétations

Les normes, amendements et interprétations parus au *Journal officiel de l'Union européenne* à la date de clôture des comptes annuels et appliqués pour la première fois sur l'exercice 2014 n'ont eu aucun effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Note 1.2. Événements significatifs

Joint-venture avec AVIC-BIAM

Depuis le 1^{er} février 2014, la joint-venture « AVIC ESI (Beijing) Technology Co., Ltd » est opérationnelle, ESI Group possédant 45 % de cette joint-venture. L'entité est consolidée par mise en équivalence.

Augmentation de la participation dans CyDesign Labs Inc.

Le 30 avril 2014, ESI Group a acquis 12,66 % de la société CyDesign Labs Inc., portant ainsi sa participation à 99,15 %.

Note 1.3. Événements postérieurs à la clôture

En mars et en avril 2015, ESI Group a successivement annoncé les acquisitions de la société CIVITEC et des actifs des sociétés Picviz et Ciespace. Ces acquisitions vont permettre à ESI Group de se développer sur les marchés d'aide à la conduite (ADAS), de traitement visuel des données Big Data, et de proposer une offre Cloud/SaaS complète de ses solutions de Prototypage Virtuel. Enfin en mai 2015, ESI Group a fait l'acquisition du logiciel PRESTO auprès de la société AMOEBEA, qui permet d'adresser le marché du refroidissement des appareils électroniques.

Par ailleurs, dans une approche de simplification, la société CyDesign AB en Suède a été liquidée depuis le 17 mars 2015. Sera également initiée, courant 2015, la liquidation de CyDesign International LLC aux États-Unis. Des opérations de fusion/liquidation sont également en cours afin de regrouper courant 2015 des entités en Inde et en Chine.

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2014

L'adoption des textes suivants n'a pas eu d'impact sur l'information présentée par le Groupe :

- IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ;
- amendements à IAS 32 – Compensation des actifs financiers et passifs financiers ;
- amendements à IAS 39 et à IFRS 9 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ;
- IFRS 10 – États financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ;
- amendements – dispositions transitoires IFRS 10, 11, 12 ;
- amendements à IAS 36 – Dépréciation d'actifs.

Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 1^{er} janvier 2014, en particulier, les textes suivants :

- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique, texte publié par l'IASB en mai 2013 et applicable aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014 ;

- amendements à IAS 19 – Contribution des employés, texte publié par l'IASB en novembre 2013 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015 ;
- améliorations annuelles – cycle 2010-2012, texte publié par l'IASB en décembre 2013 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- améliorations annuelles – cycle 2011-2013, texte publié par l'IASB en décembre 2013 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif de l'adoption de ces normes sur ses comptes consolidés.

Par ailleurs, les comptes consolidés du Groupe ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 31 janvier 2015, en particulier la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. L'impact de l'application d'IFRS 15 sur les comptes consolidés est en cours d'analyse.

Note 2.3. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et passifs, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice. Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les hypothèses utilisées dans la détermination des impacts relatifs aux options attribuées aux employés, sur les regroupements d'entreprises, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés, l'évaluation des actifs d'impôts différés, les frais de R&D capitalisés, les provisions pour dépréciation des créances douteuses, les charges d'impôt, les risques et litiges ainsi que les provisions pour restructuration.

Note 2.4. Principes de consolidation

Méthode de consolidation

Les comptes annuels des sociétés contrôlées par ESI Group sont consolidés par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Les entreprises associées, pour lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Il n'existe pas de participation dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Le périmètre du Groupe au 31 janvier 2015 est indiqué en note 3.

Date de clôture

Les filiales qui ont une date d'arrêt de leurs comptes sociaux, différente du 31 janvier, préparent des états intermédiaires arrêtés au 31 janvier pour la consolidation.

Opérations internes

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Note 2.5. Conversion

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation d'ESI Group.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros en utilisant les taux de change à la clôture de l'exercice, à l'exception des compo-

santes de la situation nette qui sont maintenues au cours historique. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens de la période. Les différences de conversion sont inscrites dans un compte spécifique « Écarts de conversion » sur une ligne distincte des capitaux propres.

Transactions et soldes en devises

À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change constatés sur les transactions en devises sont comptabilisés en résultat de change, à l'exception de ceux qui résultent de transactions ayant la nature d'investissements à long terme qui sont inscrits en « Écart de conversion » dans les capitaux propres.

Note 2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

ESI Group réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique d'une part et des prestations de services d'autre part.

Afin de gérer au mieux les commandes et les opportunités d'affaires, le Groupe dispose d'une base commerciale et d'un outil CRM (*Customer Relationship Management*). La reconnaissance des revenus de l'activité Licences se faisant au moment de l'installation ou du renouvellement, la notion de carnet de commandes n'est pertinente que pour l'activité Services dont la reconnaissance du revenu se fait en fonction de la production réalisée. Le *backlog*, ou carnet de commandes, correspond à chaque instant au montant de chiffre d'affaires restant à reconnaître (production future) sur les commandes préalablement enregistrées. Chaque unité de production du Groupe est en charge de contrôler en permanence le *backlog* de son activité.

a) Licences d'utilisation et maintenance

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées. Les redevances correspondent aux types de prestations suivantes :

- location annuelle renouvelable de licences incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an. Dans ce cas, le chiffre d'affaires correspondant à la maintenance représente 15 % de la redevance totale ;
- vente d'un droit d'utilisation perpétuelle du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée généralement d'un an renouvelable. Dans ce cas, le chiffre d'affaires correspondant à la maintenance représente 5 % de la redevance totale ;
- vente de maintenance du logiciel lorsque ce dernier a déjà fait l'objet d'une cession de droit d'utilisation perpétuelle.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord ;
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est probable.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires issu de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance, soit généralement un an.

b) Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charge au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

Note 2.7. Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont réalisés en appliquant la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlant) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables acquis.

Le Groupe a 12 mois à partir de la date d'acquisition pour déterminer les justes valeurs des actifs et des passifs et arrêter le montant de l'écart d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

En application des normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amortissable mais fait l'objet d'un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation et fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an selon les modalités décrites dans la note 2.13.

La charge d'amortissement des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises ainsi que les coûts directement attribuables aux acquisitions sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Autres produits et charges opérationnels ». Dans ce cadre, le « résultat opérationnel courant » présenté dans le compte de résultat est égal au « résultat opérationnel », déduction faite des « autres produits et charges opérationnels ». Les informations sur ces opérations sont décrites dans la note 4.4 de l'annexe.

Note 2.8. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont immobilisés dès que les six critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ;
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les frais de main-d'œuvre directe et la sous-traitance. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères des normes IAS 38 sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été engagées. Ces crédits d'impôts sont constatés en diminution des charges de recherche et de développement.

Note 2.9. Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée représentent des codes sources qui permettent à la Société d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur les codes logiciels. Plus précisément, il s'agit de traduction en langage informatique de lois physiques sous forme d'algorithmes qui permettent de simuler la réaction des matériaux à des contraintes externes.

Les actifs incorporels provenant de l'achat de branches d'activité ont été considérés à durée de vie indéterminée dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune technologie de substitution et que le modèle économique récurrent (location annuelle) assure la pérennité des revenus de la base installée.

Le Groupe considère que la durée de vie de ces actifs incorporels ne peut être déterminée tant que le contenu scientifique sous-jacent aux produits achetés n'est pas remis en cause par une rupture technologique qui les rendrait obsolètes. Par ailleurs, un effort de recherche et développement important (29 % du chiffre d'affaires relatif aux licences) est maintenu sur ces produits en phase de croissance et garantit la pérennité de la valeur de l'actif.

Les actifs à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis. Ils sont soumis à des tests de dépréciation chaque année soit individuellement soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Les modalités des tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la note 2.13.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si

l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la durée d'utilité indéterminée est comptabilisé de manière prospective.

Note 2.10. Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée correspondent essentiellement à des logiciels.

Conformément à IAS 38, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Pour les logiciels, un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilité du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilé	Linéaire	1 an
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 ans
Codes – logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 ans

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement de l'immobilisation incorporelle à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Note 2.11. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 7 ans

Note 2.12. Locations-financement/contrats de location

Les contrats de location d'actifs ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location-financement selon le principe de la norme IAS 17. Les biens sont inscrits à l'actif et la dette correspondante en passif financier.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits dans la note 2.11.

La dotation correspondante est comprise dans les charges d'amortissement.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Note 2.13. Dépréciations des écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

ESI Group ne retient qu'une seule UGT pour l'ensemble du Groupe. La stratégie d'ESI Group est d'axer son développement sur l'innovation

provenant de ses efforts de R&D et de l'intégration de technologies acquises (codes sources, algorithmes, lois physiques...).

Au fur et à mesure du développement d'ESI Group, il est apparu que certaines technologies acquises pour résoudre un problème précis pouvaient être utilisées pour résoudre d'autres problèmes que ceux du domaine initial. L'intégration de ce portefeuille de technologies dans les logiciels du Groupe conduit à une combinatoire qui permet d'utiliser potentiellement toutes les technologies dans tous les produits en fonction des solutions à apporter. La conséquence de cette intégration toujours plus forte est qu'il est de plus en plus difficile d'allouer les revenus à une technologie précise et donc de structurer une UGT pour chaque technologie ou logiciel.

D'autre part les revenus d'une filiale de distribution sont dépendants de sa propre efficacité commerciale mais sont avant tout dépendants de l'offre Éditeur. Ainsi les grands comptes internationaux considèrent ESI Group comme un partenaire. En tant qu'éditeur et par son implication technique, il va participer à la diffusion de méthodes homogènes à l'intérieur de leurs structures. On notera ainsi que les vingt premiers clients du Groupe représentent plus de 40 % des prises d'ordre depuis plusieurs années.

En ce qui concerne les sociétés acquises en 2013 (CyDesign), l'intégration poursuit le même schéma. Les équipes de recherche et de développement travaillent à l'intégration des solutions logicielles à la gamme de produits existante d'ESI Group.

En 2014, cette UGT fait l'objet de tests de dépréciation basés sur les flux de trésorerie attendus en fonction des perspectives commerciales, de la pénétration de la technologie et de la situation concurrentielle. Concrètement des budgets prévisionnels sont élaborés et les flux financiers futurs attendus font l'objet d'une actualisation au taux de 10,3 % pour l'exercice clos au 31 janvier 2015 et de 11,7 % pour l'exercice clos au 31 janvier 2014.

La valeur actuelle de l'UGT est déterminée en additionnant :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur cinq ans telle que décrite ci-dessus ;
- une valeur résiduelle équivalente au montant le plus faible entre un an de chiffre d'affaires actualisé au terme de ce plan et la valeur infinie en utilisant un taux de 0 % de croissance.

Cette valeur actuelle permet d'attester de la juste valeur des actifs considérés ou bien sert de base au calcul de leur dépréciation éventuelle.

Les tests de dépréciation pratiqués au 31 janvier 2015 sur l'UGT n'ont montré aucune perte de valeur pour ces actifs. Une analyse de la sensibilité du test aux variations raisonnablement possibles des hypothèses clés a été menée en retenant une baisse de 5 % des hypothèses de chiffre d'affaires et une augmentation de 1 % du taux d'actualisation. Cette variation des hypothèses clés n'aboutit pas à une dépréciation.

Note 2.14. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Une dépréciation des créances est constatée lorsque leur valeur d'inventaire reposant sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable. Selon la nature des créances, le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement ou à partir de méthodes statistiques.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 2.15. Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et sont réévalués à chaque clôture.

La juste valeur de ces instruments dérivés est déterminée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées en résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de transactions futures sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Note 2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les Sicav et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Ces équivalents de trésorerie sont exprimés en euros et enregistrés à leur valeur liquidative.

Note 2.17. Impôts

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. Les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'un retraitement au niveau de chaque entité afin de présenter une position nette à l'actif ou au passif.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Ils sont dépréciés dès lors que leur réalisation cesse d'être probable.

Société tête d'intégration fiscale	Pays
ESI Group	France
Engineering System International GmbH	Allemagne
ESI North America, Inc.	États-Unis

Note 2.18. Capital, réserves et actions propres

Le capital social d'ESI Group est constitué d'actions ordinaires.

La rubrique « Écart de conversion » enregistre les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères et des écarts de conversion sur des transactions avec des filiales étrangères qui ont le caractère d'investissement à long terme.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Note 2.19. Intérêts minoritaires

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts minoritaires.

Note 2.20. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Note 2.21. Avantages du personnel

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Pour couvrir ces avantages, le Groupe dispose de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vue duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes, et la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Un régime à prestations définies est un régime qui garantit un niveau futur de prestations en fonction du salaire, de l'âge et de l'ancienneté du salarié. Tel est le cas des indemnités qui peuvent être versées lors du départ à la retraite du salarié.

Pour les régimes à prestations définies, conformément à IAS 19 R « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« *projected unit credit method* ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les régimes de retraites à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à l'IAS 19 sont les suivants :

- pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues à l'employé, quel que soit le motif de son départ et proportionnelles à son ancienneté dans l'entreprise.

Note 2.22. Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscrire ou acheter des actions ESI Group quatre ou cinq ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution. Les conditions d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent inclure des conditions de performances en plus de conditions de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. La charge est répartie dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie attendue, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

Des actions gratuites peuvent également être accordées à des salariés du Groupe. La juste valeur de l'avantage accordé aux bénéficiaires est déterminée sur la base du cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées. Ce coût est réparti sur la période de détention.

Note 2.23. Secteurs opérationnels

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes. Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (ventes de Licences et Services) sont étroitement liées. Conformément aux paragraphes 31 à 34 de la norme IFRS 8, ESI Group présente les revenus des activités ordinaires et les actifs non courants par grande zone géographique (Europe, Asie, Amériques).

Note 3. Périmètre de consolidation

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiale intégrée globalement	Date de création ou d'acquisition	Siège social des filiales	% de capital détenu	
			31 janvier 2015	31 janvier 2014
Calcom ESI SA	Décembre 2002	Lausanne, Suisse	99 %	99 %
CyDesign Labs, Inc.	Octobre 2013	Palo Alto, États-Unis	99 %	86 %
CyDesign Ltd	Octobre 2013	West Midlands, Angleterre	99 %	86 %
Efield AB	Décembre 2011	Kista, Suède	100 %	100 %
Engineering System International	Avril 1973	Paris, France	100 %	100 %
Engineering System International GmbH	Juillet 1979	Eschborn, Allemagne	100 %	100 %
ESI Group Beijing Co., Ltd	Octobre 2010	Beijing, Chine	100 %	100 %
ESI Group Hispania SL	Février 2001	Madrid, Espagne	100 %	100 %
ESI Italia Srl	Septembre 2008	Bologne, Italie	100 %	100 %
ESI North America, Inc.	Mars 1992	Troy, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
ESI South America Comércio e Serviços de Informática, Ltda	Juin 2008	São Paulo 015, Brésil	95 %	95 %
ESI Software (India) Private Limited	Février 2004	Bangalore, Inde	100 %	100 %
ESI Services Tunisie	Avril 2009	Hammam Lif, Tunisie	90 %	90 %
ESI UK Limited	Janvier 2002	Londres, Angleterre	100 %	100 %
ESI US Holdings, Inc.	Août 2002	Dover, Delaware, États-Unis	49 %	49 %
ESI US R&D, Inc.	Août 2002	San Diego, Californie, États-Unis	74 %	74 %
ESI ATE Holdings Limited	Juillet 2006	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
ESI ATE Technology (China) Ltd	Août 2006	Pékin, Chine	100 %	100 %
ESI US Inc.	Février 2012	Farmington Hills, États-Unis	100 %	100 %
ESI Services Vietnam Co., Ltd	Décembre 2013	Ho Chi Minh City, Vietnam	100 %	100 %
ESI Software Germany GmbH	Août 2011	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
Hankook ESI Co., Ltd	Septembre 1995	Séoul, Corée du Sud	99 %	99 %
Hong Kong ESI Co., Ltd	Février 2004	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
MECAS ESI s.r.o.	Mai 2001	Plzen, République tchèque	95 %	95 %
Nihon ESI K.K.	Juillet 1991	Tokyo, Japon	97 %	97 %
OpenCFD Limited	Septembre 2012	Berkshire, Angleterre	100 %	100 %
Pacific Mindware Engineering Private Limited	Décembre 2008	Maharashtra, Inde	100 %	100 %
Straco	Avril 2001	Compiègne, France	98 %	98 %
Zhong Guo ESI Co., Ltd	Février 2004	Canton, Chine	100 %	100 %

Filiale intégrée par mise en équivalence	Date de création ou d'acquisition	Siège social de la filiale	% de capital détenu	
			31 janvier 2015	31 janvier 2014
AVIC ESI (Beijing) Technology Co., Ltd	Février 2014	Beijing, Chine	45 %	-

ESI US Holdings est consolidée par intégration globale, ESI Group exerçant un contrôle exclusif.

Note 4. Informations sur le compte de résultat

Note 4.1. Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Total Licences et maintenance	83 266	80 604
Consulting	24 284	26 516
Autres revenus	3 468	2 197
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	111 017	109 317
Montant des projets de recherche cofinancés inclus dans le chiffre d'affaires des services	2 888	2 317

Le chiffre d'affaires annuel consolidé s'élève à 111,0 millions d'euros, en légère hausse en réel (+ 1,6 %) et en croissance de + 2,5 % à taux constants, l'effet de change négatif, principalement lié à l'évolution défavorable du Yen japonais, impactant les revenus de 1,0 million d'euros.

À taux constants, les indicateurs clés ci-dessous, confirment les performances commerciales et la solidité de l'activité Licences :

- croissance du chiffre d'affaires Licences : + 4,4 % ;

- forte progression de la base installée Licences : + 4,8 % ;
- maintien d'un taux de récurrence élevé : 85,7 % ;
- ratio de New Business : 20,1 % du chiffre d'affaires Licences.

L'activité Services, s'établit à 27,8 millions d'euros (- 3,3 % à taux courants) suite au recentrage opéré sur les projets à plus forte valeur ajoutée au cours des neuf premiers mois et à la nette hausse de + 10,7 % observée par la suite au 4^e trimestre.

Note 4.2. Frais de recherche et développement

IMPACT NET DE L'IMMOBILISATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Frais de développement immobilisés sur la période	21 109	19 043
Frais de développement amortis sur la période	(19 910)	(16 913)
IMPACT NET DE L'IMMOBILISATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	1 198	2 129

RÉCONCILIATION DES FRAIS ENGAGÉS ET DES FRAIS PORTÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Frais R&D engagés au cours de la période ⁽¹⁾	(23 945)	(21 298)
Frais de développement immobilisés sur la période	21 109	19 043
Frais de développement amortis sur la période	(19 910)	(16 913)
Crédit impôt recherche	2 777	2 159
TOTAL FRAIS DE R&D COMPTABILISÉS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	(19 969)	(17 010)

(1) Dont 2 836 milliers d'euros de frais portés en charge directe en 2014 contre 2 255 milliers d'euros en 2013.

Les frais de recherche et développement sont immobilisés au regard des critères définis par la norme comptable IAS 38 (voir note 2.8 de la présente annexe). Les mises en service, correspondant à la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations de nos logiciels, sont la conséquence de décisions commerciales et stratégiques. Il peut être ainsi décidé d'attendre plusieurs améliorations pour mettre sur le marché une nouvelle version plutôt que de sortir plusieurs versions mineures durant

l'exercice ; ou au contraire de mettre en service une version avec une innovation majeure même si d'autres améliorations sont planifiées dans un futur proche. Si les projets sont généralement planifiés pour être mis en service annuellement, les dates effectives de mise en service peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces variations ont un impact sur les dates de début d'amortissement et donc sur les montants d'amortissement comptabilisés.

Note 4.3. Charges opérationnelles

Détail des charges opérationnelles par nature

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Achats et charges externes	(12 120)	(10 958)
Locations immobilières	(5 193)	(5 229)
Honoraires	(2 778)	(2 800)
Impôts et taxes	(642)	(694)
Amortissements et provisions	(2 578)	(3 817)
Frais de personnel ⁽¹⁾	(67 538)	(67 292)
Autres produits et charges externes ⁽¹⁾	(11 215)	(10 670)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES	(102 063)	(101 460)
Frais d'acquisition	(24)	(512)
Autres produits et charges externes	(583)	(1 189)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(607)	(1 701)
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(102 668)	(103 161)

(1) À partir de l'exercice 2014, le CIR est classé en moins des « autres produits et charges externes » et non plus en moins des « frais de personnel », comme auparavant. Dans ce tableau, les chiffres de l'année 2013 ont été reclassés pour rendre la comparaison possible.

Effectif

Effectifs moyens	31 janvier 2015	31 janvier 2014
France	271	251
Étranger	732	775
TOTAL	1 003	1 026

Note 4.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2014 représentent une charge de 607 milliers d'euros. L'élément principal est l'amortissement des actifs incorporels acquis pour 679 milliers d'euros.

Les autres composantes sont :

- la mise à jour du complément de prix pour l'acquisition d'Efield AB et d'ESI Services Vietnam Co., Ltd pour 19 milliers d'euros ;
- des coûts engagés pour l'acquisition de sociétés pour 24 milliers d'euros ;
- des reprises de provisions de départ pour un profit de 114 milliers d'euros.

Note 4.5. Résultat financier

Détail des charges et produits financiers

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Intérêts sur emprunts	(379)	(293)
Produits d'intérêt	65	60
Gains et pertes de change	1 598	60
Autres charges financières	(543)	(758)
RÉSULTAT FINANCIER	741	(931)

Les intérêts sur emprunts correspondent aux intérêts liés au crédit syndiqué (voir note 5.11.).

Les autres charges financières correspondent principalement aux charges financières calculées sur engagements sociaux, aux charges d'intérêts liées au financement spécifique des CIR 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 et aux charges d'intérêts liées aux différents financements court terme obtenus en fin d'année.

Détail des gains et pertes de change

Le Groupe peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devise et de toute autre forme de contrats de devises. En général, la durée de ces contrats n'excède pas un an et leur objet est la couverture du risque de dépréciation des encaissements de créances clients exprimées en devises par la suite d'une évolution défavorable des cours.

Le détail des gains et pertes de change pour les principales devises et pour l'exercice 2014 est indiqué dans le tableau ci-après :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
USD	2 112	(76)
JPY	(657)	185
KRW	282	(4)
Autres devises	(140)	(45)
TOTAL	1 598	60

L'évolution du résultat de change se présente de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Réalisé	164	468
Latent (revalorisation au cours de clôture)	1 774	27
Couverture – réalisé	103	194
• dont JPY	103	226
• dont KRW	-	(32)
Couverture – latente (valorisation au prix de marché)	(444)	(629)
TOTAL	1 598	60

Le latent représente la revalorisation au cours de clôture de la dette et des créances en devises. L'exercice 2014 est principalement impacté par la revalorisation du dollar (taux d'ouverture à 1,35 vs. taux de clôture à 1,13).

Concernant la couverture du risque de change, le Groupe a mis en place au 31 janvier 2015 des instruments de couvertures (*tunnels*) pour couvrir le risque de change sur la devise nipponne pour un nominal compris entre 851 millions et 1 318 millions de JPY avec les bornes moyennes suivantes 138,8/148,3. Par ailleurs, le Groupe a couvert la devise coréenne (vente à terme/NDF) pour un nominal de 2 400 millions de KRW à un cours moyen de 1 310 et la devise indienne (achat à terme/NDF) pour un nominal de 120 millions de INR à un cours moyen de 83,0. La valeur de marché de ces instruments est négative à hauteur de 411,9 milliers d'euros, qui explique principalement l'impact négatif du tableau.

Le Groupe n'a pas appliqué la comptabilité de couverture sur les risques de changes.

Note 4.6. Impôts

Détail de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Impôts exigibles	(2 287)	(3 442)
Impôts différés	(1 308)	718
TOTAL	(3 595)	(2 724)

Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Résultat consolidé avant impôt	9 191	5 226
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	100	-
Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %
Impôt théorique	(3 030)	(1 742)
Effet des différences permanentes ⁽¹⁾	(338)	(1 113)
Effet du report variable ⁽²⁾	(128)	5
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	(65)	165
Actifs d'impôt provisionnés	(33)	(38)
IMPÔT AU COMPTE DE RÉSULTAT	(3 595)	(2 724)
Taux réel effectif	39,5 %	52,12 %

(1) Pour rappel le fort taux réel effectif de l'année 2013 s'explique notamment par une provision pour risque fiscal en France et en Inde dont l'impact est de 14,6 % de point de taux.

(2) L'effet du report variable sur 2014 est lié à la baisse du taux effectif futur votée au Japon.

Note 5. Information sur le bilan

Note 5.1. Écarts d'acquisition

Note 5.1.1. Évolution du poste « Écart d'acquisition »

(En milliers d'euros)	31 janvier 2014	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2015
Valeurs brutes	22 984			808	23 792
TOTAL VALEURS NETTES	22 984			808	23 792

Note 5.1.2. Écart d'acquisition de CyDesign Labs, Inc.

Au 31 janvier 2014, une allocation préliminaire du prix d'acquisition de la société CyDesign Labs Inc. acquise le 21 octobre 2013, avait été réalisée. Cette allocation a été finalisée au cours du 1^{er} semestre 2014.

(En milliers d'euros)	Allocation définitive 2014	Allocation préliminaire 2013
Coût de développement de logiciels	1 761	1 512
Impôts différés passifs	(599)	(514)
Actif net à sa valeur comptable avant acquisition	(153)	(153)
ACTIF NET RÉÉVALUÉ À LA DATE D'ACQUISITION (100 %)	1 009	845

ESI Group a racheté 12,66 % des parts sur l'année 2014, portant ainsi sa participation de 86,49 % à 99,15 %.

Aucune charge d'amortissement des actifs incorporels n'est reconnue dans les comptes de 2014. L'amortissement commencera à la date de mise en service (intégration dans les lignes de produits d'ESI Group ou commercialisation) des coûts de développement. La mise en service est prévue sur le deuxième semestre 2015.

Note 5.1.3. Écart d'acquisition de ESI Services Vietnam Co., Ltd

En décembre 2013, ESI Group a acquis 100 % des titres d'une société de consulting au Vietnam (Cam Mechanical Solutions Co. Ltd renommée ESI Services Vietnam Co., Ltd). Le prix d'acquisition est composé d'un montant fixe de 61 milliers d'euros et d'un complément de prix de 30 milliers d'euros maximum lié à l'atteinte d'objectifs de performance financière.

(En milliers d'euros)	Allocation définitive 2014	Allocation préliminaire 2013
Écart d'acquisition	77	77
Actif net à sa valeur comptable avant acquisition	14	14
TOTAL PRIX D'ACQUISITION	91	91

Note 5.2. Immobilisations incorporelles**ÉVOLUTION DE LA VALEUR BRUTE, DES AMORTISSEMENTS ET DE LA VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(En milliers d'euros)	31 janvier 2014	Reclassement ⁽¹⁾	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2015
VALEURS BRUTES						
Frais de développement	42 098		21 109	(21 641)	50	41 616
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	12 044					12 044
Autres actifs incorporels	14 656	566	671	(74)	556	16 375
TOTAL	68 798	566	21 780	(21 715)	606	70 034
AMORTISSEMENTS						
Frais de développement	(14 743)		(19 910)	21 641		(13 013)
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	(73)					(73)
Autres actifs incorporels	(9 505)	(542)	(1 281)	38	(183)	(11 472)
TOTAL	(24 321)	(542)	(21 191)	21 679	(183)	(24 558)
VALEURS NETTES COMPTABLES						
Frais de développement	27 355		1 198		50	28 603
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	11 971					11 971
Autres actifs incorporels	5 151	23	(609)	(36)	373	4 902
TOTAL	44 477	23	589	(36)	423	45 477

(1) La colonne « reclassement » correspond essentiellement à des logiciels de bureautique classés précédemment en « immobilisations corporelles ».

La valeur nette comptable des frais de développement en nombre de mois de frais R&D engagés est de 14,3 mois au 31 janvier 2015, contre 15,4 mois au 31 janvier 2014.

Note 5.3. Immobilisations corporelles

ÉVOLUTION DE LA VALEUR BRUTE, DES AMORTISSEMENTS ET DE LA VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	31 janvier 2014	Reclassement ⁽¹⁾	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 janvier 2015
VALEURS BRUTES						
Agencements et installations	2 845	114	88		73	3 121
Matériel informatique et équipements	13 135	(3 040)	1 237	(691)	492	11 134
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	388	2 359	42	(191)	216	2 816
TOTAL	16 368	(566)	1 368	(881)	781	17 070
AMORTISSEMENTS						
Agencements et installations	(1 982)	(53)	(191)		(59)	(2 286)
Matériel informatique et équipements	(10 550)	2 358	(1 104)	690	(378)	(8 985)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(256)	(1 762)	(256)	191	(174)	(2 257)
TOTAL	(12 788)	542	(1 551)	881	(612)	(13 528)
VALEURS NETTES COMPTABLES						
Agencements et installations	863	61	(103)		14	835
Matériel informatique et équipements	2 585	(682)	132	(1)	113	2 149
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	131	597	(213)		42	558
TOTAL	3 579	(23)	(183)	(1)	170	3 542

(1) La colonne « reclassement » correspond essentiellement à des logiciels de bureautique désormais classés en « immobilisations incorporelles » d'une part et aux autres actifs corporels reclassés en « mobiliers du bureau et autres actifs corporels » d'autre part.

Note 5.4. Impôts différés actifs

DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR BASE D'IMPOSITION

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Actifs d'impôts différés		
Reportants déficitaires	3 077	2 783
Différences temporaires liées aux traitements de la maintenance	3 823	3 424
Provisions engagements sociaux	2 135	1 647
Différences temporaires liées aux traitements cessions internes	606	928
Provisions et autres retraitements	257	912
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	9 898	9 694
Passifs d'impôts différés		
Amortissements des actifs incorporels acquis	(1 024)	(928)
Autres	(643)	(430)
TOTAL PASSIF D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(1 667)	(1 358)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	8 231	8 336

Le montant d'impôt différé non activé sur les reports déficitaires des sociétés dont la récupération d'impôt n'est pas probable s'élève à 986 milliers d'euros. L'horizon retenu pour estimer la recouvrabilité des impôts différés liés aux déficits reportables est de cinq ans.

RÉCONCILIATION IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	
Impôts différés actifs nets à l'ouverture (31 janvier 2014)	8 336
Impôts différés au compte de résultat	(1 308)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 19 révisée)	527
Écarts de change sur impôts différés et autres	605
Impôts différés liés aux allocations d'actif des écarts d'acquisition et autres	71
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS À LA CLÔTURE (31 JANVIER 2015)	8 231

Note 5.5. Autres actifs non courants

DÉTAIL ET ÉVOLUTION DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 janvier 2014	Autres variations	Écart de change	31 janvier 2015
Dépôts de garantie	1 669	121	147	1 937
Autres actifs financiers	22	(22)		
Titres non consolidés	56		1	57
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 747	99	148	1 994

Les dépôts de garantie détenus à l'échéance correspondent principalement à des garanties apportées au titre des locations immobilières.

Note 5.6. Clients

DÉTAIL DES CLIENTS ET DE LA DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Clients	50 728	41 244
En-cours et factures à établir	13 696	15 049
Dépréciation des clients	(2 797)	(1 910)
TOTAL CLIENTS NETS DES DÉPRÉCIATIONS	61 626	54 384

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel :

- de grands comptes industriels, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique ;
- des administrations pour des projets gouvernementaux ou de défense ;
- des organismes universitaires.

ÉVOLUTION DE LA DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS

(En milliers d'euros)	31 janvier 2014	Dotations	Reprises	Écart de change	31 janvier 2015
Dépréciation	(1 910)	(1 134)	453	(207)	(2 797)
TOTAL	(1 910)	(1 134)	453	(207)	(2 797)

ANCIENNETÉ DES COMPTES CLIENTS

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31 janvier 2015				
	Non dû	0-30 jours	30-90 jours	> 90 jours	Total
Clients	34 911	7 887	2 350	5 581	50 728
En-cours et factures à établir	13 696				13 696
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(251)			(2 546)	(2 797)
TOTAL	48 356	7 887	2 350	3 035	61 626

Le montant des créances clients non échues représente 31,2 % du chiffre d'affaires annuel. L'importance de ce rapport est due à la forte saisonnalité des ventes en particulier sur la fin du quatrième trimestre.

Le montant des créances supérieures à 90 jours inclut notamment des créances sur des clients étatiques ou para-étatiques chinois dont les délais de recouvrement sont plus importants.

Note 5.7. Autres créances courantes

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Crédit d'impôt recherche	2 269	2 841
Autres crédits d'impôts	1 907	1 169
TVA et autres créances	5 953	5 322
TOTAL DES AUTRES CRÉANCES COURANTES	10 129	9 332

Les créances de crédit d'impôt recherche (CIR) au 31 janvier 2015 ont pour origine le CIR de l'exercice 2014.

Les résidus (non imputés sur l'impôt sur les sociétés) des CIR 2012 et 2013 ont été cédés au cours de l'exercice 2014 pour un montant de 2 841 milliers d'euros et ont fait l'objet d'une opération de déconsolidation.

Note 5.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement les loyers immobiliers et mobiliers.

Note 5.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Disponibilités	11 940	8 663
Autres valeurs mobilières de placement		2 051
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	11 940	10 714

Le Groupe considère les valeurs mobilières de placement à court terme comme de la trésorerie immédiatement disponible. Ces valeurs mobilières de placement sont exprimées en euros et enregistrées à leur valeur liquidative.

Les autres valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de Sicav monétaires.

Note 5.10. Capitaux propres – part du Groupe

Capital social

Au 31 janvier 2015, le capital social d'ESI Group s'établit à 17 845 milliers d'euros et est constitué de 5 948 422 actions ordinaires à la valeur nominale de 3 euros.

Distribution

La société ESI Group n'a distribué aucun dividende sur la période.

Options de souscription et d'achat d'actions

Des options de souscriptions d'actions ont été autorisées par différentes Assemblées Générales d'Actionnaires et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Le tableau suivant décrit la situation des différents plans pour lesquels des options ont été octroyées et ne sont pas encore exercées.

Type de plan	Plan 06	Plan 07	Plan 09	Plan 10	Total
	Achat	Souscription	Souscription	Souscription	
• Nombre d'options pouvant être consenties à l'origine	100 000	100 000	200 000	180 000	580 000
• Date limite d'attribution	Plan terminé	Plan terminé	Plan terminé	26 juin 2015	
• Nombre d'options allouées non exercées au 31 janvier 2014	70 000	8 000	43 960	126 950	248 910
• Nombre de nouvelles options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	11 000	11 000
• Nombre d'options forcloses ou annulées	(70 000)	-	(600)	(17 425)	(88 025)
• Nombre d'options exercées	-	(4 500)	(8 290)	-	(12 790)
• Nombre d'options allouées non exercées au 31 janvier 2015	-	3 500	35 070	120 525	159 095
<i>Dont nombre d'actions de performance</i>	-	-	-	45 400	45 400
CONDITIONS DE MARCHÉ LORS DE L'ATTRIBUTION					
• Cours du jour de l'attribution	14,94	8,5	8,5	26,99	
• Prix d'exercice	14,22	8,86	8,86	27,82	
• Délai d'exercice des options	5	5	5	5	
• Volatilité lors de l'attribution	30,0 %	30,0 %	30,0 %	25,0 %	
• Taux de dividende attendu	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	
• Taux d'intérêt sans risque	4,0 %	4,0 %	4,0 %	1,3 %	
CONDITIONS DE MARCHÉ LORS DE L'ATTRIBUTION					
• Présence effective à la date d'exercice	Oui	Oui	Oui	Oui	
• Conditions de performance	Oui	Oui	Oui	Oui	

La charge prise en compte, dans l'exercice clos le 31 janvier 2015, relative aux plans de souscription d'actions s'élève à 113 milliers d'euros.

La charge prévisionnelle pour l'exercice 2015 est stable, évaluée à 113 milliers d'euros.

Actions propres

Au cours de l'exercice, et dans le cadre d'un contrat de liquidités, le nombre d'actions a augmenté de 6 825 actions. Le pourcentage d'auto-détention après ces opérations est de 7,1 % au 31 janvier 2015 contre 7,2 % au 31 janvier 2014. Le Groupe détient 421 346 actions propres acquises pour un coût historique de 3 926 milliers d'euros et présentant, à cette même date, une valeur de marché de 9 986 milliers d'euros, soit un gain latent de 6 060 milliers d'euros. Les capitaux propres sont minorés d'un montant de 3 982 milliers d'euros au titre des actions propres et de la correction des bonis ou malis de cessions réalisées.

Transactions avec les parties non contrôlantes (minoritaires)

Les capitaux propres du Groupe ont été impactés d'un montant global de 164 milliers d'euros concernant des transactions avec des intérêts minoritaires dont 171 milliers d'euros pour la transaction concernant CyDesign Labs, Inc.

Attributions gratuites d'actions

Tableau récapitulatif des plans d'attributions d'actions gratuites à des salariés mandataires sociaux et non mandataires sociaux en cours de validité au cours de l'année fiscale 2014 :

Plans d'attributions d'actions gratuites	Actions gratuites allouables au 31 janvier 2015	En % du capital	Actions gratuites attribuées au 31 janvier 2015	En % du capital
Autorisation de l'AG du 23 juillet 2013	0	0	19 235	0,32
TOTAL	0	0	19 235	0,32

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2012 a attribué 21 755 actions gratuites. La juste valeur des actions gratuites a été déterminée par rapport aux cours de l'action ESI Group à la date de l'attribution des actions gratuites et est valorisée à 24,31 euros par action gratuite.

La charge reconnue dans les comptes de l'exercice 2014 est de 106 milliers d'euros. La charge prévisionnelle pour l'exercice 2015 est stable, évaluée à 106 milliers d'euros. Ces actions sont attribuées sous condition de présence.

Note 5.11. Dettes financières

Détail et échéances des dettes financières

Au 31 janvier 2015 (En milliers d'euros)	Échéances au 31 janvier					
	2016	2017	2018	2019	2020 et au-delà	Total
Emprunts bancaires	12 239	2 818	2 818	3 094		20 969
Fonds de participation	15	144	23	0		182
Avances remboursables	355	272	0	0		627
Autres dettes à long terme	75	111	137	305	194	822
TOTAL	12 684	3 345	2 978	3 399	194	22 600
	COURANT : 12 684			NON COURANT : 9 916		

Au 31 janvier 2014 (En milliers d'euros)	Échéances au 31 janvier					
	2015	2016	2017	2018	2019 et au-delà	Total
Emprunts bancaires	11 529	2 821	2 818	2 818	2 794	22 779
Crédit-bail	8					8
Fonds de participation	53	15	19	134		221
Avances remboursables	293	310	374	91	624	1 692
Autres dettes à long terme						
TOTAL	11 884	3 146	3 211	3 042	3 418	24 701
	COURANT : 11 884			NON COURANT : 12 817		

En novembre 2011, ESI Group a signé une ligne de crédit syndiqué de 30 millions d'euros pour refinancer la dette résiduelle de l'ancien crédit syndiqué (tranche A), les acquisitions de l'exercice 2011 (tranche B1) et financer les acquisitions à venir (tranche B2). Ce crédit est utilisable sous la forme de billets de trésorerie d'échéance de un, trois ou six mois (taux de référence Euribor période) dans la limite des tranches débloquées. Ce fonctionnement a été mis en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son modèle économique.

Au 31 janvier 2015, le montant maximum disponible pour de nouvelles acquisitions s'élève à 10,7 millions d'euros ; sur l'enveloppe des 30,0 millions d'euros, 19,3 millions d'euros ont déjà été utilisés. Les montants utilisés s'amortissent linéairement sur la durée du crédit (échéance annuelle).

La tranche B2 est utilisée à ce jour à hauteur de 7,1 millions d'euros : ESI Group a en effet débloqué 0,3 million d'euros sur la tranche B2 au cours de l'année 2014 afin de financer les compléments de prix payés relatifs aux anciennes acquisitions. Par ailleurs, 6,8 millions d'euros avaient été débloqués sur la période 2011-2013. Le montant restant à disposition sera débloqué au fur et à mesure des acquisitions réalisées et autorisées en concertation avec le pool bancaire. Afin de gérer le risque de taux de cet emprunt, ESI Group a mis en place des swaps présentés en note 5.13.

Fin 2014, afin de financer le besoin en fond de roulement récurrent de fin d'année, ESI Group a souscrit deux lignes de financement court terme pour un montant total de 3,0 millions d'euros et a obtenu par ailleurs trois billets de trésorerie pour un montant de 4,5 millions d'euros. À la date d'arrêt des comptes, les deux lignes ont été remboursées et les trois billets ne sont plus utilisés.

Échéance des dettes financières par type de taux

Au 31 janvier 2015	Échéances au 31 janvier					
(En milliers d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020 et au-delà	Total
Dettes à taux fixes	18	144	23	-	-	185
Dettes à taux variables	12 236	2 818	2 818	3 094	-	20 965
Dettes sans intérêts	430	383	138	305	194	1 450
TOTAL	12 684	3 345	2 978	3 399	194	22 600
	COURANT : 12 684			NON COURANT : 9 916		

Échéances des dettes financières par devise

Au 31 janvier 2015	Échéances au 31 janvier					
(En milliers d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020 et au-delà	Total
EUR	12 681	3 345	2 978	3 399	194	22 597
CZK	3					3
TOTAL	12 684	3 345	2 978	3 399	194	22 600
	COURANT : 12 684			NON COURANT : 9 916		

Note 5.12. Autres passifs non courants

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Provision pour avantages au personnel	6 849	5 327
Autres longs termes	212	493
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	7 061	5 820

Les salariés du Groupe bénéficient en raison de dispositions légales ou contractuelles de régimes à prestations définies qui font l'objet de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux régimes pour lesquels des évaluations selon la norme IAS 19 ont été réalisées sont les suivants :

- indemnités de départ en retraite pour la France ;
- indemnités de cessation de service pour le Japon, la Corée et l'Inde.

Évolution de la provision sur l'exercice

(En milliers d'euros)	31 janvier 2014	Variation par capitaux propres (OCI)	Dotations	Reprises	Écart de change	31 janvier 2015
Provision pour avantages au personnel	5 327	1 629	72	(406)	227	6 849
TOTAL	5 327	1 629	72	(406)	227	6 849

La variation de la provision passée directement en variation de capitaux propres s'explique principalement par la baisse des taux d'actualisation et la mise à jour des hypothèses de taux de rotation.

Analyse de la variation de la provision constatée au bilan

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT		
Engagement à l'ouverture	(5 372)	(5 152)
Coût des services rendus	(531)	(514)
Charge d'intérêt	(149)	(152)
Cotisations versées par les salariés	-	-
Prestations payées	148	247
(Pertes) et gains actuariels	(1 629)	(34)
Modification du régime	567	-
Réduction du régime	261	-
Écart de change	(239)	233
ENGAGEMENT À LA CLÔTURE	(6 944)	(5 372)
ÉVOLUTION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS		
Juste valeur des actifs à l'ouverture	45	44
Rendement calculé des actifs	3	3
Cotisations payées par l'employeur	38	5
Prestations payées	(3)	(2)
(Pertes) et gains actuariels	0	0
Gain de change et autres	11	(5)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	95	45
CHARGE DE L'EXERCICE		
Coût des services rendus	(532)	(514)
Charge financière	(146)	(150)
Charge d'intérêt	(149)	(152)
Rendement calculé des actifs	3	3
Amortissement des services passés	568	-
Gains/(Pertes) de réduction	261	-
(CHARGE)/PRODUIT DE RETRAITE DE L'EXERCICE	151	(663)
PROVISION RECONNUE AU BILAN		
Engagements financés	(1 586)	(682)
Juste valeur des actifs	95	45
Engagement net	(1 491)	(637)
Engagements non financés	(5 358)	(4 689)
(PROVISION)/ACTIF DE FIN D'EXERCICE	(6 849)	(5 327)
ÉVOLUTION DE LA PROVISION		
Provision à l'ouverture	(5 327)	(5 108)
Charge de l'exercice	151	(663)
Reconnaissance des gains/ (pertes) actuariels par capitaux propres	(1 629)	(33)
Cotisations au fonds versées par l'employeur	38	6
Prestations payées par l'employeur	146	244
Écart de change	(227)	228
(PROVISION)/ACTIF DE FIN D'EXERCICE	(6 849)	(5 327)

Principales hypothèses retenues

Exercice clos le 31 janvier 2015	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	1,30 %	0,50 %	2,40 %	7,90 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	3,00 %	3,00 %	8,33 %
Exercice clos le 31 janvier 2014	France	Japon	Corée	Inde
Taux d'actualisation	2,90 %	1,33 %	3,87 %	9,44 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	3,00 %	3,00 %	8,33 %

Les taux d'actualisation correspondent aux taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements du Groupe pour la France, et à des taux communiqués par les banques centrales des autres pays.

Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

(En milliers d'euros)

Engagement - 0,5 %	7 430
Engagement	6 849
Engagement + 0,5 %	6 503

(En milliers d'euros)

Total de gains et (pertes) actuariels	(1 629)
Ajustement d'expérience	(107)
Changement d'hypothèses financières	(1 046)
Changement d'hypothèses démographiques	(475)

En France, le Groupe a externalisé une partie de ses engagements auprès d'un assureur. Les actifs financiers correspondants sont investis dans l'actif général de l'assureur qui sert chaque année des revenus financiers correspondant au moins au taux minimum garanti.

Note 5.13. Instruments de couverture de taux

Au 31 janvier 2015, la valeur de marché des instruments, dont le détail est donné dans les paragraphes suivants, s'établit à - 56 milliers d'euros. Les principes de comptabilisation des variations de juste valeur de cet instrument sont détaillés dans la note 2.15. Le Groupe utilise la comptabilité de couvertures pour le risque de taux.

Afin de gérer le risque de taux porté par le crédit syndiqué, ESI Group a mis en place des swaps d'intérêt suivant :

- swap de 1,2 million d'euros (swap taux variable Euribor 1 mois/taux fixe à 0,37 %) ;
- swap de 0,8 million d'euros (swap taux variable Euribor 1 mois/taux fixe à 1,14 %) ;
- swap de 1,4 million d'euros (swap taux variable Euribor 1 mois/taux fixe à 0,49 %) ;
- swap de 1,1 million d'euros (swap taux variable Euribor 1 mois/taux fixe à 1,11 %).

Le Groupe reçoit le taux variable et paie le taux fixe afin de couvrir les taux d'intérêts variables de son emprunt.

Note 5.14. Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes

(En milliers d'euros)

	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Dettes sociales	10 774	10 220
Dettes fiscales	9 417	7 186
Autres dettes courantes	3 979	3 742
DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES	24 170	21 148

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à des dettes de TVA à hauteur de 7 479 milliers d'euros.

Note 5.15. Provisions

Détail et évolution des provisions sur l'exercice

L'essentiel des provisions est constitué pour faire face à des risques sociaux et à d'autres risques et charges liés à l'activité de la Société.

(En milliers d'euros)	31 janvier 2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de change	31 janvier 2015
Litiges	2 094	748	(569)	(15)	73	2 331
PROVISIONS PASSIFS COURANTS	2 094	748	(569)	(15)	73	2 331

Les dotations et reprises de l'exercice correspondent essentiellement à des provisions pour risques sociaux en France.

Note 5.16. Produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)

	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Prestations de maintenance à réaliser	18 956	17 124
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	18 956	17 124

Note 6. Information par zone géographique

Le chiffre d'affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé.

(En milliers d'euros)	Europe, Moyen-Orient et Afrique	Asie-Pacifique	Amériques	Éliminations	Consolidé
EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2015					
Clients externes	53 480	38 475	19 062	0	111 017
Sociétés liées	66 737	6 700	4 246	(77 683)	0
VENTES NETTES	123 552	40 898	24 215	(77 683)	111 017
Actifs affectés	209 430	33 311	16 164	(87 518)	171 387
EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2014					
Clients externes	49 448	39 085	20 783	0	109 317
Sociétés liées	54 530	5 832	5 413	(65 775)	0
VENTES NETTES	103 978	44 917	26 196	(65 775)	109 317
Actifs affectés	209 088	24 258	19 063	(93 531)	158 878

Les opérations intra-groupes sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du Groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciels dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

Note 7. Risques monétaires

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 janvier 2015, 48 % de son chiffre d'affaires en Europe et 52 % hors d'Europe avec 35 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 17 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones. L'année 2014 a particulièrement été marquée par un contexte difficile en Russie (crise russe-ukrainienne) et par la politique anticorruption en Chine ("*Tiger and flies*" policy).

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 janvier 2015, 47,5 % des revenus sont générés en EUR (euro), 14,7 % en USD (dollar américain), 19,4 % en JPY (yen japonais), 5,5 % en KRW (won coréen).

Par ailleurs, 53,6 % des coûts sont dépensés en EUR (euro), 15,4 % en USD (dollar américain), 7,3 % en JPY (yen japonais), 6,0 % en INR (roupie indienne), 4,2 % en CZK (couronne tchèque) et 3,3 % en KRW (won coréen).

La politique du Groupe est de couvrir, dans la mesure du possible, les flux nets d'exploitation prévus dans le cadre du budget sur la base du taux de change retenu budgétairement.

Le tableau ci-dessous indique les résultats d'une analyse de sensibilité du résultat opérationnel courant aux variations de change. L'hypothèse retenue est une baisse de 10 % du cours de change moyen appliqué à toutes les transactions (achats et ventes) pour les principales devises auxquelles est soumis le Groupe.

Devise	Cours moyen de consolidation	Cours retenu pour l'analyse	Effet en millions d'euros sur le résultat opérationnel courant
JPY	140,04	154,04	-1,4
KRW	1 383,38	1 521,72	-0,3
CZK	27,57	30,83	-0,2
USD	1,31	1,44	-0,1
INR	80,04	88,05	0,3
CHF	1,20	1,32	0,3

Note 8. Actifs et passifs éventuels

Note 8.1. Engagements de crédit-bail

Le Groupe loue une part de ses équipements informatiques, au travers de contrats de crédit-bail ou de location-financement.

Les échéances des loyers *minima* futurs au titre des contrats de crédit-bail et de location-financement sont capitalisées.

Au 31 janvier 2015, ces contrats sont arrivés à échéance.



Note 8.2. Engagements de location future

Le Groupe loue l'ensemble des immeubles de bureau qu'il occupe et certains de ses équipements informatiques, au travers de contrats de location simple. Ces contrats ne sont pas capitalisés.

Les échéances des loyers *minima* futurs au titre des contrats de location au 31 janvier 2015 s'analysent comme suit :

Échéance au 31 janvier (En milliers d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020 et au-delà	Total
Échéance des loyers <i>minima</i>	4 658	3 829	3 067	2 208	3 989	17 752

Note 8.3. Engagements accordés

Dans le cadre de la convention de crédit du 18 novembre 2011, ESI Group a consenti en 2011 un nantissement de 99,98 % des actions d'ESI France. Suite à cette convention et aux différentes acquisitions réalisées, ESI Group a consenti un nantissement de 91 % des actions de la filiale ESI Software Germany (IC.IDO) en 2011, un nantissement de 100 % des actions de la filiale OpenCFD en 2012, et un nantissement de 75 % des actions de la filiale CyDesign Labs.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, l'emprunteur s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter les ratios suivants :

- Ratio R1 : Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé : inférieur ou égal à 2,50.
- Ratio R2 : Dette financière nette consolidée divisée par les fonds propres consolidés : inférieur ou égal à 0,60.
- Ratio R3 : EBITDA consolidé divisé par les frais financiers nets : supérieur ou égal à 5.

Au 31 janvier 2015, sur la base des comptes consolidés annuels certifiés par les commissaires aux comptes, le Groupe respecte les ratios décrits ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité opérationnelle récurrente, la Société a mis en place les nantisements suivants :

- Nantissement de titres financiers (9 602 actions propres) au profit de la banque Crédit du Nord en contre-garantie des cautions sont émises par le Crédit du Nord en faveur de tiers pour un montant total de 300 milliers d'euros.
- Nantissement en 2014 de titres financiers (80 000 actions propres) au profit de la banque Crédit du Nord en contre-garantie d'un billet tiré pour un total de 1 500 milliers d'euros.
- Nantissement en 2014 de titres financiers (80 000 actions propres) au profit de la banque Société Générale en contre-garantie d'un billet tiré pour un total de 1 500 milliers d'euros.
- En décembre 2012, mise en place d'une caution de loyer auprès du Crédit du Nord pour un montant de 81 906 euros (échéance décembre 2022).
- En février 2014, mise en place d'une caution de loyer auprès de BNP Paribas pour un montant de 64 411 euros (échéance octobre 2016).

Note 9. Autres informations

Note 9.1. Rémunération des principaux dirigeants

Pour les exercices clos au 31 janvier 2015 et au 31 janvier 2014, la rémunération versée aux mandataires sociaux du Groupe se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Rémunération fixe	669	581
Rémunération variable	4	51
Primes de déplacement	38	93
Avantage en nature	214	149
Jetons de présence	16	16
TOTAL	941	890

Note 9.2. Rémunération des commissaires aux comptes

DÉTAIL DES HONORAIRES POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 JANVIER 2014 ET LE 31 JANVIER 2015

(En milliers d'euros, hors taxe)

	PricewaterhouseCoopers Audit				Ernst & Young				Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	159	170	64 %	66 %	175	188	78 %	64 %	333	359	66 %	65 %
• Filiales intégrées globalement	81	69	33 %	27 %	86	107	22 %	36 %	167	175	33 %	32 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
• Émetteur	7	20	3 %	8 %	0	0	0 %	0 %	7	20	1 %	4 %
• Filiales intégrées globalement	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL AUDIT	247	258	100 %	100 %	261	295	100 %	100 %	507	554	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT												
Juridique, fiscal, social	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Autres	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	247	258	100 %	100 %	261	295	100 %	100 %	507	554	100 %	100 %

Au 31 janvier 2008, le Groupe a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de décembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes de l'émetteur relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2015 s'élève à 306 milliers d'euros.

5.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 janvier 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous avons vérifié que les notes 2.8 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Test de dépréciation des actifs incorporels

Notre Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéterminée et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur de ces actifs, selon les modalités décrites dans les notes 2.9 et 2.13 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions du flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.9 et 2.13 donnent une information appropriée.

Impôts différés actifs

La note 2.17 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés actifs et à leur évaluation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour l'estimation de la valeur des impôts différés actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 mai 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Frédéric Martineau

5.2. Les comptes annuels d'ESI Group SA

5.2.1. Compte de résultat au 31 janvier 2015

Compte de résultat (en liste)

(En euros) Rubriques	France	Exportation	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Ventes de marchandises		179 658	179 658	3 358
Production vendue				
• biens				
• services	8 561 187	59 746 560	68 307 747	65 740 195
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	8 561 187	59 926 218	68 487 405	65 743 552
Production stockée			657 310	407 584
Production immobilisée			21 595 695	19 170 242
Subventions d'exploitation			99 088	60 498
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			716 244	128 551
Autres produits			858	743
PRODUITS D'EXPLOITATION			91 556 603	85 511 172
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			137 076	3 730
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			63 662	
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			(51 648)	24 111
Autres achats et charges externes			45 826 133	44 269 819
Impôts, taxes et versements assimilés			1 260 826	1 187 150
Salaires et traitements			12 446 007	12 200 768
Charges sociales			5 772 990	5 652 434
Dotations aux amortissements des immobilisations			22 118 342	19 011 171
Dotations aux provisions				
• sur actif circulant			4 067 566	219 389
• pour risques et charges			308 477	1 555 000
Autres charges			453 428	220 260
CHARGES D'EXPLOITATION			92 402 860	84 343 831
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(846 257)	1 167 342
Produits financiers de participations			141 487	3 851 721
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			6 460	687
Autres intérêts et produits assimilés			56 301	16 023
Reprises sur provisions et transferts de charges			905 387	1 046 331
Différences positives de change			2 036 815	2 327 471
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			768	1 507
PRODUITS FINANCIERS			3 147 218	7 243 739
Dotations financières aux amortissements et provisions			872 547	913 889
Intérêts et charges assimilées			613 751	627 494
Différences négatives de change			1 370 360	1 678 169
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			2 856 658	3 219 552
RÉSULTAT FINANCIER			290 560	4 024 188
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(555 697)	5 191 530



Compte de résultat (suite)

Rubriques	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	65 923	18 211
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 922	348 990
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	86 846	367 201
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83 132	4 770
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	32 037	207 294
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	200 216	140 628
CHARGES EXCEPTIONNELLES	315 385	352 692
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(228 539)	14 509
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 865 499)	(1 427 906)
TOTAL DES PRODUITS	94 790 666	93 122 113
TOTAL DES CHARGES	93 709 403	86 488 168
BÉNÉFICE OU PERTE	1 081 263	6 633 945

1

2

3

4

5

6

7

8

5.2.2. Bilan au 31 janvier 2015

Bilan actif

(En euros) Rubriques	Montant brut	Amortissements/ Provisions	31 janvier 2015	31 janvier 2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 740 558	21 273 225	46 467 333	46 106 164
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	27 835 556	13 454 307	14 381 250	18 678 801
Concessions, brevets, droits similaires	24 656 690	7 746 371	16 910 319	16 972 293
Fonds commercial	1 027 970	72 547	955 423	955 423
Autres immobilisations incorporelles	14 220 341		14 220 341	9 499 647
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 101 462	5 453 475	1 647 987	1 317 407
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	7 101 462	5 453 475	1 647 987	1 256 627
Immobilisations en cours				60 780
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	46 646 349	3 946 652	42 699 698	40 018 296
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	31 397 204	2 048 372	29 348 833	28 194 922
Créances rattachées à participations	14 164 046	1 898 280	12 265 766	10 370 882
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts	452 303		452 303	786 973
Autres immobilisations financières	632 781		632 781	665 504
ACTIF IMMOBILISÉ	121 488 369	30 673 352	90 815 018	87 441 867
STOCKS ET EN-COURS	1 885 165	0	1 885 165	2 001 425
Matières premières, approvisionnements	82 364		82 364	30 715
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	1 741 549		1 741 549	1 883 638
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	61 253		61 253	87 072
CRÉANCES	56 289 353	4 563 856	51 725 497	52 797 801
Créances clients et comptes rattachés	48 753 511	4 467 676	44 285 835	45 259 133
Autres créances	7 535 842	96 180	7 439 662	7 538 668
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS	6 182 842	0	6 182 842	9 389 137
Valeurs mobilières de placement	3 915 400		3 915 400	5 708 498
• dont actions propres :	3 915 400			
Disponibilités	2 267 442		2 267 442	3 680 639
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 977 333		1 977 333	1 617 321
Charges constatées d'avance	1 977 333		1 977 333	1 617 321
ACTIF CIRCULANT	66 334 694	4 563 856	61 770 838	65 805 684
Charges à répartir sur plusieurs exercices	189 005		189 005	238 779
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	872 547	0	872 547	902 961
TOTAL GÉNÉRAL	188 884 615	35 237 208	153 647 407	154 389 292

Bilan passif (en euros)

Rubriques	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Capital social ou individuel	17 845 266	17 806 896
Dont versé :	17 845 266	17 806 896
Primes d'émission, de fusion, d'apport	37 429 642	37 354 693
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	1 587 705	1 256 008
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)		
Report à nouveau	29 209 639	22 907 391
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 081 263	6 633 945
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	541 346	341 131
CAPITAUX PROPRES	87 694 862	86 300 064
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	370 674	319 460
AUTRES FONDS PROPRES	370 674	319 460
Provisions pour risques	2 365 639	2 457 961
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 365 639	2 457 961
DETTES FINANCIÈRES	23 056 227	26 115 701
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 633 434	15 827 460
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)	10 197 167	10 081 715
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	225 626	206 525
DETTES D'EXPLOITATION	27 341 031	28 994 499
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 971 523	23 590 679
Dettes fiscales et sociales	5 369 508	5 403 821
DETTES DIVERSES	8 658 187	9 172 096
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	680 816	325 927
Autres dettes	7 977 372	8 846 169
COMPTES DE RÉGULARISATION	168 125	625 017
Produits constatés d'avance	168 125	625 017
DETTES	59 223 571	64 907 314
Écarts de conversion passif	3 992 661	404 494
TOTAL GÉNÉRAL	153 647 406	154 389 292

5.2.3. Annexes aux comptes annuels d'ESI Group SA

Le total du bilan au 31 janvier 2015 s'élève à 153 647 406,22 euros et le compte de résultat de l'exercice affiche un bénéfice de 1 081 263,08 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015.

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 831-1/1).

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf mention contraire.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note A. Faits significatifs de l'exercice

Opérations significatives relatives aux participations

- Depuis le 1^{er} février 2014, la joint-venture « AVIC ESI (Beijing) Technology Co., Ltd » est effective, ESI Group possédant 45 % de cette joint-venture.
- Le 30 avril 2014, ESI Group a acquis 12,66 % de la société CyDesign Labs Inc., portant ainsi sa participation dans cette société à 99,2 %.

Autres opérations significatives

Néant.

Note B. Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément :

- aux hypothèses de base :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices ;
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'amortissement s'effectue à compter de la sortie de la version (*release*).

En cas de risque de non-commercialisation des projets, une provision pour dépréciation est constatée à concurrence de la valeur nette comptable.

Au terme de leur amortissement, les frais de recherche et développement sont sortis de l'actif.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue :

Logiciels « bureautique et assimilés »	1 an en linéaire
Autres logiciels	3 ans en linéaire
Codes (hors actifs à durée de vie indéfinie)	5 ans en linéaire

Les actifs à durée de vie indéfinie (y compris les fonds de commerce) ne sont pas amortis. Ils demeurent au bilan à leur valeur brute comptable. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, ils sont intégrés dans des unités génératrices de trésorerie (UGT), qui sont des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Une provision basée sur la différence entre la valeur calculée et la valeur comptable est comptabilisée le cas échéant.

Amortissements dérogatoires

Les frais d'acquisition engagés au cours des exercices clos à compter du 31 janvier 2009 et liés à l'acquisition de titres de participation sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (art. 21 ; CGI art. 209-VII décembre 2006).

Note B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Note B.1. Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés dans les comptes de charges par nature appropriée lorsqu'il s'agit de frais internes, et dans un compte de charges de sous-traitance lorsqu'il s'agit de frais de recherche et développement réalisés par des prestataires faisant partie du Groupe ou externes.

L'intégralité des frais internes afférents aux développements engagés au cours de l'exercice est activée par le compte de production immobilisée (salaires, charges et coûts d'environnement).

L'activation se fait par projet. Seuls les projets répondant aux six critères d'activation définis dans le règlement sur les actifs sont immobilisés. Les projets de recherche ou la part des dépenses ne répondant pas à l'ensemble des six critères restent en charge. Leur amortissement commence à la livraison du projet. Les projets non terminés à la date de clôture sont immobilisés en en-cours de production.

Les projets correspondant au développement de nouvelles versions, qui sont délivrées annuellement, sont amortis sur 12 mois.

Les projets correspondant au développement de nouvelles fonctionnalités majeures, représentant des investissements, sont amortis sur 24 mois.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue :

Installations générales	6 ans en linéaire
Agencements, aménagements divers	10 ans en linéaire
Matériel de transport	5 ans en linéaire
Matériel de bureau	3 ans en linéaire
Matériel informatique neuf	3 ans dégressif
Matériel informatique d'occasion	1 an linéaire
Mobilier	5 à 10 ans en linéaire

Note B.3. Participations et autres immobilisations financières

- Le poste « Autres participations » correspond au coût d'achat des titres de sociétés en valeur historique.

À la clôture, lorsque la valeur réestimée des titres est inférieure à leur coût d'achat, une provision est constatée pour le montant de la différence.

Cette valeur est calculée par la Société sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires estimé et est corrigée de la trésorerie nette de la société concernée.

Dans le cas où une provision sur la valeur calculée ci-dessus pour une filiale est constituée et qu'il apparaît une situation nette négative pour cette même filiale, alors la situation nette négative de la filiale sera également provisionnée. Ces provisions sont imputées sur les créances clients, titres de participations et, le cas échéant, le solde est comptabilisé en provision pour risque.

En cas de risque de recouvrement, les créances rattachées aux participations sont provisionnées. Sur l'exercice, aucune provision de ce type n'a été comptabilisée.

- Les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnements.

Note B.4. Stocks d'approvisionnements

Les autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

Note B.5. En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés au coût de production avec une marge à l'avancement.

Note B.6. Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers.

Note B.7. Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de l'exercice. La Société s'est conformée au règlement n° 00-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs.

Note B.8. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Note B.9. Couverture du risque de change

ESI Group utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change. La politique du groupe ESI est de n'intervenir sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, et en particulier sur le yen japonais et le dollar US, ESI Group peut utiliser des contrats d'achats et de ventes à terme et/ou des options de devise pour se prémunir des variations de cours.

Note B.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Si à la clôture de l'exercice, la valeur liquidative est inférieure à la valeur d'acquisition, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Note B.11. Traitement comptable des projets européens

Lors de la production d'un projet européen, le taux d'avancement du projet est déterminé permettant de définir le revenu attendu ; ce revenu est comptabilisé en chiffre d'affaires en fonction de l'avancement du projet.

Note B.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord ;
- la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu ;
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est probable.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Le chiffre d'affaires réalisé sur les prestations de services est constaté à l'avancement. Les coûts rattachés sont constatés en charge au fur et à mesure de leur engagement sur la base des suivis des projets. Une provision pour perte à terminaison est constituée le cas échéant.

Note C. Notes relatives aux postes de l'actif du bilan

Note C.1. Actif immobilisé

(En milliers d'euros)	Incorporelles	Corporelles	Financières	Total
Valeur brute au 01/02/2014	67 418	6 303	43 967	117 689
Acquisitions, augmentations	367	800	2 679	3 846
Acquisitions, augmentations R&D	21 596			21 596
Cessions/virements poste à poste et mises au rebut		(2)		(2)
Cessions et mises au rebut R&D	(21 641)			(21 641)
VALEUR BRUTE AU 31/01/2015	67 741	7 101	46 646	121 488
Amortissement et provision au 01/02/2014	21 312	4 986	3 949	30 248
Dotations de l'exercice R&D	20 905			20 905
Dotations de l'exercice	697	467		1 164
Provision de l'exercice				
Reprise provision de l'exercice			(2)	(2)
Cessions et mises au rebut				
Cessions et mises au rebut R&D	(21 641)			(21 641)
AMORTISSEMENT ET PROVISION AU 31/01/2015	21 273	5 454	3 947	30 673
VALEUR NETTE AU 31/01/2015	46 468	1 648	42 700	90 815

ESI Group détient un fonds de commerce pour un montant de 657 milliers d'euros, qui représente l'acquisition en date du 26 juillet 1991, à la société Engineering System International, de la branche d'activité d'édition de progiciels et logiciels de simulation numérique (*Product in Applied Mechanics*). Il n'a pas fait l'objet de dépréciation ni d'amortissement depuis l'origine.

Mouvements des immobilisations incorporelles

Les augmentations des immobilisations incorporelles en valeur brute sont détaillées ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Montant
Frais de recherche et développement immobilisés	21 596
Concessions et brevets	367
TOTAL	21 963

L'augmentation de 367 milliers d'euros des concessions et brevets correspond principalement à l'acquisition de diverses licences informatiques notamment le progiciel de reporting et consolidation Talentia mis en service sur l'exercice.

Les diminutions des immobilisations incorporelles en valeur brute correspondent pour 21 641 milliers d'euros principalement à des frais de recherche et développement totalement amortis au 31 janvier 2015 et sortis du bilan.

Mouvements des immobilisations corporelles

L'augmentation des immobilisations corporelles est détaillée ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Montant
Acquisitions agencements	58
Bureau et informatique	742
TOTAL	800

Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 46 646 milliers d'euros est composé de titres de participation pour 31 397 milliers d'euros (voir point C.2), de créances sur participations pour 14 164 milliers d'euros (voir point C.2), d'un prêt aux managers de ESI Software Germany pour 382 milliers d'euros avec les intérêts associés pour 41 milliers d'euros, d'un compte d'actions propres (contrat de liquidité) pour 11 milliers d'euros ainsi que des dépôts et cautionnements relatifs aux locaux de Paris, Aix, Lyon et Rungis.

Note C.2. Participations

Mouvements des titres de participations (brut)

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2014	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2015
Engineering System International	458			458
Nihon ESI K.K.	75			75
ESI North America, Inc.	3 726			3 726
ESI UK Limited	164			164
Calcom ESI SA	2 678			2 678
Hankook ESI Co., Ltd	941			941
ESI Group Hispania SL	100			100
MECAS ESI s.r.o.	912			912
Straco	1 789			1 789
ESI US Holdings, Inc.	796			796
Zhong Guo ESI Co., Ltd	193			193
Frais Zhong Guo ESI Co., Ltd	2			2
ESI Software (India) Private Limited	2			2
ESI US R&D, Inc.	111			111
Hong Kong ESI Co., Ltd	119			119
Frais Hong Kong ESI Co., Ltd	2			2
ESI ATE Holdings Ltd	1 737			1 737
Frais ESI ATE Holdings Ltd	56			56
ESI Italia SRL	656			656
ESI South America Comércio e Serviços de Informática Ltda	6			6
ESI Services Tunisie	128			128
Frais ESI Services Tunisie	8			8
ESI Group Beijing Co., Ltd	543			543
ESI Software Germany GmbH	9 509	382		9 891
Frais ESI Software Germany GmbH	322			322
Efield AB	214	87		301
Frais Efield AB	129			129
OpenCFD Limited	2 351			2 351
Frais OpenCFD Limited	162			162
CyDesign Labs, Inc.	1 829	75		1 904
Frais CyDesign Labs, Inc.	283			283
ESI Services Vietnam Co., Ltd	91	33		124
Frais ESI Services Vietnam Co., Ltd	14			14
Frais AVIC ESI (Beijing) Technology Co., Ltd	87			87
AVIC ESI (Beijing) Technology Co., Ltd		576		576
Cadence	50			50
TOTAL	30 243	1 153		31 396

Les variations sur les titres de participation sont décrites dans la note A « Faits significatifs de l'exercice ».

Créance sur participation	Montant (valeur brute)	Taux
Prêt ESI North America, Inc. 9 700 KUSD	8 580	Libor \$ 6 mois + 1% de marge
Prêt Hong Kong ESI 1 124 KUSD ⁽¹⁾	994	Libor \$ 6 mois + 1% de marge
Prêt ESI Group Hispania SL	1 020	Prêt participatif plafonné à 5 %
Prêt ESI ATE Holdings 2 271 KUSD ⁽²⁾	2 009	Libor \$ 6 mois + 1% de marge
Prêt ESI Software Germany (IC.IDO)	1 561	Euribor € 3 mois + 1,85 % de marge
TOTAL	14 164	

(1) Ce prêt est déprécié à hauteur de 694 milliers d'euros pour faire face à un risque filiale.

(2) Ce prêt est déprécié à hauteur de 1 204 milliers d'euros pour faire face à un risque filiale.

Mouvements de la provision sur titres de participations

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2014	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2015
			utilisée	non utilisée	
ESI ATE Holdings Ltd	1 737	-	-	-	1 737
Hong Kong ESI	119	-	-	-	119
Zhong Guo Co., Ltd	193	-	-	-	193
TOTAL	2 049	-	-	-	2 049

Note C.3. En-cours de production

Les en-cours de production correspondent à des études en cours de réalisation à la date de clôture et évaluées en fonction de l'avancement.

Note C.4. Créances – Provisions sur créances

L'état des créances se présente comme indiqué ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans
Prêts Groupe	14 164		14 164
Prêts	452		452
Actions propres	11	11	
Autres immobilisations financières	622	10	612
Clients douteux ou litigieux	4 450	3 540	910
Créances clients	9 493	8 975	518
Créances clients vis-à-vis de sociétés liées	34 811	34 462	349
Personnel et comptes rattachés	27	27	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6	6	
Créance impôt Société – Acomptes versés	814	814	
Créance crédit impôt recherche 2014	2 269		2 269
Créance crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi	125		125
Autres crédits d'impôts	60	60	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 047	1 047	
Taxe professionnelle	15	15	
Compte courant CyDesign Labs, Inc.	121	121	
Fournisseurs avoirs à recevoir	35	35	
Fournisseurs avoirs à recevoir vis-à-vis de sociétés liées	34	34	
Projets cofinancés	2 951	2 951	
Débiteurs divers	29	29	
Charges constatées d'avance	1 977	1 977	
TOTAL	73 515	54 115	19 400

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2014	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2015
			utilisée	non utilisée	
Provisions clients douteux	775	3 971	252	27	4 468

Note C.5. Valeurs mobilières de placement et actions propres détenues

Tableau des valeurs mobilières de placement

	Valeur au bilan	Valeur liquidative	Plus- ou moins-value latente
Actions propres ⁽¹⁾	3 926	9 986	6 060
TOTAL	3 926	9 986	6 060

(1) Dont 11 milliers en autres immobilisations financières – 169 602 actions sont nanties.

Détails du nombre d'actions propres

Au 1 ^{er} février 2014	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2015
414 521	92 827	86 002	421 346

À la clôture, la valeur liquidative des 421 346 actions propres détenues s'élève à 9 985 900 euros, soit une plus-value latente de 6 059 717 euros. La diminution s'explique principalement par la vente d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Note C.6. Charges constatées d'avance et charges à répartir

(En milliers d'euros)	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance sur loyers	263	
Charges constatées d'avance autres	1 714	
Frais émission emprunt	189	Amortissement sur la durée de l'emprunt
TOTAL	2 166	

Note C.7. Écarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

(En milliers d'euros)	Montant
Clients et comptes rattachés	61
Fournisseurs et comptes rattachés	712
Dettes rattachées à des participations	8
Comptes courants	91
TOTAL	873

Note D. Notes relatives aux postes du passif du bilan

Note D.1. Capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-dessous :

(En euros)	Au 1 ^{er} février 2014	Affectation du résultat 2013	Autres mouvements		Au 31 janvier 2015
			Augmentation	Diminution	
Capital	17 806 896		38 370		17 845 266
Prime d'émission	24 823 601		74 949		24 898 551
Prime de fusion ESI Software	9 676 883				9 676 883
Prime de fusion Systus	2 854 209				2 854 209
Réserve légale	1 256 008	331 697			1 587 705
Report à nouveau	22 907 391	6 302 248			29 209 639
Résultat de l'exercice	6 633 945	(6 633 945)	1 081 263		1 081 263
Provisions réglementées	341 131		200 216		541 347
TOTAL	86 300 064	-	1 394 798	-	87 694 862

Note D.2. Capital social

	Nombre de titres		
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires (valeur nominale 3 €)	5 948 422	12 790	-
Dont actions de préférence (vote double)	2 156 155		-

L'augmentation de capital est due à l'exercice d'options de souscription pour 12 790 actions.

Note D.3. Provisions réglementées

Elles sont constituées d'amortissements dérogatoires. Ces amortissements dérogatoires figurant au bilan correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation. Ces amortissements correspondent également aux amortissements sur les frais d'acquisitions des titres de participation.

La contrepartie de ces provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les comptes de dotations et reprises exceptionnelles.

Note D.4. Avances conditionnées

Ce poste d'un montant de 319 milliers d'euros s'analyse selon le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Montant	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Avance Ademe convention de financement	162		162	
Avance Oséo	209	11	198	
TOTAL	371	11	360	0

Note D.5. Provisions pour risques

Les provisions pour risques s'analysent selon le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2014	Augmentation	Reprise		Au 31 janvier 2015
			utilisée	non utilisée	
Écart de conversion actif (note C.7)	903	873	903		873
Provisions risques et charges (exploitation)	1 555	308	355	15	1 493
TOTAL	2 458	1 181	1 258	15	2 366

La provision pour risques comprend principalement un risque sur un contrôle fiscal et des litiges avec des salariés ou ex-salariés. À ce jour, ESI Group a reçu une proposition de rectification fiscale relative aux années 2009 à 2011 et conteste la totalité des chefs de redressements envisagés.

Note D.6. États des dettes

L'état des dettes se présente comme indiqué ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Montant	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières (D.7)	12 633	3 904	8 729	
Emprunts et dettes financières divers (D.8)	10 151	9 755	396	
Dettes rattachées à des participations (D.8)	46	46		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 225	5 225		
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	16 747	16 747		
Personnel et comptes rattachés (D.9)	2 649	2 649		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (D.9)	913	913		
État : taxe sur la valeur ajoutée (D.9)	1 254	1 254		
État : autres impôts, taxes et assimilés (D.9)	554	554		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	681	681		
Groupe et associés (D.10)	5 742	5 742		
Autres dettes d'exploitation (D.10)	2 235	2 235		
Produits constatés d'avance (D.11)	168	168		
TOTAL	58 998	49 872	9 126	0

Note D.7. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Le montant enregistré au 31 janvier 2015 correspond principalement à l'emprunt conclu en novembre 2011.

Ce crédit est utilisable sous la forme de billets de trésorerie d'échéance de un, trois ou six mois (taux de référence Euribor période) dans la

limite des tranches débloquées. Les montants maximums disponibles (11,6 millions d'euros au 31 janvier 2015) s'amortissent linéairement sur la durée du crédit. Ce fonctionnement a été mis en place afin d'optimiser la gestion de trésorerie d'ESI Group qui est fortement impactée par la saisonnalité de son modèle économique.

Les engagements relatifs à cet emprunt sont développés au point F.8.

(En milliers d'euros)	Montant	Début	Fin	Remboursement	Taux
Emprunt Tranche A – 5 000 K€	2 855	18/11/2011	18/11/2018	annuel	Euribor € 1 mois + 1,85 % de marge
Emprunt Tranche B1 – 7 200 K€	4 111	18/11/2011	18/11/2018	annuel	Euribor € 1 mois + 1,85 % de marge
Emprunt Tranche B2 – 17 800 K€	4 581	18/11/2011	18/11/2018	annuel	Euribor € 1 mois + 1,85 % de marge
Intérêts courus sur emprunts	18			-	-
Concours bancaires court terme	1 068			-	-
TOTAL	12 633				

Note D.8. Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste d'un montant de 10 197 milliers d'euros s'analyse selon le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Montant	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes correspondant à un financement Coface ⁽¹⁾	626	355	271	
Différé de paiement acquisition titres CyDesign Labs, Inc.	46	46		
Dettes sur participation/intérêts courus	125		125	
Billet de trésorerie ⁽²⁾	9 400	9 400		
TOTAL	10 197	9 801	396	

(1) Dans le cadre d'une assurance prospection (avance remboursable).

(2) Échu en mars 2015 pour 7 500 milliers d'euros, et en avril 2015 pour 1 900 milliers d'euros.

Note D.9. Dettes fiscales et sociales

Elles sont composées des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Montant
Provision pour congés payés charges incluses	1 969
Provision primes/RTT/AFV/13 ^e mois à verser au personnel charges incluses	680
Organismes sociaux et autres	913
TVA collectée sur des factures clients	1 254
Taxes formation, apprentissage, construction	267
Taxe professionnelle	58
Organic	120
Autres dettes fiscales et sociales	108
TOTAL	5 370

Note D.10. Autres dettes d'exploitation

Ce poste d'un total de 7 977 milliers d'euros est détaillé ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Au 1 ^{er} février 2014	Augmentation	Diminution	Au 31 janvier 2015
Compte courant filiale Straco	560		1	559
Compte courant MECAS ESI s.r.o.	273	827		1 100
Compte courant Engineering System International	2 778		1 153	1 625
Compte courant ESI Italia SRL	400			400
Compte courant Engineering System International GmbH	1 073	113		1 186
Compte courant OpenCFD Ltd	828	44		872
Compte courant Efield AB	457		25	432
Compte courant CyDesign Labs, Inc.	424		424	0
Avances clients projets spéciaux	1 875		160	1 716
Avoirs à établir client Groupe	125		113	12
Avoirs à établir client hors Groupe	0	4		4
Autres dettes	55	16		71
TOTAL	8 846	1 006	1 875	7 977

Note D.11. Produits constatés d'avance

Ce poste d'un montant de 168 milliers d'euros est relatif aux produits d'exploitation.

Note D.12. Écarts de conversion

Ils sont relatifs aux postes de bilan suivants :

(En milliers d'euros)	Montant
Clients et comptes rattachés	2 421
Fournisseurs et comptes rattachés	26
Créances rattachées à des participations	1 487
Comptes courants	59
TOTAL	3 993

Note D.13. Charges à payer – Produits à recevoir

(En milliers d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	36
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 720
Provision pour congés payés chargés	1 969
Provision primes/RTT/AFV/13 ^e mois à verser au personnel charges incluses	680
Autres charges fiscales	174
Autres dettes (avances projets cofinancés)	1 716
Autres dettes (avoirs avec des clients du Groupe)	12
TOTAL	12 307

(En milliers d'euros)	Montant
Factures clients à établir	2 091
Factures clients à établir vis-à-vis de sociétés liées	734
Avoirs fournisseurs à établir	34
Avoirs fournisseurs à établir vis-à-vis de sociétés liées	34
Produits divers	25
TOTAL	2 919

Note E. Notes relatives au compte de résultat

Note E.1. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est composé de :

Nature du chiffre d'affaires	En millions d'euros	%	Commentaires
Royalties	47,9	70 %	Licences vendues par les filiales de distribution du groupe ESI
Ventes de licences	9,8	14 %	Licences vendues directement par ESI Group
Sous-traitance, consulting et autres produits	2,2	3 %	Consulting vendu directement par ESI Group
Sous-traitance, consulting et autres produits Groupe	3,1	5 %	Facturé aux filiales
Produits activités annexes	1,4	2 %	Essentiellement refacturation de frais aux filiales
Prestations de services	4,1	6 %	Holding fees filiales
TOTAL	68,5	100 %	

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

Zone géographique	En millions d'euros	%
France	8,6	13 %
Europe (hors France)	23,7	35 %
Amériques	12,2	18 %
Asie	24,0	35 %
TOTAL	68,5	100 %

Note E.2. Autres produits d'exploitation

Ils sont essentiellement constitués par les frais de recherche et développement immobilisés sur l'exercice pour un montant de 21 596 euros et sont détaillés ci-dessous :

Nature	
(En milliers d'euros)	
Production stockée	657
Production immobilisée	21 596
Reprise sur amortissements et provisions	649
Transferts de charges salaires/charges/avantages en nature	21
Transferts de charges autres	47
Subventions	99
TOTAL AUTRES PRODUITS	23 069

Note E.3. Autres achats et charges externes

Nature	En milliers d'euros	%	Commentaires
Études et prestations de services	6 040	13 %	
Études et prestations de services Groupe	15 223	33 %	(1)
Frais de recherche et développement	13 169	29 %	(1)
Matières et fournitures	267	1 %	
Crédits-bails, locations et charges locatives	3 312	7 %	
Entretien, maintenance, réparations	1 244	3 %	
Assurances	278	1 %	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 832	4 %	
Coûts de distributions	1 069	2 %	(2)
Publicité, relations extérieures	777	2 %	
Frais de déplacements	1 779	4 %	
Frais postaux, télécommunications	449	1 %	
Divers	386	1 %	
TOTAL	45 826	100 %	

(1) Filiales du Groupe.

(2) Royalties sur produits tiers et commissions sur ventes.

Note E.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, se décompose comme suit :

Nature	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers Audit		Total	
	31/01/2015	31/01/2014	31/01/2015	31/01/2014	31/01/2015	31/01/2014
Certification des comptes individuels et consolidés	175	188	159	170	333	359
Missions accessoires	0	0	7	20	7	20
TOTAL	175	188	166	190	340	378

ESI Group a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC datée du mois de septembre 2007 et d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires d'audit des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2015 s'élève à 306 milliers d'euros.

Note E.5. Impôts et taxes

Nature	
(En milliers d'euros)	
Taxe professionnelle	700
Taxe formation continue	190
Taxe d'apprentissage	77
Effort construction	51
Taxe sur les véhicules de Société	39
Organic	110
Imposition succursales	53
Autre	41
TOTAL	1261

Note E.6. Dotations d'exploitation

Ce poste se décompose ainsi :

Nature	
(En milliers d'euros)	
Dotations amortissements frais de recherche et développement	20 905
Dotations amortissements autres immobilisations incorporelles	697
Dotations amortissements immobilisations corporelles	467
Dotations amortissements charges à répartir	50
Dotations provision pour dépréciation des comptes clients	530
Dotations provision pour dépréciation des comptes clients ESI North America	3 538
Dotations provision risques et charges	308
TOTAL	26 494

Note E.7. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique d'un montant de 453 milliers d'euros comprend 251 milliers d'euros de clients douteux soldés, 54 milliers d'euros de redevances et 144 milliers d'euros de rémunération de jetons de présence.

Note E.8. Résultat financier

Le résultat financier positif de l'exercice est composé de :

Nature

(En milliers d'euros)

Résultat de change	666
Résultat de la provision de change	30
Intérêts d'emprunts	(292)
Intérêts billet de trésorerie	(61)
Intérêts sur compte courant créditeur, dettes filiales	(146)
Intérêts sur compte courant débiteur, créances filiales	157
Intérêts sur participation salariés	(7)
Charges financières factor	(62)
Autres charges/produits financiers	5
Produit nets cessions valeurs mobilières	1
TOTAL	291

Note E.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice est composé des éléments suivants :

Nature

(En milliers d'euros)

Résultat sur cession d'actions propres	(11)
Dotation amortissements dérogatoires	(200)
Pénalités projets spéciaux	(72)
Remboursement tva intracommunautaire	10
Fournisseurs + 5 ans soldés	35
Indemnité résiliation reçue	21
Divers	11
TOTAL	(229)

Note F. Autres informations**Note F.1. Effectif moyen**

(En équivalent taux plein)

	Salariés
Cadres	168
Agents de maîtrise, techniciens	
Employés	44
Ouvriers	
TOTAL	212

Note F.2. Engagements pris en matière de retraite

La Société ne comptabilise pas de provision en matière de retraite.

Le montant des engagements pris en matière de retraite est estimé à 3 097 milliers d'euros au 31 janvier 2015.

Note F.3. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formations cumulé au 31 janvier 2015 correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel de formation est de 16 604 heures.

Note F.4. Rémunérations des dirigeants

Montants totaux versés aux mandataires sociaux en 2014
(En milliers d'euros)

Salaires	402
Avantages en nature	49
Jetons de présence	16
Avantages en nature versés par des sociétés contrôlées	165
Rémunérations versées par des sociétés contrôlées	309
TOTAL	941

Note F.5. Éléments concernant les entreprises liées et les participations, relevant de plusieurs postes de bilan et du résultat financier

(En milliers d'euros)	Entreprises liées	Participations
ACTIF CIRCULANT	50 758	-
Créances rattachées à des participations	14 164	-
Stock et en-cours	1 742	-
Avances et acomptes versés sur commandes	0	-
Créances clients et comptes rattachés	34 811	-
Avoirs à recevoir Groupe	34	-
Compte courant	0	-
Charges constatées d'avance	8	-
DETTES	23 039	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	222	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 747	-
Avoirs à établir Groupe	12	-
Compte courant	6 053	-
Produits constatés d'avance	6	-
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT FINANCIER	302	-
Charges	146	-
Produits	157	-

Note F.6. Succursales

Deux succursales sont intégrées dans les comptes d'ESI Group :

Nom	Adresse	Pays
1 ESI Group Netherlands – Branch Office	Rotterdamseweg 183C 2629 HD Delft	Pays-Bas
2 France ESI Group Shanghai Representative Office	Cross Region Plaza, Unit 20D, 899 Lingling Road 200235 Shanghai	Chine

Note F.7. Engagements hors bilan

Engagements de crédit-bail et locatifs futurs

(En milliers d'euros)	Inférieurs à 1 an	Supérieurs à 1 an et inférieurs à 5 ans
Locations immobilières	1 737	4 608
Locations mobilières	860	700
Crédits-bails	0	0
TOTAL	2 597	5 307

Les engagements locatifs futurs correspondent aux montants restants dus sur les principaux contrats de location et baux jusqu'à leur plus proche échéance.

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note F.8. Engagements financiers

Voir annexe consolidée note 8.3 « Engagements accordés ».

Note F.9. Cautions et nantissements

Voir annexe consolidée note 8.3 « Engagements accordés ».

Note F.10. Passage du résultat comptable au résultat fiscal

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Passage résultat fiscal	Résultat fiscal	(Charge)/Profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	(556)	4 224 ⁽¹⁾	3 669	(1 104)	(1 659)
Résultat exceptionnel	(229)	9	(220)	73	(155)
Participation					0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi				119	119
Crédit d'impôt recherche				2 777	2 777
VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(784)	4 233	3 449	1 865	1 081

(1) Ce montant de 4 224 milliers d'euros correspond d'une part, pour 3 216 milliers d'euros, à des plus-values latentes sur des créances et dettes libellées en devises. L'essentiel étant lié à des créances en dollars américains. Et d'autre part, à la neutralisation fiscale de la charge des succursales intégrées aux comptes pour 750 milliers d'euros (voir note F.6).

À compter du 1^{er} février 2008, ESI Group a constitué un groupe d'intégration fiscale avec sa filiale française Engineering System International.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, il a été convenu que la charge d'impôt d'Engineering System International intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si la filiale n'avait pas été membre du groupe fiscal.

Concernant les comptes de l'exercice, il n'y a pas de différence pour Engineering System International entre l'impôt supporté dans le cadre

de l'intégration fiscale et celui qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

Aucune des deux sociétés du groupe fiscal ne bénéficie de déficits reportables.

Pour information, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été porté au crédit d'un compte 69 « crédit d'impôt » pour le faire apparaître en moins de la charge d'impôt.

Note F.11. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)	Montant
Contribution sociale de solidarité	110
Écart de conversion passif	3 621
Intérêts	808
TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	4 540
ALLÈGEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (TAUX D'IMPOSITION DE 33,33 %)	1 513

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

Note F.12. Événements postérieurs à la clôture

Voir annexe consolidée en note 1.3.

Note F.13. ESI Group, société mère consolidante

ESI Group est la société holding consolidante du Groupe.

Note F.14. Tableaux des filiales et participations (au 31 janvier 2015)

Siège social	Capital (converti au taux de clôture)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice (converti au taux de clôture)	Quote- part du capital détenue (En %)	Valeur comptable des titres détenus (En milliers d'euros)		Prêts et avances consentis par la Société ou par la filiale et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice (converti au taux moyen)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice (converti au taux moyen)	Divi- dendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute (En euros)	Nette (En euros)					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ										
1. Filiales détenues à plus de 50 %										
Engineering System International	France	1 020 000	3 994 852	100,0	458	458	(1 625 259)	15 152 266	(350 889)	
Straco	France	498 768	2 928 214	97,7	1 789	1 789	(559 000)	7 353	26 035	
Nihon ESI K.K.	Japon	75 143	1 525 276	97,0	75	75		22 064 485	727 290	0
Hankook ESI Co., Ltd	Corée du Sud	1 183 275	(844 252)	98,8	941	941		6 358 802	(389 685)	
ESI North America, Inc.	États-Unis	0	(5 201 951)	100,0	3 726	3 726	8 580 274	17 799 298	(367 162)	
ESI Group Hispania SL	Espagne	100 000	(827 462)	100,0	100	100	1 019 737	3 508 484	(99 231)	
MECAS ESI s.r.o.	République tchèque	14 390	1 423 369	95,0	912	912	(1 100 000)	7 605 963	(125 579)	0
ESI UK Limited	Angleterre	133 138	(249 440)	100,0	164	164		2 678 766	(24 582)	
ESI US R&D, Inc. (1)	États-Unis	225 743	297 106	74,0	111	111		6 787 613	(216 546)	
Calcom ESI SA	Suisse	95 529	145 450	98,5	2 678	2 678		3 408 929	39 134	
Zhong Guo Co., Ltd	Chine	0	264 020	100,0	195	0		0	(8 618)	
ESI Software (India) Private Ltd	Inde	1 426	2 436 424	100,0	2	2		6 814 883	319 159	
Hong Kong ESI Co., Ltd	Chine	1 134	(827 048)	100,0	120	0	994 081	0	(430)	
ESI ATE Holdings Ltd	Chine	11 383	(789 031)	100,0	1 793	0	2 009 195	0	57 717	
ESI Italia Srl	Italie	500 000	24 568	90,0	656	656	(400 000)	4 223 698	132 881	
ESI South America Comércio e Serviços de Informática, Ltda	Brésil	6 641	98 332	95,0	6	6		776 628	33 544	
ESI Services Tunisie	Tunisie	96 545	527 265	80,5	136	136		697 101	41 622	
ESI Group Beijing Co., Ltd	Chine	708 099	32 400	100,0	543	543		2 819 275	(192 487)	
ESI Software Germany GmbH	Allemagne	516 594	3 474 565	95,5	10 214	10 214	1 560 759	6 382 572	1 597 033	
Efield AB	Suède	10 682	440 154	100,0	431	431	(431 697)	957 227	6 647	
Open CFD Ltd	Angleterre	1	913 613	100,0	2 514	2 514	(872 054)	1 478 132	79 686	
CyDesign Labs, Inc.	États-Unis	1 364 292	(330 907)	99,1	2 188	2 188	121 329	0	(97 888)	
ESI Services Vietnam Co., Ltd	Vietnam	87 683	(2 664)	100,0	138	138		76 748	7 314	
2. Filiales détenues entre 10 et 50 %										
ESI US Holdings, Inc.	États-Unis	684 833	(562 167)	49,0	796	796		0	0	
JV Chine	Chine	1 414 969	0	45,0	663	663		1 943 898	222 365	

(1) ESI US R&D, Inc. : participation directe = 49 % ; indirecte via US Holdings = 25 %.



5.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESI Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre Société sont évalués conformément à la méthode indiquée dans la note B.3 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues pour les estimations des valeurs d'inventaire. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note B.1 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 mai 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Marty

Ernst & Young Audit
Frédéric Martineau

6 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6.1. Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration qui y est joint, relatif au gouvernement d'entreprise, au contrôle interne et à la gestion des risques, des rapports des commissaires aux comptes et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2015, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 1 081 263,08 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 146 018,27 euros.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration qui y est joint, relatif au gouvernement d'entreprise, au contrôle interne et à la gestion des risques, des rapports des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 janvier 2015, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos le 31 janvier 2015 s'élève à 1 081 263,08 euros, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 1 081 263,08 euros ;
- Report à nouveau : 29 209 639,01 euros ;
- Total à affecter : 30 290 902,09 euros.

Affectation :

- 54 063,16 euros au compte de réserve légale ;
- 30 236 838,93 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve légale présentera après affectation un solde de 1 641 768,13 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions figurant dans ledit rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans celui-ci.

Cinquième résolution : Renouvellement du mandat de trois administrateurs

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et les mandats d'Administrateur de Messieurs Alain de Rouvray, Jacques Dubois et Éric d'Hotelans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale, décide de renouveler, pour une durée de quatre années venant à expiration lors de l'Assemblée 2019 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2019 :

- Monsieur Alain de Rouvray ;
- Monsieur Jacques Dubois ;
- Monsieur Éric d'Hotelans, Administrateurs sortant.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et constatant que les mandats de commissaires aux comptes titulaires de la société PricewaterhouseCoopers Audit et de la société Ernst & Young Audit, ainsi que les mandats de commissaires aux comptes suppléants de la société Auditex et de Monsieur Yves Nicolas viennent à l'expiration à l'issue de l'Assemblée Générale, décide de renouveler, pour une durée de six années venant à échéance lors de l'Assemblée 2021 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2021 :

- PricewaterhouseCoopers Audit, ès qualités commissaire aux comptes titulaire ;
- Ernst & Young, ès qualités commissaire aux comptes titulaire ;
- Auditex, ès qualités commissaire aux comptes suppléant ;
- Monsieur Yves Nicolas, ès qualités commissaire aux comptes suppléant.

Septième résolution : Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration en application de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. Met fin à l'autorisation donnée par la septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2014 ayant autorisé le Conseil à opérer sur ses propres actions ;
2. Autorise, pour une durée de 18 mois à compter du 22 juillet 2015, le Conseil d'Administration à acheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital en vue :
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI, en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF,
 - de respecter, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :

- des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe,
- de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
- de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe,
- de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera,
- de conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

3. Décide que le prix maximum d'achat par action sera de 40 euros.

Les actions pourront être acquises, conservées, selon la décision du Conseil d'Administration, par tout moyen en intervenant sur le marché, ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois. La part maximale pouvant être acquise sous forme de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

Le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est fixé à 6 500 000 euros.

Le Conseil d'Administration informera les Actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions et cessions réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- faire publier, préalablement à son utilisation, sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers un communiqué détaillé sur ce programme de rachat d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;
- passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- effectuer toutes déclarations auprès des autorités boursières et toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Huitième résolution : Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 160 000 euros, le montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2015.

Le Conseil répartira librement ce montant entre ses membres.

6.2. Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-1, L. 225-129-2 et suivants, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances.

Le prix d'émission de chaque action ne pourra pas être inférieur au pair.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne

pourra être supérieur à quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant vocation à des actions. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au Conseil d'Administration par les résolutions de la présente Assemblée Générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder quarante-cinq millions d'euros (45 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.

3. Décide que les Actionnaires ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux Actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

4. Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5. Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
6. Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'offres au public avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-1, L. 225-129-2, et suivants, L. 225-135 et L. 225-136 et 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, par voie d'offre au public, en une ou plusieurs fois selon les méthodes et dans les termes qu'il jugera appropriés, en France ou dans d'autres pays, d'actions ordinaires de la Société et/ou valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre régis par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société dans le cadre de l'article L. 225-148 du Code de commerce.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au Conseil d'Administration par les résolutions 9 à 15 de la présente Assemblée Générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou, à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder quarante-cinq millions d'euros (45 000 000 €), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.

3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'ins-tituer au profit des Actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.
4. Décide que le prix d'émission ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, étant précisé qu'en cas d'émission autonome de bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'appliquera à la somme des prix du bon et de l'action.
5. Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
6. Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide que pour chacune des émissions décidées en application des 8^e et 9^e résolutions qui précèdent, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce s'il constate une demande excédentaire et ce, dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de son montant. Le prix de souscription sera le même que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette augmentation devra cependant s'inscrire à l'intérieur du plafond global de quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €) autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées par le Conseil d'Administration en application des résolutions 7 à 12 de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'Assemblée Générale, faisant application de l'article L. 225-130 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

1. Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modalités, étant précisé que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra ni être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices qui existent lors de l'augmentation de capital, ni dépasser le plafond de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €), plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 9 à 15 de la présente Assemblée Générale.
2. Décide, en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.
3. Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Treizième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de l'émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis à la Société dans le cadre d'un apport en nature

Dans la limite du plafond global de quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €) s'appliquant aux augmentations de capital autorisées par les résolutions 9 à 11 ainsi que 12 de la présente Assemblée Générale, et dans les conditions prévues à l'article L. 225-147 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration, durant une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence afin de procéder à l'émission d'actions ordinaires sur le rapport du ou des commissaires aux apports et dans la limite de 10 % du capital social de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. La présente délégation emporte également délégation donnée au Conseil d'Administration pour modifier les statuts en conséquence.

Quatorzième résolution : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce et à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital réservée au bénéfice d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans les conditions prévues à l'article L. 225-136 du Code de commerce et à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.
- Décide que le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission dans le cadre d'une émission sans droit préférentiel de souscription (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur le NYSE d'Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance.
- Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées est limité à 20 % du capital social par an, et ce dans la limite du plafond global de quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €).
- Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur les plafonds prévus dans les résolutions 9 à 15.

Quinzième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code :

- Décide que le Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de 26 mois pour mettre en place un nouveau plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.
- Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, résultant de l'ensemble des émissions d'actions réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à 2 % du capital, étant précisé que ce plafond est autonome et distinct des plafonds visés dans les autres résolutions et fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

- Décide que le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.
- Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation.
- Décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution.
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates,

délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;
- le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
- Décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieurement consenties au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

6.3. Décisions communes

Seizième résolution : Pouvoir en vue des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publications prévus par la législation en vigueur.

7 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux relatifs à la Société peut être consulté au siège social de la Société, 100-102, avenue de Suffren à Paris (75015).

ESI Group informe régulièrement ses Actionnaires sur l'évolution de son activité par des communiqués publiés dans la presse économique et financière principalement en ligne ainsi que par des rapports établis à l'occasion de l'Assemblée Générale des Actionnaires à disposition de chacun sur simple demande.

ESI Group continue par ailleurs de renforcer son action de communication en améliorant son site Internet : <http://www.esi-group.com/>
Celui-ci présente en français et en anglais un descriptif détaillé du Groupe

et de ses activités ainsi que des informations financières destinées aux Actionnaires et aux investisseurs, y compris les informations légales obligatoires dans le cadre de la directive Transparence. Il permet notamment de consulter les rapports, les documents de référence, les lettres aux Actionnaires, les Guides Actionnaires, les comptes consolidés annuels et semestriels, les communiqués de presse et les statuts, et d'accéder au cours de Bourse.

Dans le cadre de la directive Transparence mise en application en 2007, ESI Group a choisi d'utiliser un diffuseur professionnel autorisé par l'AMF, ce qui lui permet d'apporter la preuve du respect des obligations légales en termes de diffusion.

Enfin, le présent document de référence est disponible au format papier sur simple demande auprès de :

ESI Group

Corentine Lemarchand
100-102, avenue de Suffren
75015 Paris
investors@esi-group.com

NewCap

Louis-Victor Delouvier
21, place de la Madeleine
75008 Paris
esi@newcap.fr



7.1. Communiqués de presse et avis financiers

7.1.1. Communiqués de presse et avis financiers en français

Avril 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group fait l'acquisition du logiciel PRESTO • Résultats annuels 2014 • Acquisition des actifs technologiques de Ciespace pour déployer l'IAO sur le <i>Cloud</i> • Les solutions logicielles d'ESI au service du domaine biomédical • ESI Group fait l'acquisition des actifs de PicViz Labs, le spécialiste de l'analyse prévisionnelle de <i>Big Data</i> grâce à une capacité de visualisation avancée
Mars 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group fait l'acquisition de CIVITEC • Chiffre d'affaires annuel 2014 : croissance de 2,5 % à taux de change constants • ESI présente sa Solution de Simulation des Composites 2015 au JEC Europe • ESI Group poursuit avec succès sa certification mondiale ISO 9001
Fév. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination de Peter Schmitt au poste de <i>Executive Vice President</i> Ventes et Marketing opérationnel d'ESI Group
Janv. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI lance Virtual Seat Solution, une solution logicielle unique, dédiée au prototypage de sièges • ESI lance la nouvelle version de VA One • ESI annonce la nouvelle version de Virtual Performance Solution
Déc. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • La dernière édition de la plateforme de simulation multi-domaine d'ESI offre des améliorations clés pour les utilisateurs de CFD • ESI et EDF Énergies Nouvelles signent un Partenariat Exclusif de Collaboration
Nov. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2014 • ESI Group lauréat de la 3^e édition des Trophées Ambitions d'Entrepreneurs • ESI Group annonce son intégration à l'indice EnterNext® PEA-PME 150
Oct. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • SL Rasch utilise Virtual Performance Solution d'ESI pour atteindre l'excellence architecturale à Médine et à La Mecque
Sept. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition du Rapport financier semestriel 2014 • Résultats semestriels 2014 • Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2014
Août 2014	<ul style="list-style-type: none"> • La seconde conférence utilisateurs OpenFOAM du 7 au 9 octobre à Berlin
Juillet 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan semestriel du contrat de liquidité • Descriptif du programme de rachat d'actions • AEROCAMPUS Aquitaine, le principal centre de formation en maintenance aéronautique d'Europe, adopte la solution de Réalité Virtuelle IC.IDO • Expliseat utilise Virtual Seat Solution d'ESI pour développer le siège d'avion le plus léger au monde • Proposition de nomination de deux administrateurs indépendants • ESI Group lauréat du Grand Prix des Entreprises de Croissance • Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'AG du 24 juillet 2014
Juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> • CEM Solutions 2014 : Solution Intégrée pour le Prototypage Virtuel en Électromagnétisme • Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2014
Mai 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition du document de référence 2013
Avril 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats annuels 2013 • Airbus, Areva, Nissan, Renault et Volkswagen seront les conférenciers d'honneur de l'<i>ESI Global Forum</i> 2014 • ESI présente IC.IDO 10
Mars 2014	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group éligible au PEA-PME • Chiffre d'affaires annuel 2013 • ESI Group lauréat du Grand Prix ASMEP-ETI / Bpifrance 2014 catégorie « Innovation et Stratégie industrielle » • ESI simule les procédés de coulée par centrifugation pour des composants en titane de grande envergure
Fév. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de la société CAMMECH au Vietnam
Janv. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • ESI lance une nouvelle version de Virtual Performance Solution • <i>ESI Global Forum</i> : la conférence internationale dédiée à l'Ingénierie Virtuelle du Produit • Calendrier de communication financière 2014 • ESI participe à un projet européen portant sur les technologies d'économie d'énergie • Création de la Chaire « École centrale de Nantes – ESI » • ESI soutient NUMISHEET 2014

1
2
3
4
5
6
7
8

7.1.2. Communiqués de presse et avis financiers en anglais

April 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group acquires PRESTO software • 2014 annual results • ESI Group acquires Ciespace's technology assets for Cloud based CAE modeling • ESI Software Solutions Benefit the Biomedical Sector • ESI Group to acquire the assets of PicViz Labs, specialist in big-data-based predictive analysis through advanced visualization
March 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group to acquire CIVITEC • 2014 annual sales : growth of 2.5% at constant currency • ESI presents its Composites Simulation Solution 2015 at JEC Europe • ESI Group successfully pursues global ISO 9001 certification
Feb. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Dr. Peter Schmitt is appointed Executive Vice President, Sales & Operational Marketing of ESI Group
Jan. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • ESI releases Virtual Seat Solution, a unique software solution dedicated to seat prototyping • ESI releases the latest version of VA One • ESI releases its newest version of Virtual Performance Solution
Dec. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • The latest edition of ESI's multi-domain simulation platform delivers key improvements for CFD users • ESI and EDF Énergies Nouvelles sign an Exclusive Partnership Agreement
Nov. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Sales for the 3rd quarter of 2014 • ESI Group, winner of the 3rd "Ambitions d'Entrepreneurs" Trophy
Oct. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • German architecture firm SL Rasch uses ESI's Virtual Performance Solution to achieve architectural excellence in Medina and Mecca
Sept. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • 2014 Half-year results • Revenue for the 1st half of 2014
Aug. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Second OpenFOAM User Conference to be held in Berlin Oct. 7-9, 2014
July 2014	<ul style="list-style-type: none"> • AEROCAMPUS Aquitaine, Europe's leading aircraft maintenance training center, adopts IC.IDO for Virtual Reality • Expliseat uses ESI's Virtual Seat Solution to develop the world's lightest aircraft seat • Proposal to nominate two independent directors • ESI Group winner of the "Grand Prix des Entreprises de Croissance"
June 2014	<ul style="list-style-type: none"> • CEM Solutions 2014 : Integrated Software for the Virtual Prototyping in Electromagnetics • Revenue for the 1st quarter of 2014
April 2014	<ul style="list-style-type: none"> • 2013 annual results • Airbus Defense & Space, Areva, Nissan, Renault and Volkswagen will speak at the ESI Global Forum • ESI introduces IC.IDO 10
March 2014	<ul style="list-style-type: none"> • ESI Group is eligible for the PEA PME • 2013 annual sales • ESI Group wins the "Grand Prix ASMEP-ETI / Bpifrance 2014" award in the "Innovation and Industrial Strategy" category • ESI provides advanced simulation of the Centrifugal Casting process for large Titanium structural components
Feb. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition of the Vietnamese company : CAMMECH
Jan. 2014	<ul style="list-style-type: none"> • ESI releases the latest version of Virtual Performance Solution • ESI Global Forum : the International Conference Dedicated to Virtual Product Engineering • Financial communication agenda • ESI participates in European Project directed at energy saving technologies • Creation of the Chair "Centrale Nantes – ESI" • ESI supports NUMISHEET 2014

7.1.3. Informations déposées aux greffes du Tribunal de commerce de Paris

- Constatation de l'expiration du mandat de Monsieur Francis Jacques Bernard et nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants, Mesdames Véronique Jacq et Rajani Ramanathan, par l'Assemblée Générale Mixte en date du 24 juillet 2014.
- Démission de Monsieur Michel Barbier de la Serre de son mandat d'Administrateur constatée par le Conseil d'Administration en date du 24 juillet 2014.
- Augmentation du capital de la Société qui passe de 17 806 896 euros à 17 845 266 euros, constatée par le Conseil d'Administration en date du 10 mars 2015 suite aux levées d'options réalisées au cours de l'exercice 2014.

7.2. Informations mises à disposition des Actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale

Ordre du jour :

- Rapport du Conseil d'Administration, sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2015
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques
- Rapports des commissaires aux comptes
- Approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2015
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Fin du mandat d'un Administrateur et nomination de deux nouveaux Administrateurs
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions
- Fixation du montant des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de consentir des options de souscription d'actions
- Pouvoirs en vue de procéder aux formalités

Rapport de gestion comprenant en annexes :

- le tableau des résultats des cinq derniers exercices
- le tableau relatif aux délégations de compétences au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Comptes consolidés et annexes

Comptes sociaux et annexes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels

Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil, le contrôle interne et la gestion des risques

Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Liste des Actionnaires nominatifs d'ESI Group

Composition du Conseil d'Administration

Formulaire de vote par correspondance

Statuts de la Société à jour au 10 mars 2015

1

2

3

4

5

6

7

8

8 TABLE DE CONCORDANCE

8.1. Informations requises par le règlement européen 809/2004

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes :

- les comptes sociaux et comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2014 figurant aux

pages 65 à 108 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 mai 2014 sous le numéro D.14-0587 ;

- les comptes sociaux, comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2013 figurant aux pages 56 à 101 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 mai 2013 sous le numéro D.13-0582.

Informations	Chapitres
1. Personnes responsables	1.1.
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document	1.1.
1.2. Déclaration des personnes responsables du document	1.1.
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.2.
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	1.2.
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	N/A
3. Informations financières sélectionnées	2.3.
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	2.3.
3.2. Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	2.5.
5. Informations concernant l'émetteur	1.
5.1. Historique et évolution de la Société	1.3.
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.3.1.
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1.3.1.
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.3.1.
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	1.3.
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.3.3.
5.2. Investissements	2.4.
5.2.1. Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice	2.4.
5.2.2. Principaux investissements de l'émetteur en cours	2.4.
5.2.3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	2.4.
6. Aperçu des activités	2.
6.1. Principales activités	2.1.1.
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	2.1.1.
6.1.2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	7.1.
6.2. Principaux marchés	2.1.2.
6.3. Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1. et 6.2.	N/A
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2.1.2.
7. Organigramme	2.2.
7.1. Description sommaire du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	2.2.2.
7.2. Liste des filiales importantes	5.1.5. note 3 et 5.2.3. note F.14.
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	5.1.5. note 5.3. et 8.2.
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	2.5. et 4.3.4.
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière de l'émetteur	4.1.
9.2. Résultat d'exploitation	4.1.
9.2.1. Facteurs importants	4.1.
9.2.2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits	4.1.
9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	2.5.



Informations

Chapitres

10. Trésorerie et capitaux			
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur		5.1.5. note 5.10.	
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie		5.1.4. et 4.1.2.	
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur		4.1.2.4. et 5.1.5. note 5.11.	
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur		4.1.2.4. et 5.1.5. note 5.11. et note 8.3.	
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues		4.1.2.4. et 5.1.5. note 5.11.	
11. Recherche et développement, brevets et licences		4.1.3.	1
12. Informations sur les tendances		4.2.2.	
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		N/A	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		3.2.	
14.1. Organes d'administration		3.2.	2
14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance		3.4.	
15. Rémunération et avantages		3.2.4. et 4.3.2.1.	
15.1. Rémunération des mandataires sociaux		3.2.4. et 5.1.5. note 5.12.	
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages		3.2.4.	3
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		3.2.1.	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels		3.2.1.	
16.2. Informations sur les contrats de service		3.2.1.	
16.3. Informations sur les Comités de l'émetteur		3.2.	
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise		3.2.	4
17. Salariés		4.3.	
17.1. Nombre de salariés		4.3.2.	
17.2. Participation et stock-options		4.4.	
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur		4.4.	5
18. Principaux Actionnaires		1.3.	
18.1. Principaux Actionnaires		1.3.4.	
18.2. Existence de droits de vote différents		1.3.2.3.	
18.3. Contrôle de la Société		1.3.4.	6
18.4. Tout accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle		3.4.3.	
19. Opérations avec des apparentés		N/A	
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		5.	
20.1. Informations financières historiques		5.1. et 5.2.	7
20.2. Informations financières pro forma		N/A	
20.3. États financiers		5.1. et 5.2.	
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles		5.1.6. et 5.2.4.	
20.5. Date des dernières informations financières		7.1.	
20.6. Informations financières intermédiaires et autres		7.1.	8
20.7. Politique de distribution des dividendes		N/A	
20.8. Procédures judiciaires ou d'arbitrage		4.6.	
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale		4.1.1. et 5.1.5. note 1.2.	
21. Informations complémentaires		1.	
21.1. Capital social		1.	
21.2. Acte constitutif et statuts		1.	
22. Contrats importants		4.1.	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		N/A	
24. Documents accessibles au public		7.	
25. Informations sur les participations		5.2.3. notes C2. et F.14.	



8.2. Informations requises dans le rapport financier annuel

Informations	Chapitre
Attestation du responsable du document	1
Rapport de gestion	4
• Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé	4
• Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	4
• Informations relatives aux rachats d'actions	4
• Informations relatives aux facteurs de risque	4
• Rapport sur le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	4.3.
États financiers et rapports	5
• Comptes annuels	5.2.
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	5.2.4.
• Comptes consolidés	5.1
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.1.6.



Relations Actionnaires

Corinne Romefort-Régnier et Corentine Lemarchand

100-102, avenue de Suffren – 75015 Paris – France

Tél. : +33 (0)1 53 65 14 14

Fax : +33 (0)1 53 65 14 12

investors@esi-group.com

Crédits photos en couverture : ESI Group

Conception et réalisation :





Société anonyme au capital de 17 845 266 euros
381 080 225 RCS Paris
Siège social : 100/102, avenue de Suffren – 75015 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 53 65 14 14

www.esi-group.com